



Organe de l'asbl « Dialogue des Peuples »

Pauvres, mais honnêtes, nous paraissons quand nous pouvons, et notamment le mardi 4 janvier 2011

Histoire

Spécial « Martyrs »



**Les « Martyrs de l'Indépendance » ont-ils
été victimes d'un complot ?**

Introduction



Après le discours du 30 juin 60, le roi Baudouin a-t-il refusé de sauver Lumumba ?

L'interprétation qui sera donnée au discours du 30 juin, présenté comme la cause de la disgrâce de Lumumba, démontre, si besoin en était, à quel point le récit historique demeure une interprétation des faits.

Avec le recul, une réflexion s'impose: le discours de Lumumba a eu le mérite, mais aussi les défauts, de la franchise. Même s'il contient quelques erreurs flagrantes, il traduisait la manière dont les Noirs avaient vécu la colonisation et voyaient l'indépendance. Le discours du roi Baudouin, imprégné de paternalisme, de bonne conscience, était, lui, véritablement choquant. Dans son discours, il allait jusqu'à conseiller aux Congolais de se montrer dignes de ce « cadeau » de l'indépendance qui leur était octroyé !

Une idée reçue, à propos de Lumumba, est qu'il aurait « signé son arrêt de mort » en prononçant son célèbre discours du 30 juin et, plus précisément encore, que cela aurait tenu à la description des atrocités de la période coloniale faite, circonstance aggravante, devant le Roi Baudouin. A partir de là, d'ailleurs, les éventails de supposition sont larges, puisque la décision peut être attribuée à un seul individu, à savoir le monarque lui-même, touché dans son amour-propre, et qui se serait offert, pause rafraîchissante dans une carrière de Roi constitutionnel, un instant d'Ancien Régime (« Jetez-moi ce manant dans les oubliettes ») ou au contraire la Belgique entière, soulevée d'indignation par « l'insulte » faite à l'homme qui est censé la représenter. Entre ces deux extrêmes, il y a le choix pour de multiples hypothèses intermédiaires : gouvernement belge, milieux d'affaires, coalitions d'intérêts en tous genres.

Les différents scénarios développés à partir de là tiennent tous pour acquis un fait fondamental, à savoir que la rage, la haine et l'indignation auraient été les traits dominants de la réaction spontanée que l'on aurait eue, en Belgique, à ce discours. Partout, d'Ostende à Arlon, cette page d'éloquence aurait été considérée unanimement comme une gifle. Ce lien entre un discours « trop énergique » et une « colère belge » amenant la chute du Premier Ministre congolais et son assassinat est pratiquement un dogme.

Il repose cependant sur une supposition qui, si l'on veut bien y réfléchir, est fort aventureuse. Cela suppose le déclenchement à la suite d'une insulte, d'un geste de colère, à la fois assez incontrôlable pour aller jusqu'au meurtre mais assez durable pour persister six mois après les faits. C'est déjà contradictoire si l'on envisage que quelque chose de ce genre puisse se passer chez un seul individu (le Roi ?), mais il faut le supposer chez un ensemble de personnes dont les uns (les politiques européens et américains) sont professionnellement des

« animaux à sang froid » et à cuir épais qui ne « prennent pas la mouche » ainsi, et les autres (les adversaires politiques congolais de Lumumba) le haïssaient mortellement depuis longtemps et n'ont eu aucun besoin de ce discours pour vouloir sa peau.

Un commentaire intéressant à ce sujet a été fait par Colette Braeckman, dans un ouvrage consacré à la Commission d'Enquête sur l'assassinat de Lumumba¹. Ce texte tire son intérêt à la fois de ce qu'il dit et de la position que son auteur occupe. Mme Braeckman a, derrière elle, une quarantaine d'années de travail comme journaliste au *Soir*, l'un des plus importants journaux belges, et elle sait donc, non seulement comment les choses s'y passent au quotidien, et se trouve idéalement placée pour y fouiller dans les archives, mais elle sait aussi comment les choses s'y passaient autrefois. Dans toutes les entreprises, des renseignements et des anecdotes circulent ainsi des « vieux de la vieille » aux « blancs-becs ».

Or, ce qu'elle a constaté, c'est un changement de ton. Il se produit non pas le jour même, à la suite du discours de Lumumba, mais entre les réactions à chaud et les commentaires à froid des jours suivants. « *Un paternalisme de bon aloi imprègne la plupart des reportages consacrés au 30 juin* » écrit-elle poliment, façon d'indiquer que la presse n'avait pas encore eu le temps de « décoloniser » son style. Tant mieux d'une certaine façon ! Dans ce contexte particulier, les opinions colonialistes et paternalistes sont bien sûr les plus intéressantes, puisque c'est de ce côté-là que l'on aurait pu « s'indigner ».

Colette Braeckman écrit : « *L'analyse des articles consacrés aux cérémonies du 30 juin est particulièrement significative: l'envoyé spécial du Soir, le 1er juillet, relate le «discours sans fard» de Lumumba, mais insiste sur le fait que la cérémonie «impressionnante, s'est déroulée dans une ambiance exceptionnelle, à la fois solennelle et prenante»*. Un jour plus tard, le journal se reprend, et demande comment imaginer que le Premier ministre aurait pu déverser sur la Belgique, en présence du roi et du président du nouvel État, ces flots de grossièretés et d'injustices si les garanties de bonne tenue en usage pour les cérémonies officielles avaient été exigées? Le Peuple, lui, relevait, faisant allusion au discours paternaliste du roi Baudouin, que Lumumba «*avait donné à la Belgique une leçon de courtoisie qui effaçait une autre leçon, beaucoup moins opportune*». Un jour plus tard, tenant compte sans doute du climat régnant en Belgique, Le Peuple revenait sur sa description faite à chaud et écrivait que l'attitude de Lumumba était « inadéquate » tandis que sa «leçon de courtoisie» devenait, soudain, une «diatribe passionnelle ». D'autres journaux, relatant le discours, utilisaient sans frémir les termes « déverser » et « vomir » tandis que La Libre Belgique décrivait «Un sinistre bandit qui porte le nom de Lumumba ».

Ce qui frappe, c'est que les réactions « à chaud » et « à froid » ne méritent pas leurs dénominations ! En principe, c'est la réaction immédiate qui peut avoir quelque connotation émotionnelle, passionnelle (joie, colère, indignation, horreur), d'où l'appellation « à chaud ». Quand l'émotion est passée, que quelques heures ou quelques jours ont coulé depuis le choc émotionnel, la raison retrouve son empire pour les réactions « à froid »... Ici, au contraire de toute réaction naturelle et spontanée, c'est la réaction immédiate qui est nuancée, pondérée, faite de sang-froid, et les éléments passionnels (indignation, outrances de langage) font leur apparition plus ou moins dans les 24 heures, c'est-à-dire quand, en principe, l'émotion est calmée. C'est là un comportement humain impossible, sauf dans un cas : si l'on a affaire à un acteur qui se fâche sur ordre, parce qu'il suit un scénario !

Compte tenu de ces faits, la cause est entendue : des journalistes expérimentés, habitués à couvrir ce genre d'événements, nullement fanatiques de l'anticolonialisme, ont

¹ Colette Braeckman, « *Lumumba, un crime d'état* », Bruxelles, Aden, 2009,. Les passages qui nous intéressent ici sont aux pages 50 à 53

remarqué la franchise du discours, sans y voir une insulte. La nuance entre *Le Soir* et *Le Peuple* s'explique tout naturellement par les idéologies différentes des journaux. Par contre, lorsque C. Braeckman écrit que le ton du *Peuple* a changé, tenant compte sans doute du climat régnant en Belgique, elle commet un lapsus en quelque sorte professionnel : les journalistes n'aiment pas trop admettre qu'ils « font » l'opinion –et même parfois l'événement - ou donnent à lire à leurs lecteurs précisément les opinions que ceux-ci désirent entendre. Il faut bien sûr comprendre « *tenant compte du climat que l'on souhaitait voir régner en Belgique* ».

« L'on » est un pronom désagréablement impersonnel qui amène aussitôt la question « Qui » ? Mme Braeckman fournit à ce sujet quelques indications :

« *Dans leurs conclusions, les experts (consultés par la Commission parlementaire d'enquête) défaussent habilement sur la presse de l'époque une part de la responsabilité du climat de haine qui sévissait à l'égard de Lumumba. Le procès fait à la presse, s'il se fonde sur des faits réels, sur de véritables incitations à la haine - «on attend un geste viril» écrivait dans *La Libre Belgique* Marcel De Corte, recteur de l'Université de Liège— ne doit cependant pas omettre le fait que la presse de l'époque, plus encore qu'aujourd'hui, était sous influence. Sous influence des idées politiques de l'heure, dominées par l'anticommunisme, par le paternalisme qui caractérisait les rapports avec les colonies. Le rapport des experts démontre que la presse était directement prise en main au plus haut niveau. Il apparaît ainsi que le roi Baudouin, lorsqu'il souhaite pousser à la démission le gouvernement Eyskens, reçoit « en toute discrétion » les rédacteurs en chef de *La Libre Belgique* et du *Soir*, messieurs Zeegers et Breisdorff. Tout indique, souligne le rapport, que le roi a demandé à ses interlocuteurs de soutenir le nouveau cabinet et, le 11 août, au moment où Eyskens aurait dû remettre sa démission, *Le Soir* publie un article assassin pour le gouvernement² ».*

De quoi s'agit-il dans cette affaire Eyskens ?

« *Les experts, qui ont eu accès à toutes les archives du Palais, ne minimisent pas l'action du roi : ils démontrent que ce dernier a tenté d'influencer directement le gouvernement. Il avait donné sa préférence à un « cabinet d'affaires » qu'il aurait souhaité voir dirigé par Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak, gouvernement qui aurait délibérément choisi de jouer la carte katangaise. Van Zeeland, catholique, fait partie du groupe Brufina; Spaak, socialiste, est secrétaire général de l'OTAN* »³.

Le roi, en Belgique, a un rôle constitutionnel à jouer dans la formation d'un gouvernement et doit recevoir, s'il échec, la démission d'un gouvernement qui se juge incapable de poursuivre sa tâche. Il intervient donc dans la solution des crises gouvernementales, mais son rôle n'est nullement de les provoquer. Il faut appeler les choses par leur nom : Baudouin I^o a commis à cette occasion une intervention contraire à la Constitution et outrepassé ses prérogatives. Il s'agit donc d'une **tentative de coup d'état**.

² Braeckman poursuit avec des informations que l'on possédait depuis longtemps, relatives à la manière très peu objective dont la presse a rendu compte de ce qui se passait au Congo . « *Il apparaît, lorsque l'on compare les reportages des envoyés spéciaux au Congo en juillet 1960, que la «panique» des Européens a été largement surestimée, qu'elle était fondée sur des rumeurs plus que sur des faits précis, malgré la mutinerie de Thysville où les soldats s'en étaient effectivement pris à des civils belges. La presse insiste sur le caractère dramatique de l'exode, « des tableaux effroyables » dit le *Standaard*, qui ajoute dans le même article « pas d'incidents graves »... Par contre, les journaux sont très discrets sur le fait que la plupart des Blancs étaient armés, que ceux qui étaient présentés comme « des victimes sans défense » étaient prêts à pratiquer l'autodéfense et que la plupart des Européens avaient renvoyé leurs familles au pays avant l'indépendance. Ce qui n'empêcha pas les événements de faire de nombreux morts qui, aujourd'hui encore, marquent l'opinion ».*

³ Braeckman, op.cit. pp 46 - 47

Il s'agit en fait moins de modifier le fonctionnement des institutions belges que de perpétuer, à l'usage du Congo indépendant, une situation qui datait de 1908, lorsque la « colonie personnelle » de Léopold II fut reprise par la Belgique. L'organisation de la colonie, qui fut mise en place à ce moment-là, donnait au Roi, dans les affaires congolaises, à jouer un rôle bien plus important que la place assez restreinte qu'il avait dans les décisions touchant à la Belgique. Le Congo était entièrement livré à une oligarchie de 16 personnes : le Roi, le Ministre des Colonies et 14 membres du Conseil colonial, dont 8 étaient nommés par le Roi. Tous les projets de décrets devaient être soumis au Conseil. Son avis demeurait toutefois consultatif. En pratique, il fut toujours suivi. Le Parlement n'intervint pour le Congo que sur des questions mineures, bornant sa compétence le plus souvent à l'examen annuel du budget de la Colonie. Le Conseil fut par excellence l'instance où se situaient les discussions sur la législation du Congo. L'influence royale était donc prépondérante et le Roi était d'ailleurs qualifié de « législateur ordinaire » de la Colonie.

Les défenseurs du Conseil Colonial invoquent le fait que « *la politique n'y entrerait pas* ». Il faut entendre, bien sûr, la politique au sens partisan du terme, au sens des luttes et rivalités de partis. On peut quand même se demander si le système, tel qu'il a fonctionné, de « *reproduction par inceste généralisé* » a été tellement meilleur. La composition du Conseil fit la part belle aux membres retraités de l'Administration, des Compagnies coloniales et des Missions. Les Congolais n'y étaient, faut-il le dire, pas représentés du tout ! Une assemblée de vétérans est rarement le lieu idéal pour faire approuver d'audacieuses innovations !

Le Roi (indépendamment de savoir lequel) est évidemment le chef de la Famille Royale. Les Saxe-Cobourg-Gotha sont une famille riche, d'abord et avant tout du fait de la fortune personnelle qui leur a été léguée par Léopold II et qui en fait une famille très directement intéressées dans les affaires coloniales. L'intérêt personnel du Roi le situera donc toujours du côté des grandes holdings financières intéressées au Congo.

Le Roi Baudouin I^o, personnellement, est un très fidèle et dévot serviteur de l'Eglise catholique. Dans les affaires congolaises, cela se traduira bien sûr par une oreille constamment attentive aux besoins des Missions.

Ses prérogatives concernant le Congo lui ont donc permis d'influencer les affaires de la Colonie dans un sens favorable à ses intérêts et à ceux de la Vraie Foi. L'indépendance du Congo les lui fait perdre. Il n'a plus aucune influence sur des rapports Belgique-Congo qui regardent désormais les Affaires étrangères. Remédier à cette situation demanderait un changement de gouvernement... que rien n'impose.

Le trio qui se réunit nuitamment (le rapport des experts conclut que *cette concertation secrète à une heure nocturne ressemble bien à une conspiration*), en toute discrétion, réunit donc deux fervents catholiques (Baudouin et Van Zeeland) dont l'un est « chez Brufina⁴ » et l'autre lié par l'intérêt à toute la haute finance coloniale, et un « socialiste », qui est très sensible au langage des intérêts d'affaires et fait preuve d'une grande habileté de manœuvre. Paul-Henri Spaak, spécialiste des affaires étrangères, tant personnellement que comme Secrétaire de l'OTAN, a l'oreille des Etats-Unis. Il n'y a donc aucun doute : la réunion de personnages d'une telle qualité montre à l'évidence que l'on y a vu les choses sous l'angle élevé des grands intérêts humanistes de l'Occident et de la Chrétienté.

Mais cette tentative échoue car le Premier ministre Eyskens refuse de se laisser évincer. Outre ce qu'il pouvait penser de la proposition qui lui était faite, il avait d'autant moins envie de démissionner qu'à la suite de la Question Royale, il avait subi une « traversée du désert » longue de huit ans.

⁴ Brufina est, après la Société Générale, la deuxième holding coloniale.

Lorsque le roi reçoit en tête à tête le secrétaire général des Nations unies, puis le major Weber, sa politique de « cavalier seul » irrite et inquiète les politiciens. La mort de Dag Hammarskjöld, plus tard au Congo, a fait que l'on s'est rarement avisé que cet homme, censé diriger une opération « neutre » de l'ONU entre autres au Katanga, était dans la même position que Baudouin : sa famille figure parmi les magnats scandinaves de... la métallurgie des non-ferreux, donc notamment du cuivre, produit vedette du Katanga ! Quant à Guy Weber, il fut l'un des militaires belges les plus étroitement liés à la sécession katangaise et fut ensuite récompensé par une sinécure royale : le poste d'officier d'ordonnance de Léopold III.

Le 4 août 1960, alors que le roi s'apprête à recevoir seul la délégation du Katanga, le président du parti social-chrétien, Théo Lefèvre, lui envoie une mise en garde au ton inhabituel :

« Je n'ai cessé de répéter au Premier ministre qu'à l'égard du Congo, nous ne pouvons nous permettre d'avoir deux politiques, l'une à l'égard du gouvernement central, l'autre à l'égard du Katanga [...]. La pire des choses serait de voir l'une de ces politiques être celle du Palais tandis que l'autre serait celle du gouvernement... »

« Puis-je suggérer au Roi de relire les pages de notre histoire nationale qui ont trait à la crise de 1839 consécutive à la perte de territoires qui sont maintenant le Limbourg hollandais et le Grand-duché ; puis-je supplier le Roi de se faire redire comment la crise de la monarchie qui s'est terminée aussi douloureusement en 1950 a débuté dans les années 30. ⁵ »

Les allusions historiques étaient un péché mignon de Théo Lefèvre et, si Baudouin comprit certainement sans peine l'allusion, il est sans doute bon d'allumer à l'usage du lecteur quelques bougies supplémentaires. La « crise de 1839 » est relative à une perte de territoires qui, comme la « perte » du Congo divisa l'opinion belge entre des « jusqu'au boutistes », prêts à risquer la guerre et la désapprobation internationale pour conserver ces territoires et les « réalistes » qui préférèrent, puisque la Belgique n'était pas la plus forte, s'incliner devant les faits.

L'autre allusion, accompagnée d'une référence à la « Question Royale » qui avait chassé le père de Baudouin 10 ans auparavant, ne concerne cependant pas l'attitude de Léopold II pendant la guerre, mais bien avant celle-ci.

Avant guerre, dans toute l'Europe et en Belgique, c'était l'autoritarisme qui avait le vent en poupe. Les poussées populaires, comme le Front français, furent des réactions défensives. Pour la bourgeoisie, en effet, la démocratie parlementaire semblait mener inéluctablement à des régimes progressistes qui menaceraient les possédants et seraient « la porte ouverte à la subversion » (c'est à dire à la démocratie économique et au communisme). Léopold III et la droite catholique royaliste n'étaient peut-être pas vraiment des sympathisants de l'Axe, mais ils étaient certainement antiparlementaires. La politique belge leur semblait trop livrée aux « jeux des partis » et il leur aurait semblé souhaitable de voir le système évoluer vers plus d'autorité, avec un roi qui aurait exercé de façon plus « musclée » son rôle d'arbitre de la politique.

Autrement dit, les « supplications » de Lefèvre au sujet des précédents historiques sont une mise en garde contre une **dérive autoritaire du Roi** qui semble, après le 30 juin 1960, continuer à se comporter comme si les relations avec le Congo étaient un domaine particulier, où il aurait eu davantage à dire que sur le reste de la politique.

Le fait qu'en l'occurrence le Roi et le gouvernement n'aient pas été d'accord, chacun préférant une ligne politique différente ne signifie pas automatiquement qu'une de ces lignes était bonne, et l'autre mauvaise. Tout au plus pourrait-on dire qu'il y en avait une mauvaise et

⁵ Braeckman, op. cit. pp 47-48

une pire !

Ni l'un, ni les autres, en effet, ne proposait la ligne qui aurait été tout simplement honnête, ou même simplement correcte : appuyer le gouvernement congolais que la Belgique avait reconnu, avec Lumumba comme Premier Ministre, dans les frontières que ce pays héritait de la colonisation, Katanga compris, et laisser les Congolais eux-mêmes décider d'éventuelles réformes de structure, fédérales ou autres.

Le Roi, comme le gouvernement, voulaient au contraire « corriger » les élections où les Congolais avaient si mal voté, portant au pouvoir les « nationalistes » alors que bien sûr on aurait voulu y voir des « modérés ». Et, dans un cas comme dans l'autre, cela impliquait l'effacement de Lumumba.

Il est inutile de s'appesantir longuement sur le projet politique du gouvernement : c'est à peu près celui qui s'est effectivement déroulé : coup d'état de Mobutu, « neutralisation » de Lumumba puis élimination de celui-ci par un meurtre dont le « chapeau » sera porté par la Sécession katangaise. Dans le contexte de l'époque, compte tenu de l'aversion suscitée par Lumumba, des nombreuses tentatives pour l'écarter du pouvoir, définitivement si possible, il est évident que le Premier ministre était l'homme à abattre, dans tous les sens du terme. Baudouin le détestait.

Le Roi, de son côté, aurait volontiers rompu avec le gouvernement nationaliste, et appuyé le Katanga et d'autres sécessions, d'où serait partie une reconquête du Congo par les « modérés ». Cela présentait l'avantage, essentiel aux yeux du bigot qui régnait alors, de remplacer le « laïc » Lumumba par des hommes bien vus de l'Eglise.

Lumumba était « l'homme à abattre » pour tout le monde dans les classes dominantes belges, parce qu'on le soupçonnait de vouloir porter atteinte aux privilèges du grand capital belge dans l'économie congolaise. Mais Baudouin détestait aussi en lui le membre de « l'Alliance Libérale » et comme tel continuateur possible de Buisseret qui avait porté un coup au monopole des Missions sur l'enseignement. Mgr Malula fit contre Lumumba et ses partisans, en 1960 et 1961, quelques sermons qui sont des appels, à peine déguisés, au meurtre.

Il y a cependant bien pire que cette politique de cavalier seul menée par le roi, que ses interférences dans l'action du gouvernement, que le soutien manifeste qu'il accorde au Katanga : il y a sa responsabilité directe dans le meurtre. Elle a consisté non à en donner l'ordre mais, en connaissance de cause, à ne pas l'empêcher. C'était, comme dit Mme Braeckman « *ce que son confesseur aurait certainement appelé la faute par omission. Une faute mortelle.* ⁶ »

Le 19 octobre 1960, en effet, le major Weber, depuis Elisabethville, écrit à Lefébure, secrétaire particulier du roi. En termes télégraphiques, il note :

« *Tshombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils: statu quo jusqu'au 31 décembre. On attend que la situation s'éclaircisse. On neutralise complètement (et si possible physiquement...) Lumumba.* ⁷ »

(Soit dit en passant, c'est le seul document occidental où le meurtre est envisagé sans périphrase.)

Des annotations dans les marges montrent que le roi, qui à l'époque était préoccupé par la préparation de son mariage avec Dona Fabiola, a bel et bien pris connaissance de cette missive de Weber. Autrement dit, il a été informé du projet d'élimination physique, et donc

⁶ ibidem

⁷ Ibidem

d'assassinat, de Lumumba, et rien n'indique qu'il ait tenté de prévenir ce crime.

Mais faut-il penser que l'assassinat de Lumumba et la Sécession katangaise ont été les seuls « coups de pouce » du Roi ? Faut-il croire que l'état d'impréparation de la Colonie avait bien été voulu, sans qu'on n'ait rien fait pour arriver à cet état en précipitant l'indépendance ?

En cinq ans, on était passé de l'indépendance dans un délai de 30 ans du projet Van Bilsen, à une indépendance en deux ou trois ans dans les projets du Ministre des Colonies Van Hemelryck. On passait donc du pas de promenade à la course. Mais ce n'était pas encore la précipitation ni le chaos.

Le catalyseur qui précipita les choses au point que l'on passa en quelques jours de quelques années à six mois, ce sont les morts des 4, 5 et 6 janvier. Ils constituèrent un élément essentiel de la politique de lâchage et d'improvisation. Si essentiel même, qu'il est difficile d'imaginer qu'il n'ait pas été partie intégrante du plan dont il était un élément si essentiel. S'il a existé un « plan B pour le sabotage de l'Indépendance », les morts de janvier 1960 en ont fait partie. Tout au plus pourrait-on dire que, par suite de circonstances fortuites, ces troubles furent beaucoup plus graves que ce que l'on avait prévu.

D'autre part, il n'est pas nécessaire de supposer que la Belgique, ou le gouvernement belge de l'époque, furent partie prenante à cette provocation. Elle peut très bien être partie, comme les faits auxquels il est fait allusion en guise d'introduction, d'un milieu très restreint tournant autour de la personne de Baudouin I^o, de quelques militaires et coloniaux royalistes et du Conseil Colonial, en particulier des représentants qui y siégeaient pur le compte de la Haute Banque. Leur façon d'envisager, à ce moment là, le Congo et ses relations avec la Belgique, renvoie à des faits alors vieux d'un peu moins de dix ans, à l'époque de la Question Royale.

Le Congo et la Question royale?⁸



Meeting antiléopoldiste en Wallonie

On peut remarquer, à la reprise du Congo et de la manière dont la colonie a fonctionné à partir de 1908, sous le régime fixé par la Charte coloniale, que le pouvoir y était détenu en pratique par un groupe de 16 personnes seulement (le Roi, le Ministre des Colonies et 14 membres du Conseil colonial), sous un contrôle parlementaire assez symbolique, et que le portefeuille de Colonies avait été détenu le plus souvent par un ministre du Parti Catholique (devenu, après la guerre, le PSC/CVP), parfois par un Libéral, jamais par un Socialiste, même si ce dernier parti fut parfois associé au pouvoir.

Le Roi jouait donc à la colonie un rôle plus important qu'en Belgique. Il en était le « législateur ordinaire » et c'est lui, notamment, qui désignait la majorité des membres du Conseil colonial et décidait en définitive de la nomination des Gouverneurs Généraux. Pierre Ryckmans, par exemple, devra cette fonction à une initiative personnelle de Léopold III. Tout cela peut se résumer en quelques mots : la colonie était gouvernée nettement plus à droite, et de façon bien plus directement « royale » que la Belgique, nonobstant le vote annuel de son budget par le Parlement métropolitain.

Il en résulte bien sûr qu'un vacillement du Trône, un bouleversement au sein du Parti Catholique (souvent désigné dans la presse par la périphrase ironique « *parti du Trône et de l'Autel* ») ou encore une situation soit difficile, soit confuse pour ces deux entités, avaient une répercussion notable sur la politique menée au Congo. Cela va se passer en 1950, avec le dénouement de la « Question royale ».

Il est donc utile d'analyser les répercussions du dénouement de la Question royale sur l'organisation et sur les structures du Parti Social Chrétien, ainsi que sur la situation politique

⁸ On les trouvera les abréviations et la bibliographie, pour le présent chapitre, à la fin du texte.

des principaux dirigeants de ce parti au cours des mois d'août et septembre 1950. Les noms à eux seuls sont parlants : le lecteur se rendra compte aisément que parmi les personnes impliquées figure une belle « brochette » de ceux qui seront aux affaires au moment de l'indépendance du Congo !

Une dernière remarque, enfin : l'immédiat après-guerre est une période de grande instabilité gouvernementale. Dix gouvernements se succèdent aux affaires sur une période de cinq ans.

<i>Premier ministre</i>	<i>Période d'exercice</i>	<i>Composition de la coalition</i>
Hubert Pierlot	26.09.44 07.02.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker I	12.02.45 15.06.45	Sociaux-chrétiens, Libéraux, Socialistes, Communistes
Achille Van Acker II	02.08.45 12.02.46	Socialistes, Libéraux, Communistes, Union démocratique belge
Paul-Henri Spaak I	13.03.46 20.03.46	Socialistes
Achille Van Acker III	31.03.46 09.07.46	Socialistes, Libéraux, Communistes
Camille Huysmans	03.08.46 13.03.47	Socialistes, Libéraux, Communistes
Paul-Henri Spaak II	20.03.47 19.11.48	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Paul-Henri Spaak III	27.11.48 27.06.49	Socialistes, Sociaux-chrétiens
Gaston Eyskens I	11.08.49 06.06.50	Sociaux-chrétiens, Libéraux
Jean Duvieusart	08.06.50 11.08.50	Sociaux-chrétiens

En août 1950, le PSC - CVP⁹ est dans une situation délicate. Du moins sur le plan politique, il a subi un échec sur la Question royale, tout en ayant par contre réalisé ses objectifs sur le plan législatif. Mais il doit assumer l'exercice du pouvoir après sa victoire des élections législatives du 4 juin 1950¹⁰. Comment ce parti, qui n'a jamais été aussi fort électoralement, va-t-il gérer l'onde de choc que représente l'abdication en 1950 de Léopold III? Cette "défaite morale" va-t-elle conduire à une remise en cause de son fonctionnement et de ses structures et modifier les rapports de force entre les principales figures du parti? Ce dernier va-t-il se contenter de mesures de circonstance et de réformes superficielles?

Cette courte période est centrée sur trois événements majeurs qui agitent le PSC. Le premier est le changement d'équipe gouvernementale, suite à la démission du Cabinet Duvieusart qui donne lieu à la formation d'un nouveau gouvernement homogène social-chrétien autour de Joseph Pholien. Le second est la mise en place par le parti d'une commission d'enquête interne chargée d'établir les responsabilités dans l'échec du retour au pays de Léopold III. Le troisième est la réunion d'un congrès extraordinaire du PSC-CVP durant le week-end des 23 et 24 septembre 1950¹¹.

⁹ Nous parlerons indifféremment du PSC, du CVP ou du PSC-CVP, étant donné que le parti catholique belge (de même que les autres, d'ailleurs) est toujours unitaire à cette époque.

¹⁰ Lors de ces élections, le PSC-CVP obtient la majorité absolue dans les deux Chambres.

Les socialistes "*sortent eux aussi renforcés du scrutin, tandis que les libéraux et les communistes connaissent une chute significative*" (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001,246; Dumoulin, 1999, 366).

¹¹ Le « fonds PSC-CVP » du KADOC (Vlamingenstraat, 39, 3000 Leuven) contient notamment le texte complet du rapport de la Commission d'enquête du 14 septembre 1950, ainsi que le programme reçu par les congressistes le 23 septembre 1950. Des papiers personnels qui contiennent aussi bien des documents préparatoires tels que des projets d'articles ou de discours, que des pièces à caractère privé comme des annotations, des mémos, des agendas et surtout des correspondances. Les Papiers Duvieusart, van Zeeland et de la Vallée Poussin appartiennent au GEHEC (Groupe d'études Histoire de l'Europe Contemporaine) et sont déposés aux Services des Archives de l'UCL (Rue Montesquieu, 27, 1348 Louvain-la-Neuve). La boîte no. 61 de ces papiers contenant les aide-mémoires d'auditions ayant été constituée par Duvieusart avec l'aide de Jules Gérard-Libois, qui les tenait lui-même du Professeur Masset de l'Université d'Amsterdam, comme nous l'apprend un échange de courrier. Les Papiers Nothomb se trouvent au même Service, mais ils n'appartiennent pas au fond du GEHEC.

Cela mène à s'intéresser aux divergences de vues et aux contradictions existant au sein même du P.S.C., notamment entre conservateurs et démocrates-chrétiens. Il est difficile de comprendre la portée de l'échec subi par le P.S.C. le 1er août 1950 sans revenir sur la création du nouveau parti en 1945 ou sur la teneur et les conditions de réalisation de sa charte originelle. On peut aussi réfléchir sur l'image d'un parti totalement unifié autour de la personne de Léopold III.

La période est marquée en Belgique par une opposition entre les forces de gauche et celles de droite qui prend parfois une tournure violente¹², et qui peut être rattachée au contexte bipolaire international. La guerre froide est à son paroxysme, la guerre de Corée a débuté le 25 juin 1950.

Dans cette période, quels faits se sont produits et comment les interpréter en particulier relativement au Congo ?

Crise au PSC après la Question Royale

Le 9 mars 1950, Paul-Henri Spaak, ancien Premier ministre de Belgique et président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, livre dans le quotidien français *Le Monde* ses impressions sur la question royale qui divise la Belgique.

C'est donc décidé, dimanche 12 mars cinq millions de Belges environ, hommes et femmes, vont être appelés à répondre par oui ou par non à cette question : « Désirez-vous que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels ? »

La Belgique avait étonné le monde après sa libération par la rapidité de son relèvement. Alors que plusieurs pays européens se débattaient encore dans les difficultés inévitables de l'après-guerre, elle avait retrouvé la plus grande partie de sa prospérité, amélioré largement sa législation sociale. Elle travaillait dans le calme et dans l'ordre de ses institutions démocratiques retrouvées.

C'était trop beau pour durer. Elle est aujourd'hui passionnément divisée entre partisans et adversaires du roi Léopold III et traverse une crise politique dont personne ne peut prévoir les étapes, mais dont l'issue, quelle qu'elle soit, la laissera affaiblie pour un temps.

L'étranger assiste déconcerté à ce spectacle et comprend mal qu'un peuple connu pour son solide bon sens risque de compromettre dans une cruelle bataille politique les incontestables avantages que lui avaient procurés son courage et son travail.

Il est très difficile d'expliquer objectivement les causes de la question royale. Je suis personnellement opposé au retour du roi, et je puis par conséquent dire les raisons que mes amis et moi faisons valoir à l'appui de notre opinion, mais il me serait beaucoup plus difficile d'indiquer clairement pourquoi un grand nombre de Belges restent sincèrement fidèles au roi et désirent son retour. Dans un article qui paraîtra sans doute à l'étranger je me devais de faire impartialement cette remarque.

D'abord disons ce que la question royale n'est pas. Ce n'est pas une lutte entre les partisans de la République et les partisans de la monarchie. Les adversaires les plus résolus du roi prennent grand soin de déclarer, et ils sont parfaitement sincères, qu'ils ne mettent en cause ni l'institution monarchique elle-même ni la dynastie ; que leurs reproches s'adressent

¹² Comme les actes de sabotage commis par les communistes ou le meurtre du leader communiste Julien Lahaut (se référer à Van Doorslaer & Verhoeyen, 1987).

seulement à la politique et à la conduite personnelles du roi Léopold III. Mais au fur et à mesure que se développe la discussion il semble bien que deux conceptions de la monarchie s'affrontent, l'une strictement constitutionnelle et parlementaire, basée sur l'adage : le roi règne mais ne gouverne pas, et une autre, très différente, dont les partisans semblent admettre à la fois que le roi peut avoir sa politique personnelle et qu'étant inviolable personne n'a le droit de la critiquer.

Dès lors les reproches que font au roi ses adversaires prennent toute leur importance, et derrière les faits se dessine une grave controverse sur la manière dont l'institution royale doit s'exercer.

Les reproches essentiels que l'on fait au roi sont en effet d'ordre constitutionnel.

On prétend qu'en mai 1940, au moment où la Belgique fut attaquée par l'Allemagne, il a pratiqué une politique personnelle ; qu'il n'a pas respecté les obligations internationales du pays, qui l'obligeaient, même après la défaite des Flandres, à continuer la lutte, qu'il a de sa seule autorité mis fin à la guerre pour la Belgique dès le 28 mai 1940 ; qu'il a repris une position de neutralité, mettant sur le même pied l'Allemagne, qui avait attaqué son pays, et les Franco-Anglais, venus à son secours ; qu'il a persisté dans cette attitude jusqu'à la victoire, refusant de la rectifier malgré les appels qui lui furent adressés ; qu'il a joué sur deux tableaux, cherchant à se réserver des possibilités politiques quelle que fût l'issue de la guerre, et qu'il a fait tout cela contrairement à l'avis formel d'un gouvernement d'union nationale qui le supplia d'abord de ne pas s'engager dans cette voie, puis le supplia d'en sortir.

A mon avis ces reproches sont fondés, et le résumé de la position prise par le roi pendant la guerre, que je viens de faire en quelques phrases, est l'expression de la vérité, que l'histoire impartiale confirmera.

Dans les documents publiés par le roi lui-même les aveux de cette politique abondent. Ecrivant au roi d'Angleterre le 25 mai 1940, il disait : « Le cadre entier des officiers et de l'état-major étant en action, il y a impossibilité de créer une nouvelle force militaire belge. Dès lors l'aide que nous pouvons apporter aux Alliés viendra à cesser si notre pays est envahi. » Il ajoutait : « En restant dans mon pays je réalise pleinement que ma position sera très difficile, mais ma préoccupation essentielle sera d'empêcher mes compatriotes d'être obligés de s'associer à une action contre les pays qui ont aidé la Belgique dans sa lutte. »

Il me semble difficile de dire les choses plus clairement et de constater d'une manière plus formelle à la fois que la participation de la Belgique à la guerre est terminée et que dorénavant, sans passer bien entendu dans le camp de l'Allemagne (il ne manquerait plus que cela !), tout ce que l'on peut promettre encore c'est de ne rien faire contre les Anglais et les Français.

Dans un document publié en 1945, et que l'on appelle le « testament politique du roi », à la date du 25 janvier 1944, répondant à une ultime tentative du gouvernement belge alors à Londres qui lui demandait de clarifier sa position, Léopold III écrivait, tendant une nouvelle fois à justifier ce qu'il avait fait en 1940 : « Au moment où les Alliés étaient terrassés par un désastre foudroyant et l'ennemi exalté par des succès militaires sans exemple, c'est en partageant l'adversité de mon armée et de mon peuple que j'affirmais l'indissoluble union de

la dynastie et de l'Etat, et que je sauvegardais les intérêts de la patrie, quelle que fût l'issue de la guerre. »

De nouveau est-il possible pour le roi de déclarer plus clairement que n'ayant plus une confiance absolue dans la victoire des Alliés il a cru nécessaire d'essayer de ménager les deux camps ?

C'est cela qu'un grand nombre de Belges ne peuvent lui pardonner ; c'est cette politique-là qu'un grand nombre de Belges, combattants et résistants, se refusent à ratifier aujourd'hui.

Cette politique était anticonstitutionnelle, étant personnelle ; faite contre l'avis des ministres, qui refusaient d'en prendre la responsabilité, elle était de plus détestable, car si l'ensemble des Belges l'avaient suivie 1945 les aurait trouvés dans le camp des vaincus et non dans celui des vainqueurs.

A ces reproches politiques d'une incontestable gravité s'ajoutent une série de faits qui ont profondément blessé la sensibilité des Belges, patriotes, démocrates et antinazis : le voyage du roi à Berchtesgaden en 1940 et la tasse de thé prise avec Hitler ; le télégramme de condoléances au roi d'Italie au moment de la mort du prince de Savoie, qui avait combattu en Afrique contre les troupes anglo-belges ; les conditions étranges et assez humiliantes du second mariage ; l'autorisation accordée par le Führer, les félicitations et les fleurs qui l'accompagnaient ; les voyages de plaisir en Allemagne et en Autriche chez des nazis notoires, et enfin cet extraordinaire incident qui vient seulement d'être révélé il y a quelques jours : le reprise par le roi en pleine guerre et en pleine occupation de ses titres allemands de duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, que le roi Albert avait renoncé à porter depuis 1920, et dont il n'avait plus été fait mention depuis cette date dans les actes officiels concernant la famille royale de Belgique.

Tout cela soulève une tempête de protestations véhémentes, de polémiques passionnées et très pénibles. Qu'en sortira-t-il ? Il est très difficile de le prévoir.

Mathématiquement le roi, qui n'est officiellement défendu que par le parti social-chrétien et par quelques libéraux dissidents, ne semble pas pouvoir obtenir les 55 % des voix qu'il a jugées lui-même nécessaires pour que son retour au trône pût être envisagé. Mais certains facteurs politiques et sentimentaux joueront certainement, dans des sens d'ailleurs opposés, et dès lors il serait téméraire de pronostiquer un résultat.

La seule certitude c'est, hélas ! que la Belgique se trouve dans une situation grave due principalement à l'extraordinaire entêtement de son roi ; que le pays sortira de cette lutte profondément divisé et certainement affaibli, et que par là, pour des raisons trop évidentes, la crise belge est devenue un élément peu favorable de la situation internationale.

L'Europe a besoin de calme. Elle devrait concentrer toutes ses forces sur les vrais problèmes qui se posent à elle d'une façon si urgente ; la Belgique aujourd'hui en est détournée. C'est un malheur pour elle et pour les autres nations.

Cet exposé, par un acteur important du drame qui allait se jouer (Spaak était à la fois membre du PSB qui voulait le départ de Léopold III et... parfois conseiller de Sa Majesté, ce qui peint bien le personnage, prompt aux revirements et ne craignant pas le double jeu) reflète assez bien ce qui s'est passé. Ou du moins ce qui s'est passé sur scène, au vu et au su de tous.

Mais ceux qui se battaient pour ou contre le Roi avaient parfois des arrière-pensées et tout drame a ses coulisses où l'on parle parfois de tout autre chose...

L'abdication du 1er août 1950 résulte d'un processus qui a donné lieu à une historiographie abondante. A la suite de la rupture entre le Roi et ses Ministres à Wynendaele, le 25 mai 1940, Léopold III est dans une situation d'impossibilité de régner¹³. Le Souverain justifie sa présence au pays par sa volonté d'adoucir le régime d'occupation, raison pour laquelle il rencontre Hitler en novembre 1940. Cet entretien de Berchtesgaden restera ignoré du peuple belge jusqu'en juillet 1945, étant seulement connu auparavant de cercles restreints à Londres et à Bruxelles¹⁴. La date où la chose fut connue changeait bien sûr beaucoup de choses. Si elle avait été publiée en 40, cette démarche aurait sans doute été admise par l'opinion belge comme ayant « un but humanitaire ». En 45, dans l'intransigeance de la victoire, il en allait tout autrement, et l'on rapprochait, de façon dramatique pour la cause du Roi, son entrevue avec Hitler de certains de ces penchants autoritaires qu'il avait montrés dans les années '30.

Sur un autre plan, l'officialisation de son mariage avec Liliane Baels, en décembre 1941, ternit son image auprès de l'opinion publique belge¹⁵. Là encore, le choix de la date, purement circonstanciel (la demoiselle était enceinte), s'avéra malheureux. Certes, une partie de l'opinion, ayant la mentalité de ces concierges sentimentales qui larmoient volontiers sur les malheurs sentimentaux des princesses, aurait volontiers vu Léopold en « veuf inconsolable » de la Reine Astrid, qui avait su conquérir une popularité frisant l'idolâtrie. La majorité de la population, toutefois, n'étant pas abonnée à « Point de Vue/Images », aurait sans doute admis que « la chair est faible » et que la formule « on n'est pas de bois » s'applique autant au palais que dans les chaumières. Mais en 1941, il y avait en Belgique de nombreux couples séparés parce que le mari se trouvait prisonnier en Allemagne. Ainsi, le Roi apparaissait comme le seul « prisonnier de guerre » à pouvoir faire des galipettes... Cela ne concernait que des prisonniers wallons, les Flamands ayant été relâchés rapidement.

Cependant, à côté de cet aspect sentimental et privé, la chose avait aussi un aspect juridique. Le Roi ne peut se marier sans le consentement des Chambres. Il semble bien que le Cardinal Van Roey ait été pour beaucoup dans la décision de « légaliser la situation » sans se soucier de la légalité, avant qu'apparaisse en plein jour une situation scandaleuse. Ce ne fut sans doute pas là la meilleure idée de ce prélat, car cela apparut comme un pied de nez supplémentaire à l'adresse du gouvernement de Londres.

En septembre 1944, néanmoins, le Gouvernement Pierlot favorise l'apaisement en ne rendant pas public le testament politique de Léopold III, antérieur à sa déportation¹⁶. Au même moment, les Chambres réunies désignent le Prince Charles, frère de Léopold III, comme Régent du Royaume¹⁷. Tous les changements de l'après-guerre, qui permettent à Spaak de parler d'une Belgique qui a *amélioré largement sa législation sociale* et que nous avons évoqués plus haut, se sont produits durant cette Régence. Le Prince Charles trouva le temps de faire un voyage au Congo et se serait, d'après Jef Van Bilsen, montré assez critiques envers l'administration coloniale.

¹³ Une impossibilité de régner constatée par les Ministres mais qui est rapidement acceptée par Léopold III lui-même, du fait de son état de prisonnier de guerre (se référer à Vanwelkenhuizen, 1988).

¹⁴ Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 72-73

¹⁵ Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 162

¹⁶ Ce testament politique, auquel l'article de Spaak fait allusion, avait été rédigé en janvier 1944. Il exigeait réparation de la part des Ministres qui avaient contesté son attitude de 1940, ce qui "*constitue sans doute la plus grosse erreur de jugement que le Roi ait commise*" (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 250).

¹⁷ Après que la Reine Elizabeth et le Lieutenant-Général Tilkens aient été pressentis pour occuper cette fonction de Régent (Stephany, 1999, 22-23).

En mai 1945, l'envoi d'une délégation belge à Strobl, où réside le Roi, laisse entrevoir une solution à la crise¹⁸. Mais, après des débats passionnés au Parlement et la tentative de Léopold III de forcer la décision en sa faveur, une loi *de cadenas*, votée le 19 juillet 1945, assure "pour les temps à venir un verrouillage plus sévère"¹⁹.

L'affaire royale, longtemps reléguée au second plan, est reprise par le lancement d'une consultation populaire²⁰ sur le retour de Léopold III au pays, organisée le 12 mars 1950²¹. Une surenchère gagne rapidement la campagne précédant cette consultation. Le vote en faveur du retour du Roi l'emporte mais on note que la Flandre est très largement favorable tandis que la Wallonie y est majoritairement opposée²². Même si on ne peut pas " *proprement parler d'une cassure Nord-Sud ou Flandre-Wallonie*", vu que deux des quatre provinces wallonnes sont favorables au retour²³, on cite souvent les résultats de cette consultation comme marquant le début des « problèmes communautaires » en Belgique²⁴.

Des désaccords sur l'interprétation des résultats entraînent la démission collective du Gouvernement Eyskens. De son côté, le Roi adresse, le 15 avril 1950, un message au peuple belge dans lequel il évoque le scénario d'une Lieutenance Générale du Royaume, une idée suggérée par Paul-Henri Spaak²⁵. Mais les tractations entre les partis échouent *in extremis*, ce qui conduit aux élections anticipées du 4 juin 1950. Le PSC obtient la majorité absolue dans les deux Chambres. Il a donc « perdu » sur la consultation, mais gagné les élections !

Dès le 19 juillet, le cabinet homogène social-chrétien de Jean Duvieusart annonce la fin de la Régence et les deux Chambres réunies votent la fin de l'impossibilité de régner le lendemain²⁶. Le 22 juillet 1950, Léopold III, accompagné de ses fils, foule le sol belge pour la première fois depuis sa déportation. Le Roi fut accueilli à l'aérodrome d'Evere par les seuls Ministres van Zeeland, De Vleeschauwer et Moreau de Melen²⁷. Léopold III devient plus que

¹⁸ Même si les exigences du Premier Ministre socialiste Van Acker, qui souhaite que le Roi écarte certaines personnes de son entourage semblent fort éloignées "de la nécessaire réparation du testament politique" (Dumoulin, 1999, 320).

¹⁹ Le Roi essaie successivement de mettre sur pied des Gouvernements Ganshof van der Meersch et van Zeeland mais ceux-ci ne disposeront pas d'une majorité aux Chambres (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 205-206). La fin de l'impossibilité de régner ne pouvant désormais s'opérer que si elle est reconnue par la majorité des Chambres réunies (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 206).

²⁰ Il s'agit bien d'une consultation, non d'un referendum. Les électeurs n'ont donc pas été priés de DECIDER, mais simplement de donner un avis.

²¹ Le Roi et sa famille élisent domicile en Suisse à partir du mois d'octobre 1945 (Stephany, 1999, 113).

²² se référer à Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 303-322.

²³ Dujardin, 1995, 95-96

Il paraît trop simpliste d'affirmer que les Wallons étaient "contre" le retour de Léopold III et les Flamands "pour". En Wallonie les provinces de Namur et de Luxembourg se sont prononcées pour le « Oui ». Même au sein de la province de Liège, l'arrondissement de Verviers s'est révélé favorable à 60 % au souverain. Il faut probablement plus y voir une opposition philosophique que linguistique. Les grands centres industriels -y compris en Flandre- ont émis un vote anti-léopoldiste au contraire les zones rurales. Les sympathisants catholiques étaient partisans du Roi. On retrouve donc d'autres clivages en plus de celui habituellement présenté qui oppose Flamands et Wallons.

²⁴ Le début, certainement pas. Mais ils ont certainement changé de ton et d'orientation.

²⁵ Paul-Henri Spaak avait imaginé "d'établir un régime à l'essai" où le Prince Baudouin serait nommé Lieutenant Général du Royaume, assumant les prérogatives constitutionnelles du Roi, sans pour autant que Léopold III soit amené à abdiquer (Dumoulin, 1999, 362).

²⁶ Après que les opposants à la fin de l'impossibilité de régner aient quitté la salle, les 197 parlementaires sociaux-chrétiens, auxquels s'est joint le libéral Lahaye, votent la fin de celle-ci (Gérard & Gérard, 1983, 185).

²⁷ Dujardin & Dumoulin, 1997, 171

jamais le Roi d'un seul parti. Les députés socialistes et libéraux manifestent leur opposition en quittant la salle des séances de la Chambre le 25 juillet²⁸. Les communistes n'avaient jamais caché *"leur intention de recourir à des pressions extra-parlementaires contre le Roi et ceux qu'ils traitaient de « léo-rexistes"'*.

Dans la foulée, les socialistes engagent une campagne en vue d'obtenir l'abdication de Léopold III et un vaste mouvement de grèves insurrectionnelles est déclenché dans tout le pays. L'agitation va crescendo, d'abord en Wallonie, mais ensuite également dans les milieux ouvriers flamands. En plus des grèves (300 000 grévistes en Wallonie !), des attentats plongent le pays dans un état proche de guerre civile.

Le 28 juillet, le port d'Anvers débraye à son tour, les moyens de transport bruxellois sont paralysés ; à Liège, un homme a le pied arraché par grenade lancée par les gendarmes et des bagarres éclatent devant le palais de Laeken. Le 29, une marche sur Bruxelles se préparant pour le 1er août, les rassemblements sont interdits à Liège, Bruxelles et Verviers, l'armée est mobilisée et prend place aux points stratégiques. Deux bataillons de la force d'occupation en Allemagne sont même rappelés.

La veille d'une marche décisive sur Bruxelles, prévue le mardi 1er août, a lieu le drame de Grâce-Berleur, en banlieue liégeoise. Les gendarmes tirent dans la foule, lors d'un meeting socialiste, faisant trois morts, une quatrième victime succombant à ses blessures quelques jours plus tard²⁹.

Malgré l'interdiction d'organiser des rassemblements, de quatre à six-cent personnes se réunissent sur la Place des Martyrs de la Résistance. Du balcon du café « la Boule Rouge », plusieurs orateurs -dont le député Simon Paque- doivent s'adresser à la foule composée d'hommes, mais aussi de femmes et d'enfants.

Vers 17h30, Paque achève son discours quand les gendarmes prennent position, armes à la main, sur toute la largeur de la route. Simon Paque demande alors à ses auditeurs de rester calmes et de rentrer chez eux; ce que fait une partie des manifestants.

Ensuite, la gendarmerie tente d'entraîner l'orateur vers son véhicule, ce qui a pour conséquence d'énerver la foule qui tente d'empêcher ça. Le bourgmestre, Arthur Samson, tente d'apaiser la foule, mais il est arrêté à son tour... Les manifestants menacent alors clairement les gendarmes et, croyant calmer les choses, leur chef lance une fausse grenade. Un cri fuse : « Des grenades ! ». Deux sentiments partagent alors la foule : la panique et la révolte. Pendant que certains fuient, d'autres bombardent les gendarmes de briques provenant d'une maison en construction.

Les gendarmes ripostent à coups de crosses. Sur le trottoir de « la Boule Rouge », plusieurs hommes s'en prennent au chef des gendarmes. Ayant perdu ses lunettes et pris de panique, celui-ci dégaine son pistolet et tire deux fois sur Albert Houbrechts, l'atteignant au ventre et à la tête. Il tire encore deux fois, faisant un mort -Henri Vervaeren- et deux blessés,

Henri Moreau de Melen (1902-1992) est issu d'une vieille famille catholique de la région liégeoise. Avocat au barreau de Liège, il est mobilisé en 1940. Fait prisonnier, il connaît la captivité jusqu'en 1945. De retour à Bruxelles en 1945, il apprend avec stupéfaction que le Parti socialiste réclame l'abdication du roi Léopold III. Par conviction, il s'engage immédiatement dans le combat politique visant au retour du Roi en Belgique. Élu sénateur en 1946, novice en politique, il devient ministre de la Justice dès 1948, remplaçant Paul Struye dans les circonstances difficiles du débat sur la peine de mort à appliquer aux collaborateurs des nazis, à propos duquel il s'explique. Ministre de la Défense nationale en 1950 dans le gouvernement Duvieusart, il vit de l'intérieur les tractations politiques qui mènent au retrait du roi Léopold III. Léopoldiste de cœur, ulcéré par la manière dont se clôt la Question royale, il décide de quitter le ministère de la Défense nationale, pour s'engager en 1950 dans le corps des volontaires belges en Corée. Il participe aux opérations de la guerre de Corée en tant que commandant en second, où il s'illustre par son sang-froid et sa détermination. De retour en Belgique, il participe à la vie parlementaire, en retrouvant son siège au Sénat.

²⁸ Durant laquelle les députés sociaux-chrétiens accordent leur confiance à Léopold III (Duvieusart, 1975, 97-98).

²⁹ Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 273, 276-277

dont l'un succombera par la suite -Joseph Thomas-. On dénombre une quatrième victime, totalement étrangère à la manifestation, Pierre Cerepana qui aurait été sciemment visé par un gendarme...

Le tir sans sommation des gendarmes, leur agressivité et le décès des trois (puis quatre) hommes provoquent une énorme émotion en région liégeoise, mais aussi dans tout le Pays.

Les funérailles sont l'occasion d'un gigantesque rassemblement qui réunit près de 100 000 personnes. Ainsi, en ce 2 août, le café « La Boule Rouge » est noyé sous les gerbes de fleurs et de nombreuses personnalités politiques sont présentes: Van Acker, Huysmans, Rey, Buisseret, Buset, Léon-Eli Troclet, Joseph Merlot, Renard, Fernand Dehousse, de Brouckère, la veuve Vandervelde, Charles Van Belle et François Van Belle, Rassart, Gailly, Schreurs, des membres de la SFIO française, mais aussi -et surtout- des milliers d'anonymes.

Durant la nuit, le Gouvernement Duvieusart se réunit pour tenter d'éviter que la marche sur Bruxelles ne dégénère³⁰. Le 31 juillet, les trois partis traditionnels se sont mis d'accord sur un compromis: la transmission des prérogatives de Léopold III à son fils, le Prince Baudouin, "*au titre de Prince Royal d'abord*"³¹. A la suite d'un malentendu entre le Premier Ministre et Léopold III³², un conseil des Ministres est convoqué d'urgence à Laeken durant la nuit³³. Finalement, tous les membres du Cabinet Duvieusart étant solidaires, à l'exception du Ministre De Vleeschauwer, le Roi n'a plus comme possibilité que de s'incliner³⁴. Son abdication est annoncée le 1er août 1950.

L'affaire étant ainsi réglée, l'heure des règlements de compte va pouvoir sonner.

Remodelage du cabinet : « purge » au Gouvernement

Le remodelage du cabinet homogène social-chrétien de la mi-août 1950 intervient dans une ambiance peu sereine au sein du PSC. Dès le 1er août 1950, "*le malaise et les dissensions internes sont perceptibles au sein du P.S.C.*". Le Premier Ministre Duvieusart est prêt à "*démissionner le plus rapidement possible*"³⁵. A partir du moment où Jean Duvieusart "*annonce sa sortie, de nombreux noms sont cités afin d'assurer sa succession*"³⁶. Il est important de noter que de nombreux noms **sont cités** (par d'autres), ce qui est très différent de **se porter volontaire** (soi-même), comme la suite le montrera surabondamment.

³⁰ Le Cabinet Duvieusart refusant durant la nuit la proposition du Roi de mettre en place un gouvernement tripartite (Theunissen, 1986, 137-138). Il n'y eut pas de gouvernement d'Union nationale, mais, suivant la formule utilisée pour la première fois pour composer la Commission des XVII lors de la reprise du Congo, et toujours en vigueur depuis pour les cas graves, la sortie de crise fut négociée entre les trois partis « traditionnels ». Même si les Communistes (abstention) et les Ultra-royalistes ne marquent pas leur accord, ce consensus entre Catholiques, Socialistes et Libéraux sera appliqué. On remarquera que la Question royale, qui traînait depuis des années est arrivée à son dénouement en quelque jours, à partir du moment où il y a eu des morts qui pouvaient être interprétés comme signifiant « le Roi restera, même s'il doit pour cela verser le sang du peuple ». L'analogie avec le 4 janvier à Léopoldville et frappante.

³¹ Les trois grands partis situant la montée de Baudouin sur le trône "*au plus tard en septembre 1951*" (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 304-305).

³² Jean Duvieusart étant persuadé de quitter le Roi avec un accord en poche, ce qui est contredit plus tard dans la soirée (Dumoulin, Van den Wijngaert & Dujardin, 2001, 172-173).

³³ Un conseil des Ministres décisif qui se tient en l'absence de van Zeeland, Segers et Van Houtte (Dujardin & Dumoulin, 1997, 172, 175).

³⁴ Non sans avoir tenté en dernier recours de constituer "*un gouvernement fondé sur des ultras de son camp*" (Gérard-Libois & Gotovitch, 1991, 301).

³⁵ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 247

³⁶ Jean Duvieusart devient Premier Ministre en juin 1950 mais donne sa démission quelques semaines plus tard. Délégué auprès de l'ONU par la Belgique, il revient au gouvernement en janvier 1952. Il crée avec d'autres le Rassemblement Wallon, qu'il présidera en 1968 (*Cent Wallons du siècle*, 1995, 50).

Le Président du P.S.C., François- Xavier van der Straten-Waillet tente de "diriger la manœuvre". Le but est de faire échouer une initiative de Léopold III en direction du très conservateur Joseph Pholien pour lui demander "*de présider le nouveau gouvernement*"³⁷. Si "*l'idée de voir Pholien former le gouvernement fait son chemin*", la rumeur qui se répand selon laquelle celui-ci se trouvait à Laeken durant la nuit décisive du 31 juillet au 1er août et n'y aurait "*pas caché qu'il était opposé au vote de la loi de délégation des pouvoirs royaux*" risque de mettre le projet en péril.

De son côté, Jean Duvieusart reçoit un abondant courrier, équitablement réparti entre lettres de soutien et lettres d'insultes. Il est très sollicité par les membres de son parti. Pierre Wigny essaie de le convaincre de se battre pour conserver son poste³⁸. Le Ministre des Colonies écrit à son Premier, le 8 août 1950, "*sous le coup de l'émotion*", pour lui signaler qu'il "*se développe dans la presse et dans les instances du parti des rumeurs qui plaisent à certains esprits brouillons*" et qu'il considère attentatoires à l'honneur des membres du Cabinet Duvieusart³⁹. Pierre Wigny précise que "*des éléments irresponsables mais décidés se réunissent pour établir des listes d'élimination*" et que "*cela se fait sans enquête, sur la simple impression de ces Messieurs*"⁴⁰. Dès lors, il encourage le Premier Ministre à demeurer au gouvernement, pour éviter que de pareilles considérations trouvent "*créance et audience auprès du grand public*", ou dans le cas contraire, d'au moins faire état, "*dans une déclaration publique et publiée*", "*de la loyauté et de la conscience*" de tous ses Ministres⁴¹. La situation est confuse. Le 11 août, après le vote de la loi de délégation par les Chambres réunies, le Cabinet Duvieusart remet sa démission, le premier acte politique du Prince Royal est d'accepter celle-ci⁴².

Quel est le sens de tout ceci ? Il est clair que Wigny avertit son Premier Ministre que se prépare une sorte d'épuration du parti. On cherche visiblement des « *traîtres* » puisqu'il insiste tant pour que le Premier Ministre démissionne dans des conditions qui lui permettent de proclamer hautement la « *loyauté* » de ses ministres.

C'étaient évidemment les composantes les plus réactionnaires et les plus royalistes qui pouvaient s'estimer « *trahies* ». Le PSC avait, au total, gagné la consultation populaire, puisqu'il était presque seul à se prononcer pour le retour de Léopold III, et que le pays, dans son ensemble, avait voté en majorité pour ce retour ; il avait gagné aussi les élections qui lui donnaient la majorité absolue. Que fait ensuite le gouvernement « *unicolore* » PSC ? Il se débarrasse du Roi par un tour de passe-passe qui remplace la déchéance par une abdication. Il fait donc, non la politique de droite pour laquelle il a reçu mandat, mais la politique de ses adversaires de gauche. Qui, en effet, voulait le départ de Léopold III, sinon les Socialistes ; les Communistes et la plupart des Libéraux ? Cette position n'est pas, il faut l'admettre, dépourvue d'une certaine logique !

³⁷ Joseph Pholien est sénateur coopté de 1936 à 1961, Ministre de la Justice de 1938 à 1939 et en 1952 et devient Premier Ministre en août 1950 (Carton de Tournai & Janssens, 2003,567). Joseph Pholien marquant son accord et prenant "*discrètement contact avec quelques personnalités, parmi lesquelles le député Henri Lambotte, les sénateurs Charles d'Aspremont Lynden et Maurice Schot, ainsi que Paul van Zeeland et le colonel De Greef*" (*Ibid.*, 247-248).

³⁸ Pierre Wigny occupe le Ministère des Colonies entre 1947 et 1950, celui des Affaires étrangères entre 1958 et 1961 et celui de la Justice entre 1965 et 1968, avec en outre la Culture française de 1966 à 1968 (Denoël, 1992, 787-788).

³⁹ GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48.

⁴⁰ GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48.

⁴¹ Dans une lettre du 9 août, Pierre Wigny réitère son souhait de voir Jean Duvieusart conserver les commandes, *si ce n'est pour lui, du moins pour l'honneur de ses collaborateurs* (GEHEC-UCL, *PJD*, farde no. 48).

⁴² *LLB*, 13/8/1950, 2.

D'autre part, même si cela relève d'une certaine théâtralisation émotionnelle, les traîtres n'apparaissent pas comme ayant trahi le Parti, mais comme ayant trahi le Roi, et même peut-être Jésus-Christ ! Un certain nombre de militants PSC-CVP vont dès lors se sentir autorisés à se draper dans la robe de Torquemada, voire dans celle de Simon de Montfort : « *Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens* ».

Tout ce qui ressemblait à une occasion propice à une grande opération de « clarification » exposait à la tentation de se débarrasser des divergences de vues et des contradictions existant au sein même du PSC, notamment entre conservateurs et démocrates-chrétiens. En suivant les événements de la politique belge à propos de la reprise du Congo, nous avons rencontré ces contradictions dès l'origine. Ce sont celles d'un Woeste, qui s'avoue fièrement « de Droite » et considère son parti comme le relais politique des volontés de l'Eglise, opposé à l'abbé Daens, catholique populaire qui soutient des revendications prolétariennes. Et Jules Renkin a illustré fort bien par sa carrière les contradictions internes de son parti. Quand il était « Jeune droite », Woeste l'appelait « le lieutenant de Monsieur Daens », il est ensuite passé au service des intérêts d'argent, comme Ministre des Colonies et a fini dans la Haute Banque. Les démocrates chrétiens voyaient perpétuellement les succès électoraux obtenus par le suffrage populaire en leur faveur, bénéficier à la tendance la plus réactionnaire du parti, et les personnalités issues de ses rangs se faire « récupérer » par ces mêmes intérêts.

La création du nouveau parti en 1945, la teneur et les conditions de réalisation de sa charte originelle donnèrent aux démocrates-chrétiens l'impression que leur heure avait sonné. Comme nous l'avons déjà constaté, l'après-guerre, c'est une période « *A Gauche, toute !* ». Le changement de dénomination était significatif. D'abord, par l'apparition de l'adjectif « *social* » qui laissait présager une ouverture plus grande aux revendications populaires. Ensuite, parce que « *chrétien* » (même dans un pays où l'écrasante majorité des chrétiens appartiennent à la confession catholique) peut se référer à une doctrine plus générale de justice et de charité que le mot « catholique » qui renvoie inévitablement à la hiérarchie ecclésiastique du même nom. La droite, c'est à dire les « anciens » du vieux parti catholique, avaient bien plus tendance à réfléchir suivant une image de parti totalement unifié autour de l'Eglise et la personne de Léopold III.

Le dimanche 13 août, Paul van Zeeland est nommé formateur, une mission difficile, comme le révèle sa correspondance de l'époque⁴³. Il doit d'abord résoudre le clivage qui est apparu au sein du PSC entre deux tendances à peu près égales en nombre. Aux partisans du maintien des hommes en place au gouvernement et aux postes-clés du parti s'oppose une frange du parti qui réclame le renouvellement des cadres, ainsi que des changements importants au sein du cabinet homogène social-chrétien⁴⁴. Le 14 août, le formateur reçoit d'abord les Présidents de la Chambre et du Sénat, Frans Van Cauwelaert et Paul Struye, avant de s'entretenir avec les chefs de groupe PSC à la Chambre et au Sénat, Merget et De Bruyne. Ces derniers ont été désignés comme ambassadeurs du parti par un bureau du Comité

⁴³ Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères en 1935, Paul van Zeeland est "*l'inspirateur d'un courant idéologique, le zeelandisme, qui mobilisa de nombreux jeunes catholiques et libéraux*". Dans le Cabinet Duvieusart de juin 1950 et dans le suivant, dirigé par J. Pholien, il occupe le poste de Ministre des Affaires étrangères (se référer à Dujardin & Dumoulin, 1997). Van Zeeland ayant accepté d'endosser ce rôle de formateur après les refus de Paul-Willem Segers et d'August De Schrijver, respectivement pour "*des raisons d'ordre personnel*" et pour des "*raisons d'ordre familial*" (LLB, 13/8 et 14/8/1950, 1 et 2).

⁴⁴ Le formateur lui-même s'étant déclaré non candidat au poste de Premier Ministre, même s'il "*ne se dérobera certainement pas à son devoir si on avait absolument besoin de lui*" (Dujardin & Dumoulin, 1997, 178).

National élargi par "ce qu'on avait pu trouver des membres des bureaux des P.S.C. parlementaires"⁴⁵.

Le formateur doit trouver un compromis qui s'apparente à un marchandage entre les différentes tendances du parti. Si Paul van Zeeland estime dans un premier temps qu'il est préférable que le nouveau Premier Ministre soit un Flamand et une "personnalité moins tranchée ou ayant subi moins violemment l'assaut des oppositions dans la Question royale" que lui-même⁴⁶, il comprend rapidement qu'il devra composer. Il n'est pas en mesure d'effectuer "cette purge du personnel ministériel réclamée par l'opinion et par une majorité de parlementaires P.S.C."⁴⁷. Néanmoins, il "refuse de céder aux pressions insistantes exercées dans les hautes sphères du parti" afin de retenir Jean Van Houtte comme candidat potentiel au poste de Premier Ministre⁴⁸.

La formation du nouveau cabinet se déroule dans un climat délétère et détestable, tissé d'intrigues, de rivalités voire d'animosité.

Paul-Willem Segers est le premier à poser une exclusive: il refuse toute collaboration à la formation du gouvernement si Gaston Eyskens en est écarté⁴⁹. De son côté, Pierre Harmel annonce qu'il renoncera à son portefeuille de l'Instruction publique si le formateur n'accorde pas un sort estimable au Premier Ministre sortant⁵⁰. Le 14 août, Joseph Pholien refuse le Ministère de la Justice, ne pouvant pas "accepter de figurer dans une équipe gouvernementale comportant notamment le nom de Gaston Eyskens". Refus étrange, car enrubanné de compliments. Joseph Pholien estimant que "malgré la très grande valeur de l'intéressé", il "existe contre lui dans le P.S.C. un mouvement d'opinion" et que ce serait "une erreur que d'affaiblir le gouvernement dès l'origine en y accueillant le député de Louvain"⁵¹. Cette prise de position de Pholien reçoit "le soutien de De Schrijver et de Raymond Scheyven". Pour leur part, "van Zeeland, Segers, van der Straten-Waillet et Pierre Harmel, qui insiste sur la nécessité de se tourner vers l'avenir, plaident en faveur de la présence d'Eyskens"⁵².

Finalement, "au terme d'un chassé-croisé plus complexe que ne le présente van Zeeland"⁵³, Joseph Pholien restait donc bel et bien seul en lice", après les refus de Segers et Paul Struye d'assumer la fonction de Premier Ministre⁵⁴.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne se bouscule pas au portillon, au sein du PSC-CVP, pour devenir Premier Ministre, pas plus que les candidats ne s'étaient montrés enthousiastes pour assumer le rôle de formateur. Le liégeois Joseph Pholien "serait donc le

⁴⁵ Donc, un Comité National théoriquement démissionnaire mais qui semble donc encore "bien vivant" (*LLB*, 15/8/1950, 1).

⁴⁶ Dujardin & Dumoulin, 1997, 178; Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250

⁴⁷ On notera que cette fois le grand mot (« purge »), est lâché. (*LLB*, 15/8/1950, 1.)

⁴⁸ Alors que le Président van der Straten-Waillet soutient cette candidature avec force, malgré le fait que Jean Van Houtte lui-même se considère trop inexpérimenté pour la fonction (*LLB*, 15/8/1950, 1).

⁴⁹ Ministre des Finances en 1945, Gaston Eyskens occupera par la suite le poste de Premier Ministre pendant plus de huit années (en 1949-1950, de 1958 à 1961 et de 1968 à 1973). En juin 1950, Gaston Eyskens est Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes du Cabinet Duvieusart (Ricquier, in *RG*, 1983, notice biographique; *LLB*, 15/8/1950, 2).

⁵⁰ *LLB*, 15/8/1950, 2.

⁵¹ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249

⁵² Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249

⁵³ Paul van Zeeland prétendant s'être effacé et avoir suggéré au Prince Royal de nommer Joseph Pholien comme formateur, alors qu'il semble que le formateur n'avait "pas d'autre issue que celle de jeter le gant, et ce d'autant plus qu'il était fort loin de faire l'unanimité au sein du parti et plus particulièrement de la démocratie chrétienne" (Carton de Tournai & Janssens, 2003, 249-250).

⁵⁴ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250; Dujardin & Dumoulin, 1997, 179

chef d'un gouvernement dont la liste des membres avait été préparée par van Zeeland et ses collègues" et dont avaient été exclues toutes les personnalités contestées⁵⁵.

On trouve dans la correspondance du formateur un modèle de lettre qui a été envoyée aux Ministres Carton de Wiart, Wigny et Moreau de Melen, dans laquelle il leur explique être arrivé, "*après de multiples efforts et plusieurs tentatives vaines, au terme d'un véritable calvaire*", à mettre sur pied une liste ministérielle ayant "*recueilli l'approbation des principaux conseillers*" et sur laquelle ne figurent "*malheureusement*" pas leur nom⁵⁶. Paul van Zeeland précise que, malgré son désir "*de continuer les relations d'amitié et de confiance*" qui l'unissent à ses anciens collègues du Cabinet Duvieusart, il a été contraint de "*renoncer à suggérer au Prince Royal de recourir, dans les circonstances présentes, à leurs bons offices*", même s'il leur assure que c'est à son corps défendant et "*pour répondre à des intérêts supérieurs*".⁵⁷

C'est Wigny, Ministre des Colonies, qui avait attiré l'attention de son chef sur les menées de « *certaines esprits brouillons* », « *des éléments irresponsables mais décidés* ». Ces formules, vagues à dessein mais très usitées en politique, ne veulent pas dire grand chose de plus que « *des gens qui ne pensent pas comme moi* ». D'autre part la lettre qu'on pourrait appeler « d'excuses de Paul van Zeeland à ceux qui ne seront pas Ministres » est adressée à Carton de Wiart, Wigny et Moreau de Melen.

Nous venons de parler de Wigny. Carton de Wiart est membre d'une famille traditionnellement liée à la Cour et à la Société Générale. Moreau de Melen a été, en même temps que van Zeeland (qui estime avoir subi trop « *violemment l'assaut des oppositions dans la Question royale*" pour devenir Premier Ministre) et De Vleeschauwer, le royaliste sans doute le plus convaincu du groupe.

Il semble donc bien que van Zeeland considérait que ce qui pouvait faire problème, c'était la présence de gens ayant affiché trop de « *léopoldisme* ». Nuançons toutefois : van Zeeland estime que ceux-là sont ceux qui doivent être écartés, mais méritent des explications qui ont tout l'air d'excuses. Et cela peut s'expliquer tout simplement par le fait qu'il les a sentis proches de sa propre position. Mais cela montre aussi qu'il n'excluait pas que la « purge » qui était dans l'air (il a employé lui-même le mot) puisse viser les léopoldistes et donc trouve son origine, ou soit contrôlée fondamentalement, par la gauche du parti. Il tente dès lors d'allumer un contre-feu, en épurant « un peu à gauche, un peu à droite », mais en ne s'excusant qu'auprès des gens respectables...

L'examen de la composition du nouveau gouvernement dirigé par Joseph Pholien fait apparaître un renouvellement important des ministres⁵⁸. En effet, le Cabinet Pholien accueille huit nouvelles personnalités (Meurice, Brasseur, De Greef, Moyersoën, Van den Daele, Héger, De Boodt et Pholien); sept Ministres du Gouvernement Duvieusart n'ayant pas retrouvé de charge ministérielle (Duvieusart, Eyskens, Wigny, Orban, Moreau de Melen, De Vleeschauwer et Carton de Wiart) et trois autres ayant conservé la leur, moyennant un changement de portefeuille (Dequae, Behogne et Coppé). Il ne s'agit donc pas, comme l'écrit Paul Theunissen, d'un simple "coup de balai" car des personnalités importantes et influentes du parti ont été écartées. Il est vrai que Theunissen base son analyse⁵⁹ sur le postulat que "*six Ministres de l'équipe gouvernementale précédente ne sont pas de la partie*", alors qu'en réalité il y a sept absents. La déclaration gouvernementale du 17 août qui "*ne contient pas beaucoup*

⁵⁵ Carton de Tournai & Janssens, 2003, 250

⁵⁶ GEHEC-UCL, PvZ, no. 180.

⁵⁷ GEHEC-UCL, PvZ, no. 180.

⁵⁸ Il s'agit d'un Cabinet de 16 membres au lieu de 15, un poste nouveau "Commerce extérieur et Affaires du Conseil de l'Europe" est confié à J. Meurice (GEHEC-UCL, PvZ, no. 180).

⁵⁹ Theunissen, 1986, 182

plus qu'un résumé des options prises par Duvieusart deux mois auparavant" donne une image déformée de la réalité, encore que la déclaration de Joseph Pholien aborde "*avec plus de sérieux les problèmes de maintien de l'ordre*"⁶⁰.

Paul Theunissen estime que les Ministres qui ont perdu leur portefeuille sont tous "*des personnalités dont l'attitude avait été plutôt modérée au cours de la crise qui vient de s'achever*". Ce jugement mérite d'être nuancé: l'*ultraléopoldiste* Albert De Vleeschauwer fait partie des Ministres écartés⁶¹. Le remaniement du cabinet homogène social-chrétien apparaît donc – apparaît... mais n'est-elle pas aussi autre chose ? - comme le résultat d'une négociation complexe, dont le dessein est de satisfaire toutes les composantes du parti⁶². Si les mises à l'écart de Jean Duvieusart, Gaston Eyskens et Pierre Wigny du gouvernement constitué autour de Joseph Pholien par Paul van Zeeland apparaissent comme une "*sanction-pénitence provisoire*"⁶³, destinée à donner satisfaction aux *ultras-léopoldistes* du parti, l'exclusion d'Albert De Vleeschauwer peut être interprétée comme un signal rassurant à l'égard des *modérés* du PSC-CVP⁶⁴.

Bien sûr, on n'écrit pas l'histoire comme s'il s'agissait d'un référendum, en comptant les avis de différents historiens ayant étudié la question. Mais on doit bien constater que Theunissen, avec son « *éviction des modérés* » est superbement seul, contre Xavier Dejardin⁶⁵ (« *un compromis qui s'apparente à un marchandage entre les différentes tendances du parti* »), Gérard-Libois que nous venons de citer et Kwanten (« *de realiteit was genuanceerder en complexer* »). Et à partir du moment où l'on admet que les choses ont été complexes, et même très complexes (van Zeelandt a qualifié sa tâche de « *véritable calvaire* » alors qu'il s'agissait de former un gouvernement homogène !), on ne peut pas exclure que certaines des multiples raisons envisagées pour écarter l'un ou l'autre aient été liées à la Colonie.

Même en admettant que des marchandages aient brouillé le jeu, on se trouve quand même devant quelque chose d'un peu étrange : une « purge » énergique, sept ministres sur le carreau dont des personnalités de poids... et une absence à peu près complète de critère de sélection reconnaissable, pour expliquer que ceux-là soient dans la « charrette » et non d'autres... Etrange.

⁶⁰ *ibidem*

⁶¹ Albert De Vleeschauwer est Ministre des Colonies de 1938 à 1939 et de 1939 à 1940, fonction qu'il occupe également dans le Cabinet Duvieusart en 1950. Pendant l'occupation, il organise l'économie du Congo au profit de l'effort de guerre allié et gère les portefeuilles de la Justice et de l'Instruction publique (Denoël, 1992, 242). *Ultraléopoldiste* ou pas, De Vleeschauwer est donc l'homme qui, à Londres, a entériné la politique d'effort de guerre de Pierre Rijckmans, lequel s'alignait d'emblée sur la poursuite de la guerre contre le Nazisme par les Alliés et frappait les Grandes Compagnies d'une contribution de guerre, estimée « lourde » alors que très supportable au vu des énormes profits qu'elles en ont retirés. La taxation de ces superprofits a permis ensuite à Wigny de mettre en œuvre le grandiose plan décennal dont nous avons parlé et qui était le symbole même du « *Congo dont les Héritiers ne voulaient pas* ».

⁶² Godfried Kwanten juge pour sa part que les "*pogingen als die van Dujardin om, voor de jaren die voorafgingen aan de ontknoping, een strakke classificatie op te stellen van CVP-leiders al naargelang hun houding tegenover de koning, zijn tot mislukken gedoemd*", étant donné que "*de realiteit was genuanceerder en complexer*" (Kwanten, 2001, 396).

⁶³ Cette expression est utilisée par l'historien Jules Gérard-Libois (Gérard-Libois, 1987, 12).

⁶⁴ On peut en effet penser que le PSC souhaitait éviter au sein du nouveau Gouvernement Pholien "*une présence pouvant être jugée comme provocatrice au Ministère de l'Intérieur*", Albert De Vleeschauwer ayant été jusqu'à accuser certains de ses collègues "*d'ambiguïté, de faiblesse, voire de double jeu par rapport à la cause royaliste*" (Gérard-Libois, 1987, 12).

⁶⁵ BTNG | RBHC, XXXV, 2005, 2-3, p.85

Chasse aux sorcières : la Commission d'Enquête

L'idée d'une commission d'enquête interne remonte au 2 août 1950, soit au lendemain de l'abdication de Léopold III. Elle est à l'origine de nouvelles dissensions au sein du PSC.-CVP. Cette proposition de Frans Van Cauwelaert pour "*la fondation d'une commission à mission large mais vague (faire rapport sur les événements)*" reste "*très en deçà de ce qu'exigent les ultras*". Ces derniers réclament un "*véritable tribunal du parti sur le comportement des Ministres et dirigeants du P.S.C.*" et préconisent "*des expulsions et des sanctions graves*"⁶⁶. Et cette fois, l'orientation de la « purge » souhaitée ne faisait aucun doute : la cible était nettement démocrate-chrétienne.

Le 5 août, le Conseil Général et le Comité National du PSC actent la mise en place d'une Commission d'enquête qui devrait livrer rapport dans un délai assez court, lors d'un prochain congrès extraordinaire⁶⁷. La rapidité, pour ne pas dire la précipitation, avec laquelle cette commission est instituée explique a posteriori ses difficultés de fonctionnement.

Tout d'abord, les sociaux-chrétiens doivent se mettre d'accord sur sa composition, ce qui "*était en soi une opération délicate*"⁶⁸. La présidence en est confiée au courtraisien Michiel Vandekerckhove, membre du Comité National depuis 1945, les six autres membres étant choisis parmi le Conseil Général et les groupes P.S.C. à la Chambre et au Sénat. Ce seront les flamands Smets, Verbist et Baert et les francophones Herbiet, Derbaix et Héger, ce dernier, une fois devenu Ministre au sein du Cabinet Pholien, étant remplacé par le député Oblin⁶⁹. Il convient de noter que la désignation des sept commissaires n'a pas été décidée sur la base d'une répartition équilibrée entre les différentes tendances représentées au sein du PSC-CVP. La commission d'enquête ne compte "*aucun membre lié ouvertement à l'aile ouvrière du parti*"⁷⁰. Quant à la définition du mandat de cette commission, elle restait "*très floue, même après son entrée en fonction le 16 août 1950*"; le commissaire Joseph Oblin rédigea un cadre de travail seulement au lendemain des premières auditions⁷¹. De surcroît, ce cadre improvisé cherchait "*à intégrer des inconciliables*", notamment le fait que les commissaires sont tenus d'effectuer "*l'examen parallèle des responsabilités générales impliquant les autres partis [...] et des responsabilités imputables à la direction et au gouvernement PSC-CVP*"⁷².

En dehors même des résultats qu'elle eut, on ne peut éviter de se dire que l'enquête même était absurde. Car, qu'est-ce qu'un parti, sinon un groupement de gens qui se rassemblent en vue de conquérir le pouvoir et de l'exercer suivant leurs idées, conquête qui implique l'existence d'un certain appareil de propagande. Cette propagande avait bien fonctionné: la consultation populaire avait tourné en faveur du Trône. La monarchie était sauvée. Et le parti disposait de la majorité absolue et pouvait gouverner seul⁷³. Le parti dans son ensemble aurait donc mérité plutôt des félicitations qu'un blâme. Si le gouvernement avait échoué en quelque chose, c'était à faire avaler par l'opinion publique, non pas le principe monarchique, mais la personne de Léopold III, devenu « imbuvable ».

Les gens qui, en Belgique, se piquaient d'opinions progressistes ou démocrates n'avaient, jusque là, guère considéré la subsistance de la monarchie comme un problème important. Leur préférence, platonique et de principe, pour les institutions républicaines ne les

⁶⁶ Gérard-Libois, 1987, 10-11

⁶⁷ LLB, 6/8/1950, 2.

⁶⁸ Gérard-Libois 1987, 15

⁶⁹ Gérard-Libois, 1987, 15

⁷⁰ Aucune femme ne prendra part aux travaux de la commission d'enquête (*Ibidem*)

⁷¹ *Ibid.*, 15, 17

⁷² *Ibid.*, 17-18

⁷³ Il ne faut pas oublier que les scrutins belges se font à la proportionnelle. Cela rend les majorités absolues très rares et fait du gouvernement de coalition la règle presque absolue.

empêchait pas de considérer que le Roi était un interlocuteur dont on pouvait s'accommoder sans trop de peine. A part, comme de juste, une préférence de principe pour la République chez les gens de gauche, on ne pouvait donc guère parler, en Belgique, d'une quelconque tradition républicaine... Il y avait au sujet de la Monarchie et de son maintien, sinon unanimité, du moins une sorte de « consensus mou »...

La Question Royale elle-même ne souleva réellement de passion, au point de dégénérer en violences, que quand Léopold III fut présent en Belgique et prétendit « reprendre sa place ». Représentée par le Régent, puis par Baudouin I^o, la monarchie fut globalement acceptée.

Si donc l'enquête avait eu un résultat logique, elle aurait dû aboutir à la mise en cause de Léopold III, souverain vraiment indéfendable. On se doute que ce n'était pas ce qui était au programme.

Les auditions de la commission s'étalent sur quatre semaines. La première est celle du Président van der Straten-Waillet, le 16 août, et la dernière est la seconde audition à laquelle est soumis Paul van Zeeland, le 8 septembre⁷⁴. La commission entend 27 personnes, dont les principaux Ministres du Cabinet Duvieusart. Elle reçoit par ailleurs "*quelques communications écrites à la suite de l'appel public qu'elle avait adressé*"⁷⁵. Et avec cette correspondance, on quitte définitivement la demi-pénombre de la politique pour plonger dans le monde glauque et visqueux de la vindicte et de la délation.

Jules Gérard-Libois souligne qu'elles "*faisaient plus apport d'amertume, de frustration, de dépit, de haine que de vérités contrôlables*". Il précise: "*la correspondance reçue par la commission, par les élus et les fédérations est, dans l'ensemble, d'une lecture moralement pénible*". Jules Gérard-Libois ajoute que "*peu de lettres de religieuses, de sacristains et de membres de la noblesse peuvent rivaliser en termes de haine, de grossièreté et de ressentiment à celles de l'époque*"⁷⁶. Et, selon lui, il "*n'est pas impossible qu'il y eut, par ces appels, un souci de relative décompression des mécontentements, plus qu'un espoir de meilleure connaissance des faits*"⁷⁷.

Durant les auditions, certains leaders du P.S.C. sont invités à se justifier sur des attitudes prises à différents moments de la Question royale, y compris pendant les années d'occupation⁷⁸. En outre, la commission se transforme à plusieurs reprises en véritable tribunal inquisiteur. Gaston Eyskens, Pierre Wigny, Frans Van Cauwelaert ou August De Schrijver, pour ne citer que les plus sollicités, sont l'objet d'attaques personnelles et blessantes qui ne sont pas susceptibles d'éclairer objectivement la Commission d'enquête sur leurs responsabilités durant les dernières semaines de la crise. L'audition de Frans Van Cauwelaert⁷⁹ du 31 août 1950 est à cet égard significative. Gaston Eyskens qualifie d'ailleurs les méthodes de la commission d'enquête de procédés dignes de la Gestapo, lorsque les commissaires lui demandent de se justifier à propos de paroles anti-léopoldistes qu'il aurait prononcées, aux côtés de Frans Van Cauwelaert et du libéral Gillon, lors d'un souper à *l'Amphytrion* à Genève, en mars 1950⁸⁰.

⁷⁴ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61.

⁷⁵ précisions données par les commissaires dans le préambule de leur rapport (KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1)

⁷⁶ Gérard-Libois, 1987, 19-20

⁷⁷ *Ibid.*, 19

⁷⁸ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61.

⁷⁹ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61

⁸⁰ *Ibidem*

Il ne s'agissait plus d'examiner leur manque de loyauté à l'égard du Roi. Comme le signale Godfried Kwanten, « certains poussaient la paranoïa jusqu'à penser que des « Limogeards⁸¹ » et/ou des « Londoniens » comme De Schrijver et Van Cauwelaert pouvaient avoir contribué, de leur plein gré, à un climat prérévolutionnaire, afin d'ouvrir la voie à un coup d'état wallon et marxiste⁸² ». Demander à Van Cauwelaert ou à De Schrijver de se justifier sur des propos antiroyalistes qu'auraient tenus leurs enfants au sein de leurs collègues respectifs n'avait aucun intérêt au regard de leur engagement politique personnel. Tous les témoignages recueillis ne semblaient pas recevables. Certaines auditions relèvent de la délation pure et simple.

Et, comment interpréter autrement celle du 29 août, de deux Sœurs Franciscaines de Louvain qui rapportent à la Commission les paroles de la belle-mère de Gaston Eyskens, âgée de 83 ans, pensionnaire dans leur couvent⁸³ ? Elles déclarent que la vieille dame leur a confié que son gendre est très favorable à l'abdication de Léopold III⁸⁴. Les commissaires ne se contentent pas de ces révélations. Ils interrogent les deux Sœurs "sur Madame Eyskens, sur la vie privée du Ministre". Elles répondent que les Louvanistes sont "d'ordinaire contre M. et Mme Eyskens", notamment parce que ceux-ci se montrent "très orgueilleux"⁸⁵. Jules Gérard-Libois note que "ce hearing ne contribue sans doute pas à éclairer les événements mais qu'il est révélateur de l'air du temps où était admis, même chez les bons catholiques, tout ce qui pouvait nuire à l'adversaire-traître"⁸⁶.

Au terme de ses travaux, la commission rédige un rapport, daté du 14 septembre et qui sera rendu public le lundi 18 septembre, à la suite de fuites dans la presse⁸⁷. Ce rapport "condamne – sévèrement mais plutôt brièvement – les menées révolutionnaires des gauches (les socialistes, les communistes et les libéraux)" et traite surtout "largement des responsabilités sociale-chrétiennes".

Il les présente sous trois rubriques: "les responsabilités gouvernementales", "les responsabilités au niveau du parti" et "les responsabilités personnelles"⁸⁸. Dans une première partie, le rapport constate "divers malentendus" ayant "amené la tragédie du 1er août"

Jules Gérard-Libois fait remarquer que "la tendance des conclusions est d'expliquer des situations non douteuses par des malentendus, évitant ainsi de dire des faits"⁸⁹ ou encore "permettant d'excuser d'office" certains comportements⁹⁰.

Dans ses conclusions, le rapport estime que "la confiance a été ébranlée au sein du parti et que la résistance des partis opposés au Roi a été encouragée par la présence, à des postes élevés, de membres du PSC qui ne partageaient pas la foi et les vues du parti dans la Question royale"⁹¹.

En conséquence, il est demandé "avec insistance aux personnes qui constatent se trouver dans cette situation de refuser toute fonction politique importante ou d'y renoncer,

⁸¹ En 1940, ce que l'on avait pu réuni des Chambres belges avait adressé des reproches au Roi sur sa dispute avec le gouvernement lors d'une brève réunion à Limoges, d'où ce nom.

⁸² "sommigen opperden in hun paranoïa zelfs dat Limogeards en/of Londenars als De Schrijver en Van Cauwelaert bewust mee een prerevolutionair klimaat hadden geschapen, om het pad te effenen voor een Waalse, marxistische staatsgreep" (Kwanten, 2001, 413).

⁸³ Gérard-Libois, 1987, 29

⁸⁴ *Ibid.*, 29-30

⁸⁵ *Ibid.*, 30

⁸⁶ *Ibidem*

⁸⁷ La publication du rapport de la commission d'enquête amenant la presse de mouvance chrétienne à se déchaîner, les oppositions étant criantes sur l'évaluation du travail des commissaires.

⁸⁸ Gérard-Libois, 1987 ; 37

⁸⁹ Comme p.ex. "l'option de Léopold III en faveur d'un gouvernement tripartite" (Gérard-Libois, 1987, 37).

⁹⁰ Ex : des " absences de van Zeeland à des moments stratégiques de la phase ultime" (Gérard-Libois, 1987, 37).

⁹¹ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

considérant la nécessité de raffermir l'unité spirituelle du parti et faisant appel à leur désintéressement"⁹².

Pourtant, la commission reconnaît dans ce même rapport que *"les éléments dont elle dispose ne lui permettent pas de condamner moralement des personnes déterminées"* et qu'elle a d'ailleurs *"la conviction qu'il n'y eut pas de trahison"*⁹³. Tout cela semble confus et contradictoire. Après avoir invité les coupables sociaux-chrétiens, qu'il n'a jamais nommés, à abandonner la scène politique, le rapport demande au Comité National de *"prendre, en respectant les droits de la défense, les mesures nécessaires pour écarter de ces fonctions les personnes se trouvant dans la situation visée"*.⁹⁴ Comprenne qui pourra.

Congrès extraordinaire et « replâtrage »

Le premier congrès extraordinaire du PSC a lieu, le week-end des 23 et 24 septembre 1950, dans la salle de l'*Aegidium*, parvis Saint-Gilles, à Bruxelles⁹⁵. D'après Paul Theunissen, ce congrès *"constitue sans nul doute le fait politique le plus marquant de l'immédiate après-crise royale"*. Il met en scène une *"singulière et habile contradiction entre paroles et actes, entre délibérations ronflantes pour la galerie et faits politiques décidés en coulisses"*⁹⁶

Le fait que ce congrès *"se tint avec retard par rapport aux dates prévues et annoncées"* est une première indication en soi, étant donné que c'est ce que *"souhaitaient les modérés, qui escomptaient des reports du congrès une baisse du ton des polémiques"*⁹⁷ (Les « modérés » souhaitaient cela, c'est vrai. Mais étaient-ils les seuls ? Toute l'histoire de la Question royale montre que le temps qui passe, à lui seul, n'apporte aucun apaisement...). Les jeunes sociaux-chrétiens étaient parmi les plus impatients pour la réunion d'un tel congrès. Leur Président Goor avait indiqué, le 3 août, lors d'un Conseil Général du parti, auquel il avait été convié à titre exceptionnel, qu'il serait impossible pour le PSC de rallier les membres de son équipe si *"l'épuration qu'ils demandent"* n'était pas rapidement effectuée.⁹⁸

Durant la première matinée du congrès, les représentants du parti siègent dans deux sections différentes, l'une française et l'autre flamande, afin de discuter des propositions de modifications statutaires. Cinq propositions se trouvent sur la table, émanant des arrondissements de Namur, de Dinant-Philippeville, de Bruxelles, de Turnhout et du député anversois Verlakt. Elles se penchent toutes sur l'éventualité de réformer le mode d'élection du Comité National⁹⁹. Une réforme des statuts nationaux du parti était prévue bien avant le dénouement de la Question royale¹⁰⁰.

Les deux sections sont très critiques envers le fonctionnement du PSC-CVP ainsi qu'à l'égard des hommes de la direction du parti. Au sein de la section française, présidée par le sénateur Etienne de la Vallée Poussin, le représentant de l'arrondissement de Dinant-Philippeville regrette que le Conseil Général du parti soit devenu *"une machine inutile, une machine à applaudissements"*¹⁰¹. Pour sa part, Raymond Scheyven s'insurge contre un statu quo de la composition du Comité National, mettant en garde sur le danger de maintenir les

⁹² KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

⁹³ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

⁹⁴ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

⁹⁵ LLB, 24/9/1950, 1.

⁹⁶ Theunissen, 1986, 184

⁹⁷ Gérard-Libois, 1987,40

⁹⁸ LLB, 4/8/1950, 2.

⁹⁹ LLB, 24/9/1950, 1

¹⁰⁰ En effet, les réunions du Comité National du 21 juin et du 15 juillet 1950 traitaient du sujet, "un avant-projet des statuts modifiés" ayant été rédigé par le Secrétariat National et communiqué aux différents arrondissements, afin de connaître leurs réactions (GEHEC-UCL, *PdvP*, no. 394).

¹⁰¹ LLB, 24/9/1950, 1.

"petites chapelles" qui ont fait tellement de tort au bon fonctionnement du P.S.C. Il a "*la conviction que des personnalités qui ne sont pas au Comité National devraient s'y trouver*".¹⁰² Au sein de la section flamande, présidée par Vandeputte, le député anversois Verlakt déclare accepter "*qu'il y ait partage égal de mandats entre Flamands et Wallons*", même si "*cela ne répond pas à la situation de fait*"¹⁰³.

L'assemblée générale du congrès, présidée par le Président National van der Straten-Waillet, se réunit en début d'après-midi. Elle adopte la proposition de modifications statutaires de l'arrondissement de Bruxelles, la seule jugée applicable immédiatement.¹⁰⁴ Le congrès vote un relèvement de 12 à 15 du nombre des représentants pour chaque aile linguistique au sein du Comité National, soit un Président d'aile, 6 membres élus directement par le Congrès, 6 membres désignés par les groupes de la Chambre et du Sénat et 2 membres cooptés¹⁰⁵. Si le Congrès stipule que ni les membres élus directement au Congrès ni les membres cooptés ne peuvent être parlementaires, il relève à 6 le nombre de représentants des groupes parlementaires à la Chambre et au Sénat (3 flamands et 3 francophones), "*dont les chefs de groupe ex officio*"¹⁰⁶.

Cette évolution poursuit le "*mouvement de récupération*" des parlementaires sociaux-chrétiens entamé dès 1947. A cette date, une réforme des statuts initiaux du PSC-CVP envisageait de limiter radicalement l'influence des groupes parlementaires, tant sur la politique générale que sur la direction du parti¹⁰⁷. Enfin, à sa demande, l'aile flamande du Comité National, obtient une plus grande autonomie, en contradiction avec les statuts de 1946 qui n'accordaient que peu de pouvoir aux deux ailes prises séparément¹⁰⁸.

Après l'adoption de ces modifications statutaires par une large majorité, le congrès reprend ses travaux dans le cadre des deux sections, afin d'entendre et de discuter le contenu du rapport de la commission d'enquête¹⁰⁹.

Au sein de la section française, présidée par un membre du Comité National, Ledoux, la parole est donnée au rapporteur de la commission, Paul Herbiet. Il se démarque des conclusions remises le 14 septembre¹¹⁰. Après avoir signalé que "*la création de cette commission offrait de multiples inconvénients*" et qu'il était d'ailleurs lui-même "*assez peu rallié à l'idée*"¹¹¹, Paul Herbiet s'empresse de rappeler que les responsabilités politiques de l'issue de la Question royale "*remontent loin*". Il estime dès lors qu'il "*serait injuste de les*

¹⁰² Raymond Scheyven pensant à "*toutes les personnalités qui ont une influence dans le parti, même si elles ne pensent pas comme le Comité National*" (LLB, 24/9/1950, 1).

¹⁰³ Le député reconnaissant qu'il ne serait pas raisonnable, pour l'instant, d'exiger la *représentation des Flamands en proportion de leur force numérique*" (LLB, 24/9/1950, 1).

¹⁰⁴ LLB, 24/9/1950, 1.

¹⁰⁵ Le Comité National comptera dès lors 31 membres en comptant le Président National, ce qui va dans le sens des discussions ayant eu lieu au sein des deux sections linguistiques (KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1).

¹⁰⁶ De Wachter et a., 1996, 180

¹⁰⁷ Précisons que cette reconsidération de la place des parlementaires au sein de la structure du parti ne sera cependant pas totale, puisque si le nouveau Président National, élu le lendemain, est membre de la Chambre, ce n'est pas le cas des deux nouveaux Présidents d'aile (De Wachter et a., 1996, 179-180).

¹⁰⁸ Une aile flamande "*qui avait vécu toute l'affaire royale comme le dernier d'une longue série de diktats wallons*" (De Wachter et a., 1996, 51, 164).

¹⁰⁹ Le rapport de la commission d'enquête a subi "*quelques très légères modifications*" par rapport à sa version du 14/09. Ainsi, ce n'est plus "*une majorité de la Commission de contact qui avait admis des actes de détente le 31 juillet mais sa grande majorité, formule atténuant la responsabilité des négociateurs et du Premier Ministre*" (Gérard-Libois, 1987, 40).

¹¹⁰ Expliquant à son auditoire que "*son exposé n'engage que sa responsabilité personnelle*", cette liberté lui ayant été laissée par ses collègues de la commission d'enquête (LLB, 24/9/1950, 2).

¹¹¹ Mais qu'il s'était malgré tout vu "*imposer la présentation du rapport*" (LLB, 24/9/1950, 2).

faire peser exclusivement sur le Gouvernement Duveusart".¹¹² Lorsque le rapporteur de la section française aborde les responsabilités personnelles, il révèle qu'il "ne s'est pas, personnellement, rallié aux conclusions de la commission d'enquête sur ce point", jugeant que si les personnalités visées "doivent être condamnées, on ne peut le faire sans les avoir entendues"¹¹³. Au cours des débats, le sénateur Pierre Nothomb abonde dans le sens du rapporteur. Il confie qu'il n'est "point partisan de cette espèce de cour de justice que fut la commission d'enquête" et fait remarquer qu'en régime démocratique, "la sanction ne peut consister qu'en la non-réélection des hommes dont on estime qu'ils ont commis des erreurs"¹¹⁴.

La séance de la section flamande, présidée par Jef Deschuyffeleer, se déroule dans un climat fort différent. En effet, le Président de la Commission, Michiel Vandekerckhove y défend son rapport et s'identifie complètement avec lui. Il reproche notamment au Cabinet Duveusart d'avoir trop compté sur l'efficacité de "soupapes psychologiques" au lieu d'agir¹¹⁵. Après avoir posé la question de savoir si le tandem van der Straten-Waillet-De Schrijver avait négocié, au cours des heures décisives, au nom du P.S.C. ou en son nom propre, le Président de la commission prend le contre-pied de son *alter ego* de la section française. Il proclame son adhésion à la totalité des conclusions du rapport de la commission d'enquête¹¹⁶.

Michiel Vandekerckhove demande aux hommes visés par le rapport de renoncer non seulement à leur mandat parlementaire mais aussi "d'abandonner toutes les fonctions politiques qu'ils remplissent"¹¹⁷. Cette intervention est suivie par un discours du Président National, van der Straten-Waillet, qui déclare "ne pouvoir admettre tout ce qu'a dit le rapporteur". Il exprime le sentiment d'injustice qu'il ressent face à ces inquisiteurs qui exigent la tête de personnes qu'ils ont portées eux-mêmes aux postes où elles se trouvent. Le Président du P.S.C. en profite pour défendre la cause de Gaston Eyskens, de Frans Van Cauwelaert et de Jean Duveusart, s'exclamant que l'ancien Premier Ministre "ne tremblait pas comme une feuille" et "n'était pas un pleutre"¹¹⁸.

La seconde journée, les sections française et flamande sont réunies séparément au cours de la matinée. La première se penche uniquement sur le rapport politique rédigé par Henri Lambotte, tandis que la seconde poursuit le débat sur le rapport de la Commission d'enquête entamé la veille.¹¹⁹

Au sein de la section française, Paul Van den Boeynants met en garde le parti contre "des manœuvres tendant à accoler à certains [...] des étiquettes particulières" qui pourraient conduire à une nouvelle division du parti selon le système des *standen*. Reprochant à certains membres du parti d'avoir "cru nécessaire" d'affirmer "une supériorité numérique", le député bruxellois insiste sur le fait qu'aucune "partie du P.S.C." ne "pourrait réaliser ses aspirations sans le consentement de l'autre"¹²⁰.

¹¹² LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹³ Paul Herbiet étant d'avis que le congrès extraordinaire devait impérativement "mettre un terme aux critiques" (LLB, 24/9/1950, 2).

¹¹⁴ LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹⁵ Le terme de "soupapes psychologiques", utilisé par Michiel Vandekerckhove, suscitant des rires dans l'assemblée (LLB, 24/9/1950, 2).

¹¹⁶ LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹⁷ Michiel Vandekerckhove terminant son discours en exhortant le PSC-CVP à maintenir sa majorité et son unité au sein d'une Belgique "bâtie sur la patience des Flamands", sous les applaudissements nourris de l'assemblée (LLB, 24/9/1950, 2).

¹¹⁸ LLB, 24/9/1950, 2.

¹¹⁹ LLB, 25/9/1950, 1.

¹²⁰ LLB, 25/9/1950, 1 Quant au « standen », le CRISP commente : « Les partis sociaux-chrétiens, le Christelijke Volkspartij (CVP) et le Parti social-chrétien (PSC) rassemblent divers groupements et intérêts. Le CVP et le PSC

La section flamande accorde un droit de réponse à Michiel Vandekerckhove, à la suite des réactions virulentes qui ont suivi son discours, notamment celles indignées d'August De Schrijver et de Frans Van Cauwelaert¹²¹. Le Président de la commission d'enquête, après avoir assuré les auditeurs que les membres de sa commission "n'ont été animés d'aucun sentiment de vengeance", explique que la commission reproche seulement au Gouvernement Duvieusart "d'avoir capitulé avant de combattre". Même lorsque Paul-Willem Segers tente de riposter en lui demandant ce qu'il serait advenu de Léopold III en cas d'obstination de la part du Cabinet Duvieusart, Michiel Vandekerckhove ne change pas de point de vue, se bornant à répondre que "tout ce qui est grand est dans la tempête"¹²² (C'est à dire une connerie, et une connerie creuse. Une connerie qui a peut-être de l'envolée littéraire, mais une connerie quand même).

Les élections du 24 septembre portent à la Présidence Nationale du parti le député gantois Théo Lefèvre, qui l'emporte de justesse sur son opposant Maurice Van Hemelryck¹²³. Au Comité National sont élus Paul Herbiet comme Président de l'Aile Wallonne et Jef De Schuyffeleer comme Président de l'Aile Flamande¹²⁴. Ce renouvellement du Comité National est considéré comme "assez spectaculaire" pour un tel niveau de pouvoir¹²⁵.

Les discours de clôture traduisent une volonté de mettre fin aux querelles intestines. Dans son allocution, le Président National sortant se réjouit du fait que "le navire soit toujours à flot et que son équipage n'ait perdu ni courage ni confiance". (Le Président van der Straten-Waillet ne méritait, comme on le voit, aucun reproche pour s'être montré exagérément innovant ou original en matière d'art oratoire. Si la ville de Paris percevait des doits d'auteur à chaque fois qu'un orateur en panne d'inspiration recourt à son « *Fluctuat nec mergitur* », on roulerait à l'œil sur toutes les lignes de la RATP). La tenue de ce congrès extraordinaire démontre, selon lui, que "le parti tout entier s'est ressaisi"¹²⁶. François-Xavier van der Straten-Waillet met en garde les nouveaux chefs du parti "contre cette sorte d'esprit de suspicion maladive à l'égard des hommes politiques et des dirigeants", avant de laisser la parole à son successeur¹²⁷. Celui-ci, Théo Lefèvre, entame son discours en comparant avec humour son intronisation à celle de Marie de Bourgogne. Il confie qu'il ne peut s'empêcher de penser aux conditions dans lesquelles la duchesse avait été appelée à régner sur les XVII provinces, après la décapitation de tous ses conseillers¹²⁸. Le nouveau Président National conclut en insistant

se déclarent chacun parti de l'intérêt général et non celui d'une classe sociale déterminée. Les deux partis sont, statutairement, des formations non confessionnelles, bien qu'ils se présentent comme les défenseurs politiques du monde catholique et que leur base électorale se situe dans la fraction catholique de la population. Si, à l'origine, les sociaux-chrétiens flamands et wallons constituaient un seul et même parti, en 1968, le CVP et le PSC sont devenus deux partis autonomes qui défendent les intérêts de leur propre communauté linguistique. Chacun de ces partis est le centre d'un champ de tension où des groupes entrent régulièrement en conflit, cause des difficultés que rencontrent les opposants du CVP et du PSC pour aborder ces partis complexes et hybrides il est rare, en effet, que les sociaux-chrétiens adoptent des positions non ambiguës ». (Courrier hebdomadaire n° 1134 – 1135 : « *Les standen dans les partis sociaux-chrétiens* », par J. Smits, 1986

¹²¹ "Van 23.00 uur tot middernacht nam De Schrijver het woord met een toespraak die veel bijval oogstte en volgens aanwezigen en pers een kentering betekende in de verbeterde congresssfeer" (Kwanten, 2001, 416; *LLB*, 25/9/1950, 1).

¹²² *LLB*, 25/9/1950, 1

¹²³ Van Hemelryck jouissant pourtant "du soutien de la direction du parti". Il faut souligner que c'est la première fois depuis la création du PSC, en 1945, que "plus d'un candidat s'est présenté devant le collège électoral compétent", la procédure ayant eu au cours de ce congrès extraordinaire "un caractère démocratique inédit" (De Wachter et a., 1996, 180).

¹²⁴ Paul Herbiet l'emporte facilement sur Augustin Roberti, le Président d'Aile sortant (*LLB*, 25/9/1950, 2). De Schuyffeleer gagne largement contre Delpont et De Man (*Ibid.*).

¹²⁵ Gérard-Libois, 1987, 42

¹²⁶ *LLB*, 25/9/1950, 2.

¹²⁷ *LLB*, 25/9/1950, 2.

¹²⁸ Ce qui provoque l'hilarité générale de son auditoire (*LLB*, 25/9/1950, 2).

sur le danger pour les sociaux-chrétiens de poursuivre "*le jeu d'épuiser rapidement les Présidents et les Premiers Ministres*".¹²⁹ Finalement, après une dernière intervention du Premier Ministre Joseph Pholien, "*le congrès est levé aux accents de la Brabançonne*".¹³⁰

Conséquences

La Question royale a-t-elle divisé le Parti Social-chrétien ou a-t-elle contribué à ressouder les sociaux-chrétiens en les obligeant à se livrer à un examen de conscience salutaire? Le renouvellement du Gouvernement de 1950 fournit des éléments de réponse. La mise à l'écart ou le maintien des Ministres du Cabinet Duvieusart dans le Cabinet Pholien ne semblent pas avoir répondu à des critères politiques bien établis mais guère davantage à une logique de sanction à l'encontre de personnalités dont la fibre royaliste est jugée insuffisante. Il s'agit plutôt d'une de ces opérations de propagande en trompe-l'œil où l'on frappe tout le monde pour apparaître comme « impartial ».

Il en résulte un marchandage complexe destiné à satisfaire toutes les composantes du parti. Leur charge n'a pas été retirée aux Ministres occupant un département stratégique lors de la crise, comme le prouve le maintien à son poste de Paul-Willem Segers. Alors que le Ministère des Communications conservé par Segers englobait à l'époque, outre les domaines communément admis, la gestion des messages émis par l'INR, qui constitua un des points gravement défaillants dans la politique du Cabinet Duvieusart lors de l'issue dramatique de la Question royale¹³¹.

Le dénouement de la Question royale semble avoir servi de prétexte à certains membres du P.S.C. pour tenter d'exclure du parti des personnalités appartenant à une tendance différente de la leur. Ce qu'ils réussirent à imposer en partie, plusieurs Ministres du Cabinet Duvieusart entamant une véritable *traversée du désert* à partir de 1950, avant de tous réapparaître plus ou moins rapidement.

Alors que Jean Duvieusart revient au gouvernement dès janvier 1952, en tant que Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, Gaston Eyskens, Pierre Wigny et Albert De Vleeschauwer devront attendre jusque 1958, avant de retrouver les postes de Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de l'Agriculture¹³².

Comment interpréter le *jeu de chaises musicales* auquel donne lieu la mise en place du nouveau Gouvernement Pholien ou le règlement de comptes qui s'exprime par le truchement de la commission d'enquête? Un fait qui frappe, même s'il ne débouche pas sur une interprétation complète, c'est que ce ne sont pas toujours les mêmes qui s'en prennent aux mêmes autres. Van Zeeland, par exemple, tout en sanctionnant des « royalistes tièdes » semblait aussi s'attendre à des mesures dirigées contre les « ultraléopoldistes » et s'est donc « délesté » en conséquence. Une des composantes de ce « flou artistique » est qu'on ne semble pas trop sûr de quelle est, dans le parti, la tendance majoritaire ou prépondérante.

La fracture indéniable au sein du PSC-CVP n'est cependant pas reconnue par le parti. Une note de synthèse du Secrétariat National, consécutive au congrès extraordinaire, indique que, "*dans les actes posés par les sociaux-chrétiens durant la Question royale ou lors de son dénouement*", il n'apparaît pas "*de différence d'attitude globale ni suivant l'appartenance à un stand ni entre Flamands et Wallons*".¹³³

¹²⁹ Théo Lefèvre faisant remarquer que le PSC ferait bien de prendre exemple sur les socialistes, "*qui se montrent plus ménagers de leurs hommes*" (LLB, 25/9/1950, 2).

¹³⁰ LLB, 25/9/1950, 2.

¹³¹ GEHEC-UCL, PJD, farde no. 61

¹³² MABILLE, 1986, 316

¹³³ KADOC-KUL, CVP, no. 5.8/1.

Ces conclusions du P.S.C. manquent de réalisme. En fait, on peut déceler une triple ligne de fracture au sein du parti: selon le degré d'attachement à la personne de Léopold III, selon des considérations socio-économiques et selon un clivage communautaire. A posteriori, "on sait que le P.S.C. se trouvait très divisé devant le problème du non-retour du Roi Léopold III" et que "diverses tendances s'y affrontaient". Certains membres du parti "se prononçaient en faveur du retour du Roi sans conditions, d'autres n'excluaient pas le retour du Roi, mais accueillaient d'un œil favorable la mise en avant de Baudouin, voire envisageaient une délégation de pouvoir", tandis qu'un "troisième groupe s'exprimait en faveur de l'effacement pur et simple"¹³⁴. En d'autres mots, il y avait des léopoldistes, des monarchistes, et d'autres encore qui se seraient accommodés d'une autre forme de démocratie que la monarchie constitutionnelle.

Le parti ne tira pas les conclusions qui s'imposaient sur le fait que certains de ses leaders n'adhéraient que *du bout des lèvres* au point numéro un de son programme relatif à la Question royale. Par ailleurs, l'opposition, au sein du PSC-CVP, entre un courant conservateur et la démocratie chrétienne est réelle comme tendent à le démontrer une déclaration du Secrétaire Général de la CSC à l'occasion du congrès extraordinaire ou les articles de l'*ultra-léopoldiste* Jo Gérard dans l'hebdomadaire *Europe Amérique*.

Le Secrétaire Général Dereau faisait remarquer que "les travailleurs chrétiens ne pourraient accorder leur confiance à un parti qui qualifie le progrès social de marxisme" et que les syndicats chrétiens considéreraient d'ailleurs "l'arrivée de tels hommes aux postes de direction comme un coup de barre vers la réaction et comme un abandon des principes du programme de Noël 1945"¹³⁵. Il exprimait là un point de vue fréquemment avancé à l'époque dans les milieux chrétiens: la religion est encore une barrière contre l'acceptation du marxisme.

Le 31 août 1950, Jo Gérard écrit regretter que "les Ministres s'installent Rue de la Loi après avoir reçu l'investiture de la seule force cohérente et organisée qui domine leur parti: le syndicalisme chrétien". D'ailleurs, il se montre convaincu que le congrès extraordinaire "verra s'affronter les gauches du parti et une droite beaucoup moins forte qu'en apparence", stigmatisant le fait que la droite sociale-chrétienne se trouve "peu ou pas représentée dans les rouages du PSC et dans les cabinets ministériels"¹³⁶.

Enfin, la question communautaire, apparue lors du congrès extraordinaire de septembre, n'est pas anodine, comme le confirme l'incident qui oppose le sénateur Pierre Nothomb au quotidien flamand *Het Volk* au cours des mois de septembre et d'octobre 1950. Le directeur du *Volk*, Karel Van Cauwelaert, accusant Pierre Nothomb, dans une lettre du 13 octobre 1950, d'avoir été le premier à écrire un article désignant, "à la vindicte des royalistes déçus, certaines personnalités flamandes, sans d'ailleurs produire contre elles un argument ou une preuve"¹³⁷.

Pour élargir la réflexion on peut se demander si le PSC-CVP avait réussi à éliminer les *fantômes* du Parti Catholique ou de l'Union Catholique, lorsqu'il publie, au début de 1946 son Programme de Noël, sous le titre « *Les chantiers sont rouverts. Quel sera l'architecte?* »

Tout lien organique avec les *standen* était aboli. Il y avait à cela une excellente raison, mais elle était historique beaucoup plus que liée intrinsèquement à quelque dynamique interne du PSC. Elle se situe encore une fois dans ce « coup de barre à gauche » qui s'est produit à la

¹³⁴ Dujardin, 2004, 201

¹³⁵ *LLB*, 24/9/1950, 2

¹³⁶ Jo Gérard, in *EA*, 31/8/1950, 17 et 19

¹³⁷ GEHEC-UCL, *PPN*, no. 5110 bis

Libération. Dans les années '30 et '40, le discours sur le « parti du bien commun » avait évolué, chez certains, en un discours corporatiste fascisant. Il fallait effacer cela.

En effet, le projet du PSC-CVP avait "*pour premier but d'écartier les standen des rouages et des centres de décision du parti*", le parti, "*neuf dans sa structure, ne reconnaissant formellement aucun groupe spécial, aucune organisation sociale ou culturelle*". Raison pour laquelle "*le PSC-CVP unitaire de 1945 ne s'est pas appelé démocrate-chrétien mais bien social-chrétien*", la démocratie chrétienne ne constituant "*qu'une des sources du PSC-.CVP, lequel ne s'identifiait pas avec celle-ci en 1945*"¹³⁸.

Les *standen* auront beau être gommés, ils reparaîtront d'une manière ou d'une autre. Le « Mouvement Ouvrier Chrétien » annonçait clairement par son nom ce qu'il était. Et Paul Van den Boeynants, quelques années plus tard, fondera une sorte de « tendance organisée » à l'intérieur du PSC, le CEPIC, dont la référence aux « patrons, indépendants et cadres » est, à l'autre bout de l'échiquier, non moins claire.

En 1950, le problème ne semble pas résolu. Il convient donc de refermer "*cette page douloureuse de l'histoire de la Belgique*" en rappelant que la tâche de l'historien n'est pas "*de porter un jugement sur les options politiques des uns ou des autres, mais de reconstruire et d'interpréter le mieux possible des faits*" dit Dujardin¹³⁹ qui ajoute que, de surcroît, parce que "*tous les acteurs de la Question royale se sont trouvés devant des problèmes fort complexes et n'avaient pas connaissance de tout ce que nous savons aujourd'hui*", il paraît judicieux d'avoir à l'esprit une remarque pertinente de Paul-Henri Spaak: "*à certaines époques, ce qui est difficile, ce n'est pas de faire son devoir, c'est de savoir où il est*". C'est en effet ce qu'écrit ce « leader socialiste » (qui souvent erra un peu pour trouver où était le devoir mais montra toujours un sens très sûr de son intérêt) dans *Le Peuple*, du 19 juillet 1951¹⁴⁰, soit trois jours après l'abdication définitive de Léopold III en faveur de son fils Baudouin.

Mais faut-il vraiment en rester là ? Et plutôt que de se perdre dans les couloirs du PSC et dans les intrigues politiciennes qui pouvaient s'y dérouler, ne devrait-on pas retourner à l'essentiel et se demander quel était l'enjeu réel de la Question royale.

¹³⁸ De Wachter et a., 1996, 30, 163

¹³⁹ Dujardin, 2004, 255

¹⁴⁰ Dujardin, 2004, 256

« *J'ai sové le brol* » ou le Congo parmi les enjeux réels de la Question royale ?



Le Prince Charles, au sortir de sa fonction de Régent, exprima en bruxellois son opinion sur le rôle qu'il avait joué en disant « *J'ai sové le brol* ». Le *brol*, c'est-à-dire en langage plus académique, « le machin » ou « le bidule ». Ce « brol » que Charles de Flandre a sauvé, qu'était-ce exactement ?

Plus haut, j'ai parlé du « consensus mou » des Belges autour de la monarchie. Léopold III avait réussi à tant et si bien irriter une partie du peuple qu'il ne bénéficiait plus, lui personnellement, de ce consensus. Il reparait dès qu'on interpose ou substitue le Régent, puis le Prince Royal. C'est au fond son acharnement à vouloir réoccuper le Trône qui a failli faire de la Belgique une république. Mais où aurait été alors le problème ?

En 1830, le mot « république » faisait peur et c'est la raison pour laquelle le nouvel état prit la forme d'une monarchie constitutionnelle. Mais en 1944, on n'en était plus là, il y avait un peu partout de sages républiques bourgeoises et plus personne ne voyait dans les républicains de dangereux maniaques ne pensant qu'à installer partout des guillotines. Les grands groupes d'intérêts belges (dont les plus puissants étaient aussi des holdings « congolaises ») savaient depuis belle lurette que leurs confrères français n'étaient pas plus encombrés par le Président de la République qu'ils ne l'étaient par le Roi. Peut-être devrait-on même dire « Au contraire ! ». La république, en soi, n'était plus un épouvantail et ne faisait plus peur.

D'autre part, il faut se rappeler cette plaisanterie faite déjà par Léopold II, qui disait que « *tout son personnel était républicain* ». La Belgique est née comme monarchie constitutionnelle, et n'a pas de tradition antérieure de royauté absolue ou sacrée¹⁴¹ à laquelle se référer. Le royalisme, au sens où il signifierait une allégeance personnelle au monarque, entouré d'une auréole presque mystique, y est chose presque inconnue. Ceux qu'on a appelé les *ultra-léopoldistes* cultivaient l'idée d'un tel lien « féodal » avec le Roi. On a vu qu'ils étaient minoritaires, dans un parti pourtant, en principe, unanimement royaliste ! Le roi, pour

¹⁴¹ Beaucoup d'institutions dites « royales » ornent leur papier à lettre d'une couronne, mais il n'y a pas, en Belgique, d'autre couronne que ces dessins. Les rois ne sont pas couronnés. Leur entrée en fonction consiste simplement en une prestation de serment, par lequel le nouveau souverain s'engage à respecter la Constitution... qui ne lui donne guère de pouvoirs. Il n'y a donc aucun de ces actes, hérités du passé et à l'allure quasi-sacramentelle, qui servaient à hausser le souverain au-dessus des autres hommes.

la plupart des Belges, fait partie d'un ensemble d'institutions et, dans une certaine mesure, les symbolise¹⁴². Rien de plus.

Octobre 17 et Loppem 18

Il faut retourner à ce que dit Godfried Kwanten, « *certains poussaient la paranoïa jusqu'à penser que des « Limogeards » et/ou des « Londoniens » comme De Schrijver et Van Cauwelaert pouvaient avoir contribué, de leur plein gré, à un climat prérévolutionnaire, afin d'ouvrir la voie à un coup d'état wallon et marxiste* ». Exprimé de la sorte, le mot « paranoïa » n'est pas trop fort, car c'est purement et simplement une folie ou un fantasme.

Le 5 avril 1885, cinquante-neuf sociétés ouvrières ont fondé le Parti ouvrier belge. Le renoncement tactique des socialistes gantois, troquant le vocable « parti socialiste » contre l'appellation de « parti ouvrier », permit au POB de voir le jour. Cette concession est destinée à rallier les modérés que le socialisme (le mot comme la chose) effraie encore. Bien plus que l'épithète, les pères fondateurs du POB vont abandonner la substance même de la doctrine socialiste en subordonnant leurs convictions idéologiques à la réussite de leur projet politique.

Dans le programme du parti mis au point en août 1885, les allusions au remplacement du régime capitaliste par un régime de propriété collective restent timides, presque anecdotiques. Le programme socialiste est avant tout revendicatif. Le volet économique et social aborde la réglementation du travail. Le POB réclame la suppression du travail des enfants, la limitation du travail des femmes, la réduction du temps de travail, l'instauration d'un jour de repos hebdomadaire, le contrôle sanitaire des entreprises et une réglementation sur les accidents de travail.

La gauche belge n'a jamais été un lieu où l'on s'est beaucoup échauffé sur des considérations idéologiques. On y est pragmatique, beaucoup plus qu'idéologue. La tactique prend fréquemment le pas sur la stratégie. Pour constituer le POB, on a regroupé une masse impressionnante d'organisations populaires qui existaient déjà : caisses d'entraide, de grève, de chômage, de maladie, syndicat, coopératives... En Belgique le social, c'est avant tout l'entraide du peuple face à des problèmes éminemment pratiques, et dans ce domaine, les réalisations belges sont remarquables. Améliorer la condition ouvrière par des horaires de travail moins long, la suppression du travail des enfants, de meilleurs salaires, des logements décents, une meilleure instruction, des assurances contre le chômage et la maladie, voilà ce qui était au centre de l'attention, beaucoup plus que les théories sur la lutte des classes, la fin du capitalisme et le pouvoir des prolétaires.

Le « *coup d'état wallon et marxiste* » hantait les cauchemars de gens qui n'avaient pas la moindre idée de ce qu'était le marxisme. Cauchemars aggravés par la guerre froide et l'idée que « *Ils vont nous amener les Russes* »... que l'on ne connaissait que par « Tintin au Pays des Sovièts ». Ce que l'on voyait comme « complot communiste » et « subversion rouge », c'étaient les revendications ouvrières. Et les démocrates chrétiens étaient soupçonnés d'y prêter la main parce que, proches de la CSC, ils tendaient à considérer ces revendications comme en grande partie fondées.

Or, il suffit de regarder les dates de lois et arrêtés instituant en Belgique les différentes composantes de la sécurité sociale, pour se rendre compte qu'il y a deux périodes privilégiées qui ont été plus que toute autre fécondes en réalisations dans ce domaine : les fins des deux

¹⁴² Il les symbolise même à tel point qu'une certaine hostilité de principe à la monarchie est une marchandise qui voyage, au gré de la satisfaction ou de l'insatisfaction que l'on ressent pour les institutions belges. Pendant longtemps, et c'était encore le cas lors de la Question royale, ce fut une caractéristique de la conscience wallonne. Depuis que les revendications identitaires flamandes, au départ culturelles et religieuses, sont devenues plus économiques et politiques, la tendance s'est inversée.

Guerres Mondiales. Après la Guerre de 14, il y a eu les Accords de Loppem et après celle de 40, les systèmes de sécurité et de concertation sociales encore en vigueur aujourd'hui dans leurs grandes lignes ont été mis en place, dans l'ensemble, sous la Régence du Prince Charles.

Pour apprécier ce que l'on entend par « coup d'état », il faut se rappeler novembre 1918 quand, pour les catholiques conservateurs, il ne peut être question que du “*Coup de Loppem*”. A leurs yeux, les pourparlers auxquels aucun représentant des catholiques conservateurs n'a été mêlé, ont été manipulés par les socialistes qui ont menacé de créer des troubles. Les catholiques n'ont pas pu s'y opposer et ont été bernés. Les conservateurs présentent alors le contenu démocratisant du programme gouvernemental comme le résultat de manœuvres socialistes pernicieuses. Le mythe du “*Coup de Loppem*” restera dans l'entre-deux-guerres, une constante dans la littérature catholique conservatrice¹⁴³.

Le « coup d'état » auquel on pense ce n'est pas Pétrograd, Octobre 17, même si cela fait une belle référence littéraire. C'est Loppem, novembre 18¹⁴⁴. Il s'agit d'un « coup de force » imposant la satisfaction des revendications populaires, contre l'ordre légal et naturel des choses qui doit bien entendu protéger la propriété. « N'est-ce pas Dieu lui-même qui a voulu que les riches soient riches et les pauvres, pauvres. Respectons Sa volonté. Amen ! », diront les plus dévots.

En fait, même en tenant compte de l'hystérie anticommuniste provoquée par la guerre froide, les gens qui ont vraiment cru au risque de voir des sidérurgistes wallons braillant « l'Internationale » s'emparer du Palais Royal pour y faire flotter le drapeau rouge et instaurer la « République populaire soviétique de Belgique » ne devaient pas être très nombreux et ce ne devaient pas être non plus, si l'on veut bien me passer l'expression, les plus malins de la bande. Ce qui était en cause c'était la « poussée à gauche » de l'après-guerre, et ses répercussions quant à la satisfaction de revendications populaires.

Deux remarques d'imposent ici.

S'il y a eu un « coup » à Loppem, cela a été un coup « royal ». Le grand artisan de ces accords a été, sans conteste, Albert I^o. Cet argument n'a jamais été invoqué par le Parti Catholique pour y rallier ses troupes. Le « royalisme » semble être ici un article à géométrie variable. On le tire de son sac à malice ou on l'y remet suivant ses besoins. Il y a là de quoi suspecter l'attachement à la personne de Léopold III de n'avoir pas été inspiré uniquement par le principe monarchique. Il avait donné des gages de son attachement à l'Institution qui compte : la Propriété. Peut-être aussi, puisqu'on le soupçonnait de « collaboration » paraissait-il un « parapluie » utile pour une Droite sur qui pesait, à l'époque, le même soupçon.

D'autre part, s'il nous semble aujourd'hui évident que l'on peut être d'accord sur le plan politique sans l'être sur le plan philosophique ou religieux, et que donc un « marxiste chrétien » n'est pas une chose impensable, on ne pensait pas de même il y a soixante ans. Et ceci, des deux côtés de la barrière, au moins en ce qui concerne les gens convaincus, adhérents inscrits dans des partis politiques. Un Libéral ou un Socialiste étaient, pour ainsi dire par définition, certainement anticléricaux et probablement athées¹⁴⁵. Ce fut un obstacle

¹⁴³ Voir H. HAAG, “Le témoignage du Roi Albert sur Loppem (Février 1930)”, *Bulletin de la Commission Royale D'Histoire*, CXLI, no. 4, p. 313-347

¹⁴⁴ Et, il faut bien l'admettre, si on ne se base que sur la stricte orthodoxie juridique, Loppem a bien été une sorte de coup d'état, ou en tous cas un épisode devant lequel un juriste pointilleux se doit de froncer les sourcils. La légalisation des accords a posteriori par le Parlement leur a conféré une légalité qu'ils n'avaient pas au départ.

¹⁴⁵ Aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, à l'époque, la définition populaire du « sjosjelist » ou du « socialisse », c'est un homme qui ne va pas à la messe.

très réel à l'unité d'action entre les organisations ouvrières appartenant à des familles philosophiques différentes. Et sans doute aussi une bonne raison pour faire appel à l'épouvantail soviétique « persécuteur de la Foi ».

Le « législateur ordinaire »

Mais revenons au Régent. Le « broil » qu'il a sauvé, c'est certainement la Monarchie, mais pour quelle raison était-elle essentielle dans une lutte où visiblement l'enjeu essentiel consistait en réformes sociales ? Le Roi signe les lois, mais ne les rédige pas.

Admettons un véritable scénario de « politique - fiction » : une majorité « socialo – communisto – démocrate chrétienne » votant, au Parlement, une loi qui décréterait la collectivisation intégrale de l'économie belge, que se passerait-il ? Le Roi n'aurait pas d'autre choix que de la signer. Un refus de sa part aboutirait au maximum à ce que le Parlement constate qu'il est dans l'impossibilité de régner, ce qui entraînerait la promulgation sous la signature de tous les ministres. Cela signifierait au mieux un retard de quelques heures. Maigre résultat ! Certes, il était assez probable qu'un changement de régime à orientation progressiste aurait aboli la royauté. Mais il l'aurait fait par principe beaucoup plus que par nécessité. Et, de toute façon, une telle « conspiration » n'existait tout simplement pas. Et elle n'existait pas parce qu'elle aurait été inutile : à l'intérieur de la démocratie bourgeoise telle qu'elle existe en Belgique, le Roi, face à un gouvernement résolument progressiste appuyé au Parlement par une solide majorité de même tendance serait un obstacle dérisoire. Du moins pour ce qui regarde la Belgique...

Mais le Roi est aussi le « législateur ordinaire » du Congo et l'une des seize personnes, pas une de plus, qui, ensemble, ont un pouvoir absolu sur la Colonie.

Dans le chapitre du « héritiers de Léopold II, I - Temps du Roi » consacré plus spécialement à Emile Vandervelde, nous avons constaté : « *Que la bourgeoisie belge mette la main sur le Congo ou qu'il reste dans les griffes de Léopold fait peu de différence. Malgré tout ce que l'absolutisme de l'EIC peut avoir de suranné, cet Etat n'a rien d'aristocratique et l'exploitation des Noirs du Congo est une exploitation capitaliste bourgeoise. Les ressources du Congo seront toujours, entre les mains de la classe dominante, une arme à double tranchant contre le prolétariat. On pourra utiliser les richesses venant du pillage de la colonie, soit comme un moyen d'acheter la classe laborieuse de la métropole en lui abandonnant des miettes du profit colonial, soit comme un moyen de la combattre.* »

La guerre froide fournissait de beaux thèmes de propagande, mais créait une situation où les possédants n'avaient guère le choix. Une seule politique possible s'ouvrait devant eux : lâcher du lest et faire croire qu'il pouvait exister un « capitalisme à visage humain ». Cela signifierait qu'au moins pendant quelques temps il leur faudrait accepter en Belgique des taux de profit assez bas. Ils freineraient d'ailleurs des quatre fers et ne lâcheraient ce lest que petit à petit, feignant de céder devant la combativité de ceux qu'il s'agirait, en fait, d'acheter ou de réprimer. Cela serait possible, et même aisé, s'ils pouvaient continuer, de façon certaine, à compter sur les superprofits venant du Congo.

Voilà le « broil » et voilà l'enjeu !

Le Congo, nous l'avons vu, a été organisé pour être une colonie de capitaux industriels et une chasse gardée des très grandes entreprises. Les holdings assez « baraquées » pour avoir accès au terrain congolais sont les plus puissantes de Belgique et donc les leaders du camp des capitalistes et des financiers. A l'époque où éclate la deuxième guerre mondiale, selon les estimations de l'époque, la Société Générale contrôlait directement ou indirectement 800

entreprises, soit 40 % du patrimoine industriel de la Belgique. Au Congo, sa place était encore plus importante. Juste avant l'indépendance, 70 grandes sociétés qui formaient 3 % du nombre total des entreprises, employaient 51% de tous les salariés de la colonie. Dix entreprises regroupaient 20% des travailleurs congolais. Trois quarts du total des capitaux investis étaient concentrés dans 4% des entreprises. Quatre groupes financiers belges ont contrôlé la plus grande partie de l'activité économique dans la colonie belge : la Société Générale de Belgique (de loin le plus important : La Société Générale seule contrôlait 5,4 milliards de francs d'investissements sur un total de 8,3 milliards, c'est à dire 65 %.), Brufina (un groupe lié à la Banque de Bruxelles) et les groupes Empain et Lambert. Une telle concentration de puissance permet des projets économiques ayant une ampleur et un impact énorme

Rappelons ce que disait Pierre Ryckmans, au moment où il quittait le Congo en 1946.: « *L'ensemble des sociétés de capitaux belgo-congolaises a réalisé pour les treize derniers exercices d'avant-guerre — 1927 à 39 — 7 835 millions de fr. de bénéfices nets pour 7.239 millions fr. de capitaux versés y compris les primes d'émission. Elles ont payé 30 millions de fr. d'impôts, moins de 12 % du total. Pendant la même période, le Congo a versé 5.366 millions de dividendes aux actionnaires belges* ». A propos de l'uranium, il écrit en janvier 1946 qu'à son avis, l'uranium doit être soumis à un régime spécial: « *Ce produit de mort, cette terrible richesse dont nous sommes dépositaires ne peut pas devenir source de dividendes. Que l'Union minière nous ouvre ses livres; qu'on l'indemnise pour ses dépenses; qu'on lui laisse pour son travail une rémunération modérée, 10 à 15 % par exemple sur ses dépenses effectives, et que le solde passe à l'Etat* »¹⁴⁶. En 1950, la « question de l'uranium »¹⁴⁷ n'est toujours pas réglée. Elle ne le sera que quelques années plus tard et très largement en faveur de l'UMHK.

Il est, semble-t-il, assez peu nécessaire de faire un dessin. Avec les richesses venant du pillage de la colonie, on aura largement les moyens d'acheter la classe laborieuse, soit en gros, en lui faisant des concessions sur le plan social, soit en détail, en achetant ses représentants syndicaux ou politiques. Il suffira pour cela de lui abandonner des miettes du profit colonial. Et si nécessaire, on aura aussi, les moyens de la combattre.

Le bon fonctionnement de ce système repose entièrement sur un postulat : il faut que les choses ne s'écartent pas trop du système qui a tourné si bien au profit de la Haute Finance de 1908 à 1940. Celui-ci repose, formellement, sur la Charte coloniale, mais aussi sur la manière dont celle-ci a été lue, expliquée, interprétée et appliquée durant une quarantaine d'années. Même les textes écrits peuvent être « sollicités », et certaines des dispositions dont il est question ici ne furent jamais inscrites dans un texte.

Le Parlement belge aurait parfaitement pu légiférer pour le Congo. Il se borna à en voter les budgets et à entendre de rares interpellations. L'Etat n'avait aucune obligation de n'user en rien de ses droits d'actionnaire de ces grandes sociétés (parfois même d'actionnaire majoritaire) pour en influencer la marche. En pratique, il était entièrement à la remorque des groupes financiers et n'avait pour eux qu'obséquiosité et prévenance. Il n'existait aucune obligation de ne confier le portefeuille des Colonies qu'à un ministre catholique, la plupart du temps, ou à un Libéral. Le Congo belge a été enveloppé d'un épais rideau d'ignorance, qui faisait bien l'affaire de ceux qui l'exploitaient. Syndicalisme, opinions de gauche s'y sont heurtés à de multiples barrières. Le débat politique y était impensable, l'unanimité patriotique de rigueur, le devoir de réserve, caricatural. Rien de tout cela n'était obligatoire.

¹⁴⁶ Vanderlinden, page 600

¹⁴⁷ Ironie du sort : l'un des rares débats parlementaires qui eut lieu sur cette question ne retint qu'une très petite partie de l'attention qu'il eût mérité, parce qu'il eut lieu deux jours avant la consultation populaire sur la Question royale, et que celle-ci monopolisait toute l'attention.

C'étaient l'abstention et la timidité de l'Etat qui permettaient l'existence d'un directoire de seize personnes ayant tout à dire sur le Congo. Ces seize personnes sont, mis à part le Roi et le Ministre des Colonies, les 14 membres du Conseil colonial.

La Charte Coloniale avait mis en place un conseil de 14 membres (quinze avec le Ministre des Colonies qui le préside), dont 8 nommés par le Roi et 6 par les Chambres (3 par la Chambre et 3 par le Sénat). Chaque année, un conseiller était remplacé, alternativement parmi les membres « royaux » et les « parlementaires¹⁴⁸ ». Cela revient à dire que les nominations se faisaient, suivant la catégorie concernée, pour 8 ou pour 6 ans. Il y a trop peu de membres, et ils ont des mandats trop longs pour que l'on puisse vraiment parler de démocratie ou de représentativité. En outre, les conseillers nommés par le Roi avaient en permanence la majorité, même dans l'hypothèse où les 6 « parlementaires » et le Ministre auraient voté de façon unanime.

Les conseillers sortants pouvaient être réélus. Aucun membre activement au service de l'administration coloniale ne pouvait en faire partie. Par contre, dans la pratique, les membres en retraite de cette administration furent nombreux à y siéger. La plupart d'entre eux, après avoir servi durant une carrière complète dans l'administration, avaient passé ensuite au moins quelques années au service d'une Grande Compagnie.

Tous les projets de décrets devaient être soumis au Conseil. Son avis demeurait consultatif, mais en pratique, il fut toujours suivi. Le Parlement n'intervint sur le Congo que sur des questions mineures, bornant sa compétence le plus souvent à l'examen annuel du budget de la Colonie. Le Conseil fut donc par excellence l'instance où se situaient les discussions sur la législation du Congo.

Les défenseurs du Conseil Colonial invoquent en sa faveur que « *la politique n'y entrerait pas* ». Ils se gardent bien de dire que, si la politique n'y entrerait pas, la Haute Finance y avait ses petites et ses grandes entrées. Quand on parle de cette « absence de politique », il faut entendre, bien sûr, la politique au sens partisan du terme, au sens des luttes et rivalités de partis. Il est clair que si, par exemple, on lui avait confié aussi la vérification du budget de la colonie, donc une possibilité d'intervenir sur la politique du Ministère, son travail se serait trouvé politisé. On peut quand même se demander si le système, tel qu'il a fonctionné, de « *reproduction par inceste généralisé* » a été tellement meilleur. La composition du Conseil fit la part belle aux membres retraités de l'Administration, des Compagnies coloniales et des Missions. Une assemblée de vétérans est rarement le lieu idéal pour faire approuver d'audacieuses innovations !

Comme on l'a dit, l'intangibilité de la Charte coloniale découlait beaucoup moins de sa perfection que du fait qu'elle mettait en place, de façon « bétonnée », un système de pouvoir rigide et pyramidal ayant sa pointe à Bruxelles. L'origine doit en être recherchée dans la grande méfiance que Léopold II inspirait à ses interlocuteurs. On s'attendait à ce que le vieux renard fasse des siennes et on voulait pouvoir le tenir à l'œil. Ironie du sort, il mourut un plus tard, rendant les précautions superflues... mais elles étaient prises et elles le restèrent. Le « tout à Bruxelles » était bien commode ! En faisant le tour du Parc de Bruxelles, on pouvait, sur le temps d'une promenade digestive, rencontrer le Roi (ou du moins son palais), le Ministère des Colonies, le Parlement et les principales banques ! Une bien agréable commodité.

Certes, si les XVII avaient accouché d'un système tout différent, si par exemple le Gouverneur Général du Congo, au lieu de n'être que l'exécutant des volontés du Ministère, avait été promu au rang de Vice-roi disposant à Léopoldville de pouvoirs quasi royaux, nos

¹⁴⁸ Les Parlementaires en exercice ne pouvaient en faire partie. Il s'agit donc d'hommes désignés PAR le Parlement en vertu de leurs compétences.

financiers s'y seraient adaptés et l'on aurait sans doute assisté au déménagement vers l'Afrique d'un certain nombre de services et de fonctions (tant du public que du privé) qui sont restées dans la métropole. Mais, les choses étant ce qu'elles étaient, ils ont été loin de se plaindre de rester dans leurs habitudes, celles qu'ils avaient prises sous Léopold II, en gérant la Belgique de compte à demi avec leurs exécutants politiques et le Congo en y régnant avec le Roi-Souverain

Rêves d'Apocalypse

Or, cette situation, qui tenait à des choses fort ténues : habitudes prises, interprétations jamais remises en cause, routines... voyait au moment de la Question royale son ciel couvert de lourds nuages.

Je l'ai dit tout à l'heure, la république était une hypothèse de science-fiction. PH Spaak décrit bien la situation lorsqu'il écrit, dans son article du « Monde » : *« Ce n'est pas une lutte entre les partisans de la République et les partisans de la monarchie. Les adversaires les plus résolus du roi prennent grand soin de déclarer, et ils sont parfaitement sincères, qu'ils ne mettent en cause ni l'institution monarchique elle-même ni la dynastie »*.

Ajoutons que, en conformité avec l'attitude habituelle en Belgique, la base militante avait avant tout des revendications concrètes et matérielles. Elles pouvaient s'élever jusqu'à des revendications syndicales non-salariales, comme par exemple les droits des travailleurs au sein de l'entreprise. Sauf chez une très petite minorité, elles n'allaient ni jusqu'à la remise en cause du capitalisme, ni, encore plus haut, jusqu'à une réflexion sur la forme de l'état. Le vent venait certes de gauche, mais il ne soufflait pas droit vers le socialisme pour autant.

Cet incertain zéphyr progressiste aurait cependant pu menacer des positions acquises, sans remettre fondamentalement en cause « l'oligarchie des 16 ». De ce point de vue, la personne de Léopold III pouvait même être un incitant. Parmi les propos jugés « fascistes » qu'il avait tenu dans les années '30, il y en avait beaucoup qui critiquaient le parlementarisme et le système des partis, leurs querelles incessantes et l'instabilité politique qui en découlait. Les politiciens lui en tenaient rigueur et pouvaient avoir l'idée de s'en prendre à « l'apolitisme » du Conseil colonial. Cette simple hypothèse prêtait déjà à des cauchemars apocalyptiques !

Le Parlement pouvait décider, par exemple, de modifier la Charte coloniale car, bien qu'elle jouât dans la colonie un rôle quasiment constitutionnel, c'était une loi ordinaire. On pouvait donc, du jour au lendemain, remplacer les 14 conseillers, « apolitiques » et en majorité nommés par le Roi, par 14 autres, désignés uniquement par la Chambre et le Sénat, et représentant effectivement les différents groupes parlementaires.

Plus simplement, le Parlement pouvait se mettre à légiférer pour le Congo, sans tenir compte des avis consultatifs du Conseil colonial. Le débat politique aurait pu être autorisé au Congo, l'unanimité patriotique, effacé au profit de la diversité de fait, le devoir de réserve des fonctionnaires, ramené à des proportions normales.

Plus simplement encore, le gouvernement, là où l'Etat siégeait comme actionnaire, aurait pu donner à ses représentants d'autres instructions que s'aligner moutonnièrement sur les banques.

La très forte position de la Haute Banque au Conseil colonial n'était donc pas aussi forte qu'il peut y paraître à première vue, et ceci sans qu'il soit nullement besoin de bouleverser fondamentalement les institutions.

Mais de plus, les Banquiers devaient bien constater – et certainement cela leur brisait le cœur – que le ver était dans le fruit. Comprenez qu'il se trouvait, même parmi les membres de la bourgeoisie catholique traditionnellement dévoués au Trône et à l'Autel, des insensés

pour ne plus confondre coffre-fort et tabernacle. L'un des plus beaux cas est celui de Pierre Ryckmans et des autres adeptes du « colonialisme de service ».

Colonialisme de service

Dès février 1945, le Gouverneur Général Ryckmans saisit le ministre De Bruyne¹⁴⁹ d'un projet de fonds spécial, constitué au départ des excédents budgétaires accumulés pendant la guerre. Le *Fonds du Bien-être indigène* naîtra deux ans plus tard. Mais il ne bénéficiera pas de la totalité des excédents et le Gouverneur refusera d'en assumer la présidence. Dans la même veine, Ryckmans souhaite que la colonie retire des bénéfices de ses richesses minières et il recommande le maintien de la surtaxe douanière.

Le ministre émet de prudentes réserves sur le premier souhait et rejette le second. Les « profits de guerre » engrangés par la Colonie, même s'ils ne furent pas entièrement versés au fonds préconisé par Ryckmans, servirent en grande partie à financer le très ambitieux Plan Décennal 1949/59. Dans l'ensemble, la Belgique échappe en grande partie au reproche d'avoir empoché les bénéfices de guerre de la Colonie. Mais par « Colonie » il faut bien entendre l'Administration. Autre chose est que l'on ne sut jamais de manière précise quels furent les profits de guerre des Compagnies, notamment de l'UMHK, donc de la Société Générale, question sur laquelle nous reviendrons.

A la veille de quitter l'Afrique, Pierre Ryckmans était préoccupé par les attaques de certains milieux d'affaires - et singulièrement de l'UMHK - contre la surtaxe de guerre sur la production d'oxyde d'uranium. En juin 1947, cette surtaxe est fixée à 60 fr. par kilo de minerai exporté, avec effet rétroactif à 1942. Elle sera revue à la hausse (85 fr.) en mai 1948. La gestion et l'utilisation de cette manne ont notoirement manqué de clarté.

On le sait, Ryckmans souhaitait explicitement que l'uranium et l'UMHK soient soumis à un régime spécial. Peu après avoir quitté sa charge de gouverneur-général, le 27 mars 1946, il adresse au ministre des Colonies, De Bruyne, une note attirant son attention sur la décision du gouvernement australien d'exproprier au bénéfice du Commonwealth tous les gisements d'uranium du pays. Ce courrier fut classé sans suite.

Ryckmans n'eut donc que très partiellement gain de cause et émit des réserves très nettes sur ce qu'on faisait de ses idées. Des échanges de vue se poursuivront néanmoins avec des ministres, et notamment avec Achiel Van Acker, le Premier Ministre de l'époque. Par ailleurs, le Gouverneur Général plaide pour une nouvelle politique de développement, plus favorable aux Congolais, à la tribune de l'Association des intérêts coloniaux belges et aux Grandes conférences catholiques. Il inquiète d'un côté et se fait ovationner de l'autre.

Or, le « colonialisme de service » est un peu au colonialisme ce que la démocratie chrétienne est au Parti catholique. Dans les deux cas, il s'agit, à l'intérieur d'un système que l'on ne remet pas en cause (la domination coloniale ou celle du patronat), de souligner que le profit ne doit pas avoir la première place, et que la justice distributive doit impérativement passer avant l'envie de s'enrichir. Les uns et les autres, dans leurs sphères respectives,

¹⁴⁹ Edgar De Bruyne (Ypres 1898 - Bruxelles 1959) fut, en premier lieu, philosophe. De 1919 à 1922 il étudia à l'ISP (Institut Supérieur de Philosophie à Louvain), où il obtint le doctorat en philosophie en 1922. Pendant ces années, il était novice à l'abbaye bénédictine du Mont-César à Louvain. Il quitta l'abbaye en 1922. En 1925, après avoir été un des fondateurs de l'École des sciences philosophiques et religieuses de Bruxelles, il devint professeur de philosophie à Gand où il enseigna différentes matières. Son œuvre philosophique est considérable. Il fut aussi un homme politique. À partir de 1936, il devint une figure importante du Katholieke Vlaamse Volkspartij où il représentait la bourgeoisie flamande. Sénateur coopté en 1938, il le restera jusqu'en 1958. Après la Seconde Guerre mondiale, il fut ministre des Colonies dans le premier gouvernement d'Achille Van Acker, en 1945. De par son savoir théorique, et plus spécifiquement sa théorie personnaliste, il deviendra, dans l'immédiat après-guerre, un des pères spirituels du parti chrétien renouvelé (le CVP).

voulaient imposer au Capital, au nom de l'équité et de la justice, des sacrifices qui auraient réduit ou ralenti ses profits.

Le Congo qui intéressait les Héritiers (car ils étaient tout aussi dominants en Belgique qu'au Congo) c'était un Congo aussi léopoldien que possible, avec la plus grande liberté pour « presser le citron ». Celui-ci devait être une source de superprofits, avec lesquels faire face aux dépenses nécessitées par la défense de leurs positions en Belgique, soit parce qu'il leur faudrait accepter de coûteuses injections de justice sociale dans le système, soit parce qu'il leur faudrait consentir des dépenses en subsidiant les courants politiques qui leur étaient favorable, en achetant des consciences ou, peut-être, en moyens de répression.

Pour cela, il fallait que la politique coloniale, dont la plus haute incarnation était le Conseil colonial et l'oligarchie des 16, soit modifiée aussi peu que possible. De ce point de vue, les vacillements du Trône, au cours de la Question royale, étaient chose fort inquiétante. Car le Roi, dans leur politique coloniale, était une pièce maîtresse. Heureusement « on avait sauvé le broil » : la monarchie restait en place et un gouvernement unicolore PSC ne remettrait pas en cause le fonctionnement du système colonial en place. Ouf !

Certes, cela ne serait pas éternel. Les empires coloniaux étaient d'ores et déjà condamnés par le contexte international. Si l'homme de la rue pouvait l'ignorer, on en était conscient dans les hautes sphères politiques et dans les conseils d'administration. Mais, c'est le cas de e dire, « le temps, c'est de l'argent ». Quelques années de gros profits en plus n'étaient pas à dédaigner. Mais ces gros profits étaient soumis à une condition nécessaire : que le système colonial change ou évolue le moins possible.

Revoyons, à la lumière de ce qui vient d'être dit, la « purge » du gouvernement PSC de Duvieusart.

L'éviction de Duvieusart, Premier Ministre, allait presque de soi, son gouvernement avait échoué et lui-même avait désiré quitter ce poste.

Deux autres départs étaient explicables en dehors de toute considération de « purge » : Moreau de Melen, pour cause de départ en Corée, et Carton de Wiart, âgé de 80 ans, qui n'avait été que Ministre sans portefeuille et qui prit d'ailleurs définitivement sa retraite. On ne sait trop rien des raisons qui ont poussé van Zeelandt à exclure Maurice Orban.

Le cas de Gaston Eyskens a déjà été examiné. Il est suspect de « tiédeur » léopoldiste, et se coalise volontiers avec les Libéraux, majoritairement hostiles au retour du Roi et Francs-Maçons. L'heure n'était pas à se rappeler que ces « sans-dieu » pensaient bien dans le domaine économique. Eyskens fera tapisserie pendant huit ans.

De Vleeschauwer a été le Ministre des Colonies du gouvernement de Londres, celui qui a laissé Ryckmans se livrer à sa « rage taxatoire » à l'encontre des Grandes Compagnies. Wigny, comme Ministre des Colonies, a été le père du plan décennal qui préluait si fâcheusement au « Congo dont les Héritiers ne veulent pas » !

Après qu'on eût écarté ces « léopoldistes » qui avaient aussi de fâcheuses tendances à pencher vers le « colonialisme de service », les Colonies passèrent à André Dequae¹⁵⁰, du

¹⁵⁰ André Dequae (1945-2006) : né à Courtrai, il a été successivement ministre de la Reconstruction (1950), des Colonies (1950-54), du Commerce extérieur (1958), de la Coordination économique (1960-61) et des Finances (1961-1965). Il a également fait partie du bureau de la Chambre de 1958 à 1960 et de 1965 à 1974 et a été président de l'assemblée de 1974 à 1977. Il a aussi été président du Boerenbond et président du Conseil d'administration de la Banque Bruxelles Lambert. (La Libre Belgique 2006)

Boerenbond et du Conseil d'administration de la Banque Bruxelles Lambert. Il devait penser juste, car il fut même Président de ces deux organismes.

Le ciel était à nouveau serein au-dessus d'une belle colonie bien profitable.

ABRÉVIATIONS

CVP Christelijke Volkspartij
EA Europe Amérique
GEHEC Groupe d'études Histoire de l'Europe Contemporaine
GEHEC-UCL, PdvP Papiers personnels d'Etienne de la Vallée Poussin
GEHEC-UCL, PJD Papiers personnels de Jean Duvieusart
GEHEC-UCL, PPN Papiers personnels de Pierre Nothomb
GEHEC-UCL, PvZ Papiers personnels de Paul van Zeeland
I.N.R. Institut National de Radiodiffusion
KADOC Katholiek Documentatie- en Onderzoekscentrum
KADOC-KUL, C.V.P. Archief C.V.P.-nationaal
KUL Katholieke Universiteit Leuven
LLB La Libre Belgique
O.N.U. Organisation des Nations-Unies
PSC Parti Social-Chrétien
RG Revue Générale
UCL Université Catholique de Louvain

BIBLIOGRAPHIE

Sources, outre la presse

Archief C.V.P.-nationaal, KADOC, Leuven.

DE STAERCCKE (A.), *Tout cela a passé comme une ombre. Mémoires sur la Régence et la Question royale*, Bruxelles, 2003.

EYSKENS (G.), *De Mémoires*, Tielt, 1993.

HARMEL (P.), *Temps forts*, Bruxelles, 1993.

LEOPOLD III, *Pour l'histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Bruxelles, 2001.

MOLITOR (A.), *Souvenirs. Un témoin engagé dans la Belgique du 20ème siècle*, Paris-Gembloux, 1984.

Papiers personnels Etienne de la Vallée Poussin, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

Papiers personnels Paul van Zeeland, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

Papiers personnels Jean Duvieusart, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

Papiers personnels Pierre Nothomb, GEHEC, Louvain-la-Neuve.

RICQUIER (J.-C.), "Les souvenirs politiques d'Etienne de la Vallée Poussin", *Revue Générale*,

avril 1981, pp. 3-24.

RICQUIER (J.-C.), "August De Schrijver: souvenirs politiques et autres", *Revue Générale*, juin-juillet et août-septembre 1982, pp. 28-31 et pp. 19-23.

RICQUIER (J.-C.), "Le Vicomte Eyskens: souvenirs et commentaires", *Revue Générale*, octobre 1983, pp. 3-15.

RICQUIER (J.-C.), "Où Albert Coppé donne libre audience à ses souvenirs", *Revue Générale*, avril et mai 1987, pp. 27-34 et pp. 17-19.

SNOY (J.-C.), *Rebâtir l'Europe. Mémoires*, Paris-Louvain-la-Neuve, 1989.

Littérature

- CARTON DE TOURNAI (F.) & JANSSENS (G.), *Joseph Pholien. Un homme d'État pour une Belgique en crises*, Bierges, 2003.
- Cent Wallons du siècle: catalogue de l'exposition*, Charleroi, 1995.
- DEJARDIN, Xavier : *1er août-24 septembre 1950: période de mutation au P.S.C.? Analyse des répercussions du dénouement de la Question royale sur l'organisation, les structures et les hommes du Parti Social-Chrétien*, mémoire de licence présenté à l'UCL en 2004.
- DEJARDIN, Xavier : *La crise du Parti Social-Chrétien (août-septembre 1950): le prétexte de la Question royale?* BTNG | RBHC, XXXV, 2005, 2-3, pp. 279-304
- DENOEL (Th.), *Le nouveau dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1992.
- DE WACHTER (W.), DUMONT (G.-H.), DUMOULIN (M.) et a. (sous la dir. de), *Un parti dans l'histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du Parti Social-Chrétien*, Louvain-la-Neuve, 1996.
- DUJARDIN (V.), *Belgique 1949-1950. Entre Régence et Royauté*, Bruxelles, 1995.
- DUJARDIN (V.), *Gaston Eyskens, tussen Koning en Regent. België 1949-1950: een sleuteljaar*, Anvers, 1996.
- DUJARDIN (V.), *Jean Duvieusart 1900-1977, Europe, Wallonie Bruxelles, Léopold III*, Gerpennes, 2000.
- DUJARDIN (V.), *Pierre Harmel*, Bruxelles, 2004.
- DUJARDIN (V.) & DUMOULIN (M.), *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, 1997.
- DUMOULIN (M.), *Spaak*, Bruxelles, 1999.
- DUMOULIN (M.), VAN DEN WIJNGAERT (M.) & DUJARDIN (V.), *Léopold III*, Bruxelles, 2001.
- DUVIEUSART (J.), *La Question royale, crise et dénouement: juin, juillet, août 1950*, Bruxelles, 1975.
- GERARD (J.) & GERARD (H.), *Léopold III se tait, nous parlons*, Bruxelles, 1983.
- GERARD-LIBOIS (J.), *1950: l'effacement de Léopold III. Tempête au PSC-CVP, Courrier hebdomadaire du CRISP*, no. 1169-1170, Bruxelles, 1987.
- GERARD-LIBOIS (J.) & GOTOVITCH (J.), *Léopold III: de l'an 40 à l'effacement*, Bruxelles, 1991.
- HISLAIRE (J.), *Gaston Eyskens, ou le scepticisme qui soulève des montagnes*, Bruxelles, 1976.
- HOFLACK (K.), *Théo Lefèvre staatsman*, Anvers, 1989.
- KWANTEN (G.), *August-Edmond De Schrijver, 1898-1991. Politieke biografie van een gentleman-staatsman*, Louvain, 2001.
- LABIE (C.), *De crisis in de Christelijke Volkspartij na de Koningspartij*, mém. lic. en Histoire, K.U.L., 1985.
- MABILLE (X.), *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, 1986.
- STENGERS (J.), *Aux origines de la Question royale. Léopold III et le gouvernement: les deux politiques belges de 1940*, Gembloux, 1980.
- STENGERS (J.), *Sur l'histoire du gouvernement belge de Londres*, Bruxelles, 2000.
- STEPHANY (P.), *Nos années 50. Une histoire belge de l'après-guerre*, Paris-Gembloux, 1987.
- STEPHANY (P.), *La Belgique sous la Régence (1944-1950). Une époque et son histoire*, Gerpennes, 1999.
- THEUNISSEN (P.), *1950, le dénouement de la Question royale, cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles, 1986.

VAN DEN WIJNGAERT (M.), *Ontstaan en stichting van de C.V.P.-P.S.C. De lange weg naar het kerstprogramma*, Bruxelles, 1976.

VAN DOORSLAER (R.) et VERHOEYEN (E.), *L'assassinat de Julien Lahaut. Une histoire de l'anticommunisme en Belgique*, Anvers, 1987.

VANWELKENHUIZEN (J.), *Quand les chemins se séparent, mai-juin-juillet 1940. Aux sources de la Question royale*, Gembloux, 1988.

VELAERS (J.) & VAN GOETHEM (H.), *Leopold III. De koning, het land, de oorlog*, Tielt, 1994.

Une hypothèse



Stanleyville, Place du Canon, probablement en 1952.

Vers la fin des années '50, il était assez logique à ce que des journalistes ou des hommes politiques se rendant au Congo s'attendent à entendre parler d'indépendance, et s'étonnent même qu'on ne leur en parle pas. Cela les a plutôt soulagés, soit ! Mais ils s'y attendaient et jugèrent « étrange », ou alors miraculeusement explicable par la fameuse « exception belge », le silence des Congolais à ce propos.

Cela tenait avant tout au contexte international. Il y avait eu l'Indochine, l'Algérie, des troubles au Kenya, Kwame Nkrumah au Ghana... Partout il était question d'indépendance, sauf au Congo.

Il faut de plus rappeler que dans l'esprit des colonisateurs - ou du moins dans leurs discours, mais sans doute beaucoup y croyaient - les revendications d'indépendance des colonies ne naissaient pas d'un « ras-le-bol » des colonisés tout au plus attisé par un vent favorable international. Il s'agissait d'une « agitation » volontairement créée et entretenue par la « subversion communiste »¹⁵¹. Il a déjà fallu un solide, étrange et exceptionnel « coup de bambou » pour que les Belges, au moins pendant quelques années, se prennent pour les meilleurs colonisateurs du monde. Cela tranche avec une certaine tendance nationale à ne pas se prendre trop au sérieux. Mais aller imaginer que la Sûreté coloniale était plus forte que le KGB, ou qu'elle inspirait aux « agitateurs bolcheviks » une telle crainte qu'ils évitaient de se froter au Congo... Là on passait les limites de la « zwanze »¹⁵² admissible.

¹⁵¹ Pierre Fougeyrollas, dans « *La conscience politique dans la France contemporaine* », paru à Paris, chez Denoël en 1963 remarquait que les sondages réalisés parmi les Français faisaient apparaître une concordance pour ainsi dire parfaite entre l'appartenance à la Gauche ou à la Droite et la réponse à cette question de la subversion dans les colonies. Chez les adhérents ou les sympathisants des organisations de Gauche, la majorité tendait à penser que l'exploitation coloniale, par elle-même, suffisait à expliquer le surgissement de mouvements de libération. A Droite, au contraire - et de plus en plus à mesure qu'on allait vers l'extrême-droite, le rôle attribué aux services secrets soviétiques et au « communisme international » tendait à devenir prépondérant.

¹⁵² Forme d'humour consistant à affirmer les pires énormités avec le sérieux la plus imperturbable, généralement en se vantant d'exploits imaginaires.

Les Belges n'étaient pas aussi sourds qu'on l'a dit...

Cinquante ans après les faits, il est manifeste que l'Indépendance a surtout apporté aux Congolais bien du sang et des larmes. Et l'on pourrait peut-être se demander si ceux qui ne la revendiquaient pas, ou ne revendiquaient pas de droits politiques, ne se basaient pas sur une appréciation, à leurs yeux réaliste et qui l'était peut-être, de la situation.

Il faut le répéter : Henri Pauwels, Président de la CSC en 1945 noté quelques revendications, spécifiques aux "évolués. Il y est bien question de respect, mais non de droits politiques. Malengreau, de l'Université Lovanium, à la fin de 1952 remarque que « *la participation des indigènes à la vie politique (est une question) à laquelle les intéressés eux-mêmes ne semblent prêter aucune attention* ». La FGTB-Congo, constate « *En 1952, ... le prolétariat congolais... n'a guère le sens de sa propre émancipation* »¹⁵³. En 1955, la suite du Roi recueillit plus d'une plainte ou d'une réclamation: au sujet des salaires, au sujet du logement, au sujet de différents aspects de la discrimination Mais sur le chapitre des revendications politiques, rien, pratiquement, ne se manifesta. Si tout ce beau monde s'étonne, c'est qu'on attendait des choses qui ne sont pas venues.

Il faut donc s'entendre sur ce qu'on dit de cette période. Prétendre que « les Belges sont restés sourds » serait aller contre les faits. Ils ont au contraire très soigneusement une oreille qui était très fine. Et ils n'ont rien entendu parce qu'on ne leur disait rien. Pour être plus précis, on ne leur a rien dit de ce qu'ils auraient été disposés à entendre, c'est-à-dire des revendications purement politiques, qui auraient été totalement désaccouplées d'avec la réalité sociale.

Il faut même aller plus loin. Quand se produiront les émeutes des 4, 5 et 6 janvier à Léopoldville, qui ont donné lieu à la « Journée des Martyrs » du 4 janvier, l'une des fêtes nationales congolaises, il n'y aura pas de lien clair et direct entre la cause (la non-autorisation d'un meeting de l'Abako) et les effets. Il y a eu des morts, soit ! Beaucoup plus que le chiffre officiel, certainement. Et il est hors de doute que la réaction du Général Janssens et de sa Force Publique a été brutale, meurtrière est disproportionnée à des violences qui ne menaçaient que les biens. Mais il s'agissait moins de manifestations pour l'Indépendance que d'une explosion de mécontentement collectif dont les causes étaient avant tout sociales : une surprise pour tous, aussi bien pour les leaders politiques congolais, qui n'y prirent d'ailleurs aucune part, que pour l'autorité coloniale. Les éléments explosifs, à Léopoldville étaient multiples : raciaux, économiques, politiques. On avait à affronter toutes les difficultés d'une période de récession. Les Africains de cette grande ville ressentaient de plus en plus mal le mépris que nombre d'Européens continuaient à leur manifester, les humiliations qu'ils subissaient dans la vie courante. La disparité des rémunérations entre Noirs et Blancs, le contraste entre la ville européenne et la cité indigène étaient pour eux autant de raison d'amertume. À cela s'ajoutait le nombre de chômeur toujours croissant à Léopoldville. Depuis 1957, la capitale du Congo connaissait une forte récession économique. A la fin de 1956 un homme sur vingt était sans travail ; vers la fin de 1958, un homme sur quatre était sans emploi. Non seulement, aucune indemnité n'était versée aux chômeurs, mais de plus, au moins à terme, ils risquaient l'expulsion en direction de leur territoire d'origine.

Ce fut une explosion de fureur populaire, aveugle, sans préparation, sans chefs, sans buts. S'il y eut des causes rationnelles identifiables à ce mouvement, elles étaient sociales, non politiques.

¹⁵³ ** (Messiaen et Peiren, ed.) « Un siècle de solidarité » (Histoire du syndicat socialiste), Bruxelles, FGTB, 1995 pp 85-86

Que veut dire « politique » ?

L'expression politique d'une revendication est toujours seconde. Quelque chose, sur un plan très matériel, ne va pas. Par exemple : il devient de plus en plus difficile à un homme de faire vivre sa famille avec son salaire. On commence par revendiquer sans rien obtenir. Ou plutôt on obtient ce qu'on n'a pas demandé : des coups de matraque. Cela pose alors le problème de faire garantir le droit de revendiquer. Cela suppose à son tour une participation à la vie politique. C'est à partir de là que la question des partis politiques se pose, non pour la beauté de la chose, mais comme moyen de faire avancer des revendications concrètes.

A distance – à la fois dans le temps et dans l'espace – des événements, nous avons parfois tendance à prendre comme se situant très haut, dans l'empyrée des grandes idées nobles et générales, tout ce qui fait référence aux Droits de l'Homme ou aux Grands Principes. C'est perdre un peu de vue que les Déclarations des Droits de l'Homme ont souvent été appuyée sur des émeutes de la faim.

Il semble parfois qu'il y ait un « prêt à penser » comme il y a des vêtements « prêts à porter ». Il convient de s'en méfier. Quand on parle de discrimination raciale, nous y voyons une violation d'un des ces Grands Principes : « Tous les hommes sont égaux entre eux ». Nous ressentons un trouble, un malaise, dans ce que notre conscience morale a de plus fin et de plus raffiné. Peut-être même sommes nous un peu fiers de ce malaise, car il nous permet de penser que nous sommes de nobles cœurs, sensibles aux idéaux élevés, des « types bien ». Mais si cela blesse, ce n'est pas matériellement. Il nous semble que c'est affaire de principes, de dignité, de respect, de fierté... Toutes choses qui « n'ont pas de prix ». Mais au Congo belge, la discrimination raciale se situait aussi au niveau de l'estomac.

En 1955 encore, après que la situation des travailleurs congolais se soit, pourtant, très fortement améliorée, 25.000 engagés blancs gagnaient presque autant que tous les travailleurs noirs réunis, soit 1.200.000 salariés. Ces 25.000 Blancs disposaient d'un revenu comparable à celui de l'ensemble de la population rurale, soit 10.000.000 d'individus. Un Blanc gagnait donc presque 50 fois plus qu'un salarié noir, et celui-ci était néanmoins payé neuf fois plus qu'un paysan. Du Blanc au paysan, l'écart, vertigineux, était donc de 450 à un !

Pour être juste, il faut ajouter que, dans cette disproportion, le facteur le plus important était la surévaluation de la rémunération du travailleur blanc. En 1960, les salaires payés aux travailleurs congolais commençaient à se rapprocher de ceux des pays méditerranéens les plus pauvres et les plus arriérés (Grèce, Portugal). Mais le personnel européen, lui, continuait à être mieux payé qu'en métropole, alors que les inconvénients qui avaient au départ justifié ces primes n'existaient plus guère : les maladies avaient été éradiquées, ou du moins on avait pour elles des remèdes, il n'y avait plus de révoltes indigènes, on avait cessé de considérer le soleil et la chaleur comme des inconvénients, les voyages s'étaient raccourcis, etc...

Une tension aussi extrême entre le haut et le bas de l'échelle salariale pourrait être un « dividende négatif » de la trop grande hostilité manifestée, pendant trop longtemps, par les Belges devant toute organisation et toute revendication des colonisés. L'une des vertus de la concertation sociale est qu'elle peut servir de soupape de sûreté. Elle est un régulateur de tension. Faute d'espace pour formuler des revendications, ou de possibilité d'en formuler qui rapprochent significativement les extrémités de l'échelle, on rejette les gens vers les solutions violentes ou utopiques. Il y a de cela dans le fameux « *L'Indépendance, c'est de ne plus devoir payer dans l'autobus* ».

Il est facile d'en rire. Le coût des transports est bel et bien un élément du coût de la vie et, à Kinshasa qui est la ville la plus étendue du Congo, c'est un élément particulièrement sensible¹⁵⁴. D'autant plus sensible que, rappelons-le, les Noirs habitaient obligatoirement loin

¹⁵⁴ L'autobus semble être la « Tête de Turc » du malaise social kinois. Souvent vétustes, chers, irréguliers et bondés, ils font partie de toutes les revendications de 1960 à nos jours. Après « L'Indépendance, etc... », on a

des Blancs, et sans considération, pour leur lieu de travail dans l'attribution des parcelles, qui était exclusivement ethnique ! On peut donc traduire, sans risque d'erreur : « *Si nous étions indépendant, nous pourrions mieux faire face au coût de la vie* ». En 1830, apparemment, les Belges ont pensé la même chose. Car, parmi les mouvements populaires qui ont convergé dans la Révolution belge, il y a eu des émeutes d'ouvriers qui cherchaient à casser les machines « responsables du chômage ». Ce n'était pas plus malin !

Dans un cas comme dans l'autre, l'Indépendance n'a influencé ni le tarif des autobus, ni la mécanisation du travail. C'est pourquoi ces deux exemples de « naïveté populaire » prêtent à rire. L'Indépendance politique n'a de répercussions sur le terrain social, où se situent les revendications populaires, que si elle sert à instaurer une autre politique économique, soit révolutionnaire, soit, au minimum, plus sociale. Il faut bien le dire : ce n'est en général pas le cas !

Est-il donc très étonnant que l'Indépendance ne soit pas apparue comme une Panacée aux Congolais des années '50 ? Il semble bien que non.

De la revendication sociale à la revendication politique

La réponse à des revendications populaires ne dépend nullement de savoir si l'on a affaire à un état indépendant, une colonie ou un protectorat. Elle dépend avant tout de la faculté qu'ont les forces politiques porteuses de ces revendications de s'exprimer et de les traduire dans les faits, ce qui suppose qu'elles puissent arriver à détenir - ou du moins à partager - le pouvoir.

Entendons-nous bien. Cela ne signifie aucunement que la revendication d'indépendance était absurde, superflue ou hors de saison. Cela veut simplement dire que des réformes sociales et l'indépendance politique étaient deux revendications différentes dans leur nature, et qu'on pourrait bien avoir eu tort de les mélanger. Car il est manifeste que l'imagination populaire ne s'est enflammée pour l'Indépendance qu'à partir du moment où la masse des Congolais a pu croire que celle-ci signifiait aussi la fin de ses souffrances et la satisfaction de ses principales revendications. Ce devait probablement être à peu près l'intention de Patrice Lumumba, à moins de considérer son discours « historique » du 30 juin comme une des plus noirs moments d'hypocrisie de l'histoire. Mais la suite a prouvé surabondamment que cela n'allait pas de soi et que l'Indépendance pouvait aussi rimer avec une régression catastrophique.

Cette distinction était certainement à l'époque plus apparente aux yeux des politiciens belges (en y incluant le roi Baudouin), ayant de la formation et de la pratique, qu'aux yeux des leaders congolais, certes « évolués » mais ayant toutes les limites et les naïvetés de néophytes avec peu d'accès à une information correcte sur l'état du monde. Julius Nyerere, le père de la Tanzanie indépendante, est un des seuls leaders africains à avoir eu la franchise d'en faire tout haut la remarque : le fait que les Blancs étaient là cachait beaucoup de choses à la conscience des Noirs. La différence de couleur entre dominants et dominés était si évidente que le Noir ne se méfiait jamais d'un autre Noir. D'ailleurs, aux alentours de 1950, la mode était au panafricanisme. L'opposition commune à l'opresseur colonial primait sur toute autre considération.

Or, durant les dix années qui suivirent la fin de la guerre, la Belgique vécut dans une situation politique qui a été décrite plus haut dans le présent ouvrage et qui peut se résumer en

connu au moment de la contestation étudiante des années '60 les « 3 B » : « Bourse, Bouffe et Bus » et le chœur des lamentations continue à se répandre régulièrement dans les journaux de Kinshasa.

peu de mots : la Gauche y joué un rôle bien plus important qu'avant-guerre et des avancées significatives ont été réalisées. Elles ont été diverses, incluant surtout du social, avec la création de l'ONSS, mais aussi du politique, avec le droit de vote accordé aux femmes et donc, enfin, le suffrage universel véritable. Cette situation était liée pour partie à des faits internes à la Belgique : les souvenirs de l'occupation grandissaient les progressistes globalement vus comme résistants et discréditaient la droite et le Patronat où beaucoup avaient « collaboré », il y avait un mouvement syndical puissant, mais il y avait aussi une politique occidentale globale de défense du capitalisme contre la « subversion rouge » qui consistait à concéder d'importants avantages matériels au peuple pour le détourner des revendications politiques. L'erreur des progressistes fut sans doute de ne voir, parmi ces éléments que leur propre combativité et de s'attribuer donc à eux-mêmes une force plus grande et plus durable qu'elle ne l'était en réalité. Il faut tout de même constater que, durant cette période, en Belgique, les forces dominantes sur le plan économique et celles qui se trouvaient au pouvoir politiquement ne concordaient plus vraiment¹⁵⁵.

Toujours l'oligarchie des 16

Cette situation était très différente de celle du Congo et elle avait tout pour déplaire.

Le Congo fut régi jusqu'à la fin par la Charte coloniale de 1908, qui concentrait tout les pouvoirs du Congo entre les mains de « l'oligarchie des 16 ». Car seize personnes seulement : 14 membres du Conseil colonial, le Ministre des Colonies et le Roi, « législateur ordinaire de la colonie », qui avait donc un rôle plus important au Congo que dans la Métropole, dirigeaient tout. Par rapport au pays réel, l'influence de l'Eglise catholique et des milieux d'affaires y était beaucoup plus grande. Le fonctionnement de la Colonie continuait à refléter bien plutôt la Belgique de Léopold II, où l'influence des gens d'affaire était prépondérante et où le Parti Catholique avait la majorité absolue, que ce qu'elle était devenue sous Baudouin I^o.

Cela ne devait pas vraiment déplaire au roi, ne fût-ce qu'à cause de son grand attachement à la religion catholique¹⁵⁶, pour ne pas parler de l'importance, dans le patrimoine de la famille royale¹⁵⁷, des valeurs coloniales héritées de Léopold II.

Certes, quand on interroge les documents d'époque sur le maintien de ce décalage, qui ne pouvait pas échapper à un observateur quelque peu lucide, on trouve de réponses où il est question de « *protéger l'âme naïve du Noir du matérialisme athée et de la subversion communiste* ». Cela répand un si intense fumet de propagande qu'on soupçonne aussitôt le « piège à con ». Et l'on comprend vite que ce qui se dissimule derrière ces apparences, c'est la peur devant le coût élevé de réformes sociales au Congo. L'exemple belge avait montré que le meilleur moyen de contrer le « communisme » était de satisfaire au moins en partie les revendications sociales les plus criantes. Mais il avait fallu, pour cela, rogner un peu les marges de profit. Si le Congo cessait lui aussi d'être le paradis des hauts profits, où allait-on ?

¹⁵⁵ D'une certaine manière, la consultation populaire organisée au sujet de la Question Royale permit de se compter. Comme on sait, elle ne mit pas en évidence une majorité de gauche, mais le fait que cette gauche était une minorité suffisamment puissante pour qu'on ne puisse pas gouverner résolument contre elle sans prendre des risques très graves. D'où, d'ailleurs, le départ de Léopold III, pourtant « rappelé ». Dans ce même registre, on pourrait citer le résultat mitigé des grèves de 60 : succès remarquable de la mobilisation en Wallonie, mais échec presque total en Flandres, et résultat politique pour ainsi dire nul.

¹⁵⁶ Il en donna la mesure avec la pantalonnade de son « incapacité de régner » d'une journée pour éviter de signer la loi dépénalisant l'IVG, pourtant approuvée aussi par beaucoup de Belges chrétiens. On peut respecter le fait qu'il ait estimé que sa conscience lui interdisait de signer certaines lois. Mais alors il aurait dû en tirer la conséquence logique, à savoir que quand on a une conscience à ce point exigeante, on ne se mêle pas d'être roi dans un régime constitutionnel, et abdiquer. L'exemple illustre fort bien son appartenance, non seulement à la famille catholique, à son aile la plus traditionaliste, mais aussi un sens très vif de son intérêt personnel.

¹⁵⁷ Voir « Le Temps du Roi », au chapitre « L'Argent du Roi ».

C'était d'autant plus à craindre que la « cloison étanche » maintenue longtemps entre la Belgique et le Congo faisait eau de toutes parts. La population blanche de la colonie était de plus en plus nombreuse et de moins en moins bien triée. La population non-africaine (essentiellement belge) se montait à 18.000 personnes en 1940. Vingt ans plus tard, à l'Indépendance, ils seront 123.320, dont 115.157 au Congo et 9.944 au Ruanda-Urundi. Cela représente, en chiffres ronds, presque une multiplication par sept¹⁵⁸ !

Or, comme nous l'avons dit, ces personnes étaient souvent aux antipodes de l'immigrant « classique » de l'entre-deux-guerres... D'une certaine manière, c'est un « Blanc nouveau » que les Congolais voient débarquer.

Ces gens, par exemple, tendront à considérer que le droit d'association, en particulier d'associations syndicales, est un droit humain élémentaire, dont devraient jouir tous les travailleurs, quelle que soit leur couleur de peau. Les combattants belges qui avaient combattu dans les rangs alliés s'étaient parfois battus au coude à coude avec des soldats de couleur. Transportés au Congo, ils ne voyaient pas pourquoi soudain les Noirs devaient habiter loin d'eux, alors qu'ils avaient, quelques mois auparavant, partagé la même caserne. Les « nouveaux Blancs » n'accepteront pas tous de se livrer à la gymnastique mentale nécessaire pour penser à la fois que les discriminations et inégalités raciales sont inadmissibles en principe, mais qu'il faut en pratique les admettre dans notre colonie.

Pour les Noirs, leur diversité même constituait une information de première importance. Les nouveaux venus se souciaient beaucoup moins que naguère de présenter devant la population indigène un « front commun des Blancs » au nom de son fameux « Prestige ». D'aucuns affichaient leur scepticisme religieux, voire même leur athéisme, ricanant au passage des « Mon Père » et racontaient à leur sujet des blagues « gratinées ». L'existence de différences notables – et même de différends passionnés – entre les Blancs de diverses options philosophiques et politiques était chose de plus en plus évidente. Elle l'était d'autant plus que le nombre de Blancs s'accroissait et que les occasions se multipliaient d'en connaître plusieurs, et même beaucoup. Et même de les connaître de près, car malgré des traces persistantes de la psychose du « *poor white* », on laissait entrer davantage de colons qui, même quand ils croyaient au « prestige de l'Homme Blanc » ne disposaient pas immédiatement d'une existence luxueuse, ce qui multipliait les occasions de contacts. (Contacts, mais non voisinage, la ségrégation et le couvre-feu restant de règle, au niveau des quartiers d'habitation). Le fait même d'avoir incité les coloniaux à venir désormais en famille a multiplié les sources d'information : Madame et les enfants laissaient échapper bien des choses, à proximité de l'oreille du « boy ». Ces Blancs plus nombreux étaient aussi abonnés à des publications européennes, qui pouvaient fort bien tomber d'une façon ou d'une autre sous l'œil avide d'un Congolais.

Il ne fallait pas se faire d'illusions – sinon affecter celle, habituelle, d'attribuer cela à la « subversion étrangère » - le Congo allait être secoué, tôt ou tard, par une vague revendicative, et l'on n'avait rien pour s'y opposer.

¹⁵⁸ Une partie de ce chiffre représente, non une multiplication des emplois d'Européens, mais un changement dans leur manière de s'établir. On insiste désormais pour que les coloniaux se fassent accompagner de leur famille. Les conditions de vie « trop dures pour des femmes » se sont adoucies, les enfants trouveront désormais des écoles au Congo et l'autorité désire « moraliser » la colonie (c'est-à-dire : en finir avec la quasi-institution des « ménagères »). Là où il y avait autrefois un Blanc pour occuper un poste de travail, il y en aura bientôt quatre : Monsieur, Madame et deux enfants.

Dévier vers la politique pour éviter le social

Cela mène quand même à se poser une question : la dérivation du potentiel menaçant que représentait le mécontentement populaire au Congo n'a-t-elle pas eu lieu de façon voulue ? Sa force n'a-t-elle pas été déviée volontairement du social vers le politique, et de là vers la revendication d'Indépendance ?

En effet, une démocratisation interne (faut-il rappeler que l'Abako, par exemple, n'a fait le saut jusqu'à la revendication d'indépendance immédiate qu'en réplique au Manifeste de Conscience Africaine et a longtemps réclamé l'autonomie interne) ne pouvait avoir lieu sans qu'il y ait ouverture d'un espace d'expression de revendications qui auraient dû être en grande partie satisfaites. Elles auraient certainement porté notamment sur la rémunération du travail. Non seulement celle des travailleurs salariés (plus d'un million de personnes) mais aussi celle de dix millions de paysans très mal rémunérés pour les produits des cultures obligatoires. La facture aurait été bien amère.

Une Indépendance, par contre, pouvait être la porte ouverte aux politiques les plus antisociales. Elles ne seraient plus sous la responsabilité du gouvernement belge. Finalement, le maintien de la « face humanitaire » de la colonisation s'avérait fort coûteux. Mais tant que le pouvoir apparent (politique) demeurerait aux mains des Blancs, il fallait bien s'y résoudre. Si par contre on pouvait avoir affaire à un état africain indépendant mais qui adopterait la même attitude que la colonie : la servilité envers le pouvoir réel (économique), sans être gêné par son caractère « étranger », quelles juteuses possibilités ne s'ouvriraient-on pas ?

Que signifierait en effet l'Indépendance formelle du Congo si l'on se place du point de vue de la « Belgique qui compte », celle de l'argent ?

L'avantage des colonies, c'est d'être des « clients/fournisseurs obligés », même des « clients/fournisseurs captifs » de leur métropole. Autrement dit, la colonie vend et achète préférentiellement à sa métropole, et réserve aussi un traitement de faveur aux investisseurs métropolitains par rapport aux « étrangers ».

Cette situation-type était bien celle des colonies appartenant à de grande ou moyennes puissances, comme la France ou l'Angleterre. La situation du Congo était un peu différente. Il y avait d'abord eu l'obligation de non-discrimination imposée par l'Acte de Berlin, étendue par après à toutes les nations membres de la SDN. Puis, (dés Léopold II mais cette ligne de conduite ne fut en rien modifiée ensuite par les Grandes Compagnies), il y eut une notable participation du capital étranger, avant tout britannique et américain, dans les Grandes Compagnies de 1906. Dans d'autres cas, le Congo belge se montra accueillant pourvu que l'on soit poli. Par exemple en agissant comme Unilever qui fonda les Huileries du Congo Belge plutôt que de travailler sous son nom un peu voyant. Si la formule « le Congo était dominé par la Société Générale » était vraie, on pourrait toutefois dire, avec plus de précision : « le Congo était dominé par le Capital international, avec la Société Générale comme chef de file et gérant de celui-ci ». Enfin, la guerre avait encore accru la présence politique et économique des Américains.

Certes, les entreprises belges bénéficiaient de certains menus avantages. La parité stable des monnaies belges et congolaises, par exemple, en était un. Mais parler d'un « monopole » belge du Congo aurait été excessif. Si monopole il y avait, il était occidental. On n'évoquait pas sans frémir un Congo neutraliste qui vendrait aux Soviétiques ses matières premières stratégiques... dont l'URSS n'avait aucun besoin. Mais là on est déjà dans le domaine de la politique et du fantasme.

En sens contraire, le Congo coûtait aux investisseurs étrangers un certain nombre de millions dus au fait que les entreprises s'étaient vu imposer un certain nombre d'obligations, ou se les étaient imposées à eux-mêmes dans le cadre d'une gestion paternaliste: construction

de maisons pour leur personnel, soins de santé (jusqu'à la construction et l'entretien d'hôpitaux), écoles, routes... On pouvait espérer qu'un Congo indépendant (indépendant, bien sûr, selon le cœur des Grandes Compagnies) saurait mettre fin à ce genre de luxe dispendieux, tout en « noyant le poisson » dans de grandes phrases sur la souveraineté.

De ce point de vue, toutefois, l'évolution du Congo dans l'après-guerre laissait beaucoup à désirer. En effet, depuis les spéculations un peu oniriques des « coloniaux en chambre » rêvant de la « Communauté belgo-congolaise », en passant par le « Plan de 30 ans » de Van Bilsen, jusqu'aux larges consultations de Maurice Van Hemelryck en vue d'un plan d'indépendance en quatre ans, on semblait plutôt se diriger vers une « transition » (le mot n'était pas encore à la mode) assez longue, pendant laquelle des institutions représentatives auraient été mises en place, dans le cadre d'une phase d'autonomie interne croissante. Les Congolais auraient fait successivement l'expérience du pouvoir au stade inférieur de la commune, puis au niveau de la région, ensuite de la province. Et enfin, pour couronner le tout, une fois que ces diverses institutions auraient fonctionné, des élections législatives auraient doté le Congo d'une représentation à l'échelle du pays et un gouvernement central aurait été constitué par des hommes ayant eu l'occasion de faire leurs preuves dans les institutions de rang inférieur.

Le ver était dans le fruit ! Cette période bien sûr ne pourrait que voir surgir l'expression politique de toutes les frustrations populaires, et introduire au Congo l'idée démagogique et pour tout dire communiste de « droits sociaux » qui passeraient ainsi dans la législation du Congo indépendant. Mieux valait se hâter vers une Indépendance bâclée, bien plus riche en possibilités de régression sociale.

Pour nous résumer, les inquiétudes de l'oligarchie financière qui détenait la réalité du pouvoir au Congo étaient multiples, et dataient de l'immédiat après-guerre.

Du côté de la Belgique, on redoutait le « virage à gauche » que prit la politique belge entre 1945 et 1950. Cela pouvait amener de différentes manières (nous les avons passées en revue en examinant la Question royale) l'exportation vers le Congo de mécanismes dangereux pour les bénéficiaires des entreprises, qui reposaient avant tout sur le bas prix de la main d'œuvre.

Un gouvernement congolais indépendant pouvait représenter une menace du même genre, si on donnait au Congo la possibilité d'arriver à l'indépendance avec des structures administratives solides, sur lesquelles pourrait s'appuyer un gouvernement stable et efficace.

Du côté du Congo, un autre danger menaçait : c'est qu'un gouvernement congolais tienne compte de ce que sa population était à 90 % rurale, et remette en cause le « Congo à deux vitesses » de Louis Franck, entièrement axé sur les besoins en matières premières de l'Occident. Un Congo où l'agriculture n'aurait plus été un métier de crève-la-faim, aurait à terme vu monter le coût de la main d'œuvre, et c'était également une forme de « Congo dont le Héritiers ne voulaient pas ».

Une grave question

On a gaspillé ainsi le capital de sympathie qu'avait réussi à s'attirer le Ministre Van Hemelryck. C'était par chance un homme de bonne volonté qui, n'ayant été formé en vue du travail colonial, n'en avait pas subi les déformations et il avait obtenu l'adhésion de tous les leaders congolais sur un plan d'indépendance du Congo (plus rapide que les trente ans de Van Bilsen, mais sans rapport avec la « précipitation inconsidérée » dont on fera finalement

preuve), accordée de manière progressive. Le délai prévu pour l'exécution complète de ce plan était d'environ quatre ans.¹⁵⁹

Cela pose cependant un problème que nous aurons à examiner plus loin.

On ne saurait avoir de doutes sur l'événement qui a joué le rôle de « catalyseur » pour précipiter le Congo au 30 juin 1960 dans une Indépendance improvisée. Il s'agit de la répression sanglante des journées du 4, 5 et 6 janvier 1959.

Si c'est un hasard, il est tombé à pic pour ceux qui pouvaient tirer profit d'une indépendance bâclée et sabotée.

Si l'on écarte le hasard, il faudrait alors penser que ces événements ne tombaient à pic que parce qu'ils sont été voulus. Ce qui forcerait à émettre l'hypothèse qu'il y aurait eu, au moins depuis 1958, une sorte de « plan B » ou, pour user d'une expression qu'affectionnent particulièrement les commentateurs politiques congolais, « d'agenda caché » de l'Indépendance. Celui-ci, s'il a existé, devait inclure au moins l'hypothèse de l'assassinat de Lumumba.

Or, comme nous le verrons, il y a, non pas des preuves concluantes, mais au moins un certain nombre d'éléments – de faits, non de présomptions - qui convergent pour rendre cette hypothèse difficile à écarter.

Le 4 janvier est un jour férié en RDC et les morts de ces journées sont connus comme les « martyrs de l'indépendance ». C'est dire que ce qui touche à ces événements a pris un caractère symbolique et sacré.

Il y a eu officiellement 42 morts et 125 blessés. Il ne fait aucun doute que ce chiffre est sous-estimé, pour des raisons que nous verrons tout à l'heure. Mais même en se bornant à ces chiffres officiels, il y a déjà là quelque chose de surprenant.

Un processus d'émancipation du Congo était en cours. Il était d'ores et déjà acquis que la Belgique allait essayer de se dégager en douceur. Les Belges le savaient et les Africains ne l'ignoraient pas. A l'extrême fin de 1958, toute une série de leaders congolais, dont celui que les Belges ne pouvaient pas voir en peinture : Patrice Lumumba, avaient été autorisés à se rendre à Accra pour y participer à une conférence panafricaine. Et cela, même le Congolais de la rue le savait.

Dans ces conditions, il est assez absurde, de part et d'autre, que les Congolais aient manifesté et se soient ameutés, et que les Belges aient réagi avec brutalité.

Mais d'abord, il faut rappeler les faits, qui ont coûté la vie aux « Martyrs du 4 janvier ».

¹⁵⁹ Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était haï par les Belges du Congo. L'hostilité des Blancs les plus colonialistes avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur indépendance réelle. Aussi, lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint à donner sa démission par la méfiance de la Couronne et de son Premier ministre, celui-ci allant jusqu'à mettre son rapport en doute et à faire réinterroger par H. d'Aspremont Lynden, son chef de cabinet adjoint, toutes les personnes qu'il avait rencontrées et entendues au cours de son enquête, les Congolais furent convaincus que sa politique était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie. Les difficultés rencontrées par Van Hembrijck trouvaient leur origine auprès d'un noyau dur des ministres ultraconservateurs conduits par le vice-Premier ministre libéral Albert Lilar (qui, curieusement, présidera plus tard la Table ronde) et le ministre social chrétien flamand Albert de Vleeschauwer, un ancien ministre des Colonies. L'hostilité à Van Hemelryck semble cependant pousser ses racines plus loin que la question congolaise. Il semble bien qu'il faille remonter jusqu'en 1950 et à la Question Royale, après laquelle il y eut des règlements de comptes sanglants à l'intérieur du PSC/CVP, à propos desquels on est loin encore de tout savoir. De Vleeschauwer, notamment, s'était distingué comme *ultra-léopoldiste* convaincu.

Janvier 1959



Février 59 : procès de Kasa-Vubu, Kanza et Diomi, accusés d'avoir fomenté les troubles de janvier.

S'agissant de jours d'émeute, jours de colère, de violences et de mort, qui tiennent toujours par moment du pandémonium, il n'est guère étonnant que, lorsqu'on tente de descendre dans le détail, on se heurte à beaucoup de contradictions : chacun voit midi à sa propre fenêtre.

Cependant, s'il n'y a pas unanimité sur le début des événements, c'est-à-dire sur le rassemblement de l'Abako au terrain de basket de l'YMCA, et sur ce qui a été dit exactement par les orateurs, sur un point, il y a une unanimité frappante. Tout le monde a entendu Kasa Vubu dire que les Belges étaient en train de parler entre eux de l'indépendance, et qu'ils feraient connaître leur position le 13 janvier. Dans un moment où l'attention de tous était tendue vers l'indépendance, il n'est pas étonnant que ce renseignement précis ait été retenu par chacun, alors que d'autres détails s'estompaient ou se déformaient dans les mémoires.

Cette date, comme on sait, est celle de la déclaration du Roi Baudouin et de sa célèbre phrase sur les « attermoissements funestes » et la « précipitation inconsidérée ». La déclaration du 13 (mais peut-être pas une déclaration royale) était donc attendue depuis un certain temps. Elle n'a donc pas été une conséquence des événements.

Autre chose est qu'ils aient pu influencer le contenu de la décision qui a finalement été prise (et qui avait tout de la « précipitation inconsidérée ») et inspiré l'idée que mieux valait une annonce dans un discours du Roi lui-même qu'une simple déclaration du gouvernement.

Les troubles graves qui éclatèrent à Léopoldville le 4 janvier 1959 furent une surprise pour tous, aussi bien pour les leaders politiques congolais, qui n'y prirent d'ailleurs aucune part, que pour l'autorité coloniale. Ce fut une explosion de fureur populaire, aveugle, sans

préparation, sans chefs, sans buts. À l'origine, ce fut une manifestation politique organisée par l'Abako et qui provoqua des incidents avec la police.

Les faits ¹⁶⁰

Rendez-vous avait été fixé pour le dimanche 4 janvier, à l'YMCA¹⁶¹ entre les adhérents de l'Abako et leurs leaders revenus d'Accra, pour que ces derniers fassent un compte-rendu de ce qui s'était dit dans la capitale ghanéenne. Le mardi 30 décembre 1958, la section ABAKO de la commune de Kalamu écrivit au Premier bourgmestre de la ville de Léopoldville pour l'informer de la tenue d'une réunion le dimanche 4 janvier 1959 à 14 heures à l'Y.M.C.A. Les responsables commencèrent à prévenir les membres et sympathisants de l'association. Sans doute, devaient-ils considérer la réponse comme acquise.

A cause des fêtes de fin d'année, M. Tordeur ne reçut cette lettre que le vendredi 2 janvier 1959. Sa réponse parvint à Vital Moanda, président de l'Abako-Kalamu, le samedi 3 janvier vers midi. La balle était renvoyée du côté de l'Abako: « *Celle-ci (votre lettre) ne sollicitant pas d'autorisation, je suppose que vous considérez la réunion projetée comme privée. Si elle devait avoir un autre caractère, la responsabilité des organisateurs serait engagée. Toutes les associations ont suffisamment été mises au courant des règles en matière de réunions publiques pour qu'une erreur ne soit plus possible* ». Des copies de cette lettre furent adressées au commissaire en chef, et à M. Duvivier, administrateur des affaires sociales, chargé des associations ; ils reçurent pour mission de noter le caractère que cette réunion allait revêtir.

Sans jeu de mots, cette réponse de Tordeur avait tout du coup tordu. Que la lettre ait contenu ou non les mots « *Nous demandons l'autorisation de...* », elle aurait été parfaitement dépourvue de sens si elle n'avait pas eu cette signification. Mais il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Tordeur créait là une situation très dangereuse. Sans formuler explicitement le mot « interdiction », il mettait les dirigeants de l'Abako devant le choix d'annuler eux-mêmes le rassemblement non-autorisé ou de se trouver responsables d'une manifestation « sauvage ». D'autre part, il créait une situation où il y aurait fatalement déception, frustration, incertitude et flottement ce qui, pour une foule nerveuse, est une situation lourde de menace et de dangers.

M. Moanda tenta sans succès d'atteindre le Premier bourgmestre pour le faire revenir sur son refus de voir tenir une réunion publique. Les organisateurs de la réunion de Kalamu étaient dans l'embarras ; le samedi après-midi, ils ne voyaient aucun moyen d'information susceptible de faire connaître à tout le monde l'annulation de la réunion prévue pour le lendemain. Dans la Soirée, le comité sectionnaire de Kalamu rencontra quelques membres du comité central de l'Abako ; car il était prévu que le comité central se fasse présenter officiellement le comité sectionnaire de l'Abako-Kalamu. Il était question aussi de la collecte des fonds pour la construction d'un home Abako et de l'envoi d'une délégation à l'étranger pour parler de la situation des Congolais.

La décision fut prise de reporter la réunion à la date du 18 janvier, c'est-à-dire le premier dimanche après la déclaration gouvernementale. Le dimanche 4 janvier au matin, le comité de l'Abako-Kalamu contacta le plus de monde possible pour signaler l'annulation de la réunion. M. Moanda toucha entre autres le vice-président général de l'Abako : Daniel Kanza prit le parti de passer la journée dans la banlieue de la ville. Il vit Arthur Pinzi,

¹⁶⁰ Le déroulement des faits est reconstitué d'après Elikia M'Bokolo ('Du Congo Belge au Congo indépendant 1940-1960'), Ndaywel E N'Ziem, op.cit., Kimasi (Alliance des Bâtisseurs du Congo)

¹⁶¹ L'habitation de Kasa-Vubu se trouvait à une centaine de mètres de l'Y.M.C.A.

bourgmestre de Kalamu, dont la maison communale se trouvait à trois cents mètres de l'Y.M.C.A. Le bourgmestre qui venait de rentrer de Belgique avait été sollicité pour dire à cette occasion quelques mots sur ses entretiens et sur l'esprit de la déclaration gouvernementale.

Le gérant africain de l'Y.M.C.A. fit savoir à M. Moanda que la salle ne lui serait pas accordée puisqu'il n'avait pas obtenu une autorisation en bonne et due forme. Les membres de l'Abako, les sympathisants, les curieux ne pouvaient évidemment pas tous être prévenus.

Un petit rassemblement se forma à dix heures devant la maison communale de Kalamu. Le bourgmestre Pinzi leur déclara qu'il ne prendrait pas la parole: il n'avait pas fini de mettre ses notes en ordre, et devait rencontrer préalablement le gouverneur général Cornelis. La petite foule se dispersa calmement.

A partir de onze heures, des membres et sympathisants de l'Abako commencèrent à arriver au foyer protestant de l'Y.M.C.A. L'assistance grossit de plus en plus. M. Moanda alla demander conseil au président général de l'Abako, bourgmestre de la commune de Dendale. Vers 14 heures, Kasa-Vubu, président du parti et habitant en face, apprend que l'administrateur provincial Jean Tordeur refuse la tenue de la réunion. Accompagné d'Arthur Pinzi, Antoine Kingotolo, Nzeza Nlandu et d'autres leaders, il décide d'inviter les adhérents abakistes de rentrer chez eux en attendant un autre jour où que l'autorisation sera accordée.

A treize heures, le président de l'Abako-Kalamu et son comité sectionnaire annoncèrent à la foule du milieu du terrain de basket-ball situé au centre de l'enceinte de l'Y.M.C.A. que la réunion était décommandée sur ordre du premier bourgmestre. Cette déclaration suscita de vives protestations. Certains crurent même qu'il s'agissait d'une farce, «que le comité avait joué une comédie». M. Moanda et le comité Abako-Kalamu quittèrent les lieux pour ne plus y revenir. Ils furent imités seulement par de très petits groupes. Le gros des participants au meeting resta aux alentours de l'enceinte Y.M.C.A. Il débordait le rond-point de l'avenue Victoire et de l'avenue Prince Baudouin.

La foule était houleuse et dépitée. Ceux qui n'avaient pas appris l'annulation de la réunion continuaient d'affluer sur les lieux. L'affluence s'expliquait par l'enjeu. La dynamique de l'Abako drainait de plus en plus dans ses réunions des membres et sympathisants venus d'autres communes de la capitale. Outre le rapport attendu du bourgmestre-syndicaliste de l'A.P.I.C. Pinzi sur la réunion syndicale tenue à Bruxelles, relative aux conditions d'accession à la 4ème catégorie, on présumait que Gaston Diomi, bourgmestre Kongo et membre du M.N.C., allait parler de la Conférence Panafricaine d'Accra et avancer une date pour l'indépendance du Congo.

Les Européens qui passaient en voiture ou à motocyclette sur l'avenue prince Baudouin étaient injuriés et hués. Deux commissaires subirent les mêmes avanies; quelques pierres furent lancées dans leur direction. Vers quatorze heures, M. Duvivier et son adjoint désignés pour juger du caractère de la réunion arrivèrent devant Y.M.C.A. Eux aussi furent injuriés et apostrophés. Voyant l'affluence et se sentant menacé, M. Duvivier déclara à un journaliste qui l'avait approché que la réunion n'était nullement interdite. Il prétendit par la suite avoir dit cela pour apaiser la foule: «*il était évident qu'au moment où ces propos étaient tenus, l'excitation de la foule était déjà grande*». La nouvelle se transmet de bouche à oreille.

Les gens se regroupèrent et retournèrent occuper la Cour intérieure de l'Y.M.C.A. Un flot humain estimé à 4.000 personnes se déversa sur le terrain de basket, le hall, les balcons et le toit reliant les deux ailes du bâtiment. Constatant l'absence des organisateurs, M. Duvivier et son adjoint se rendirent au domicile proche du président général de l'Abako; ne l'y trouvant pas, ils revinrent à l'Y.M.C.A. Une petite délégation de notables de l'Abako partie entre temps à la recherche aussi de Kasa-Vubu ne tarda pas à revenir avec lui.

Kasa-Vubu arriva en voiture vers quinze heures. Sa venue fut fortement ovationnée. Il venait par la force des choses car aucune disposition n'avait été prise pour la tenue de la réunion. Il n'y avait pas de micro, pas d'estrade ni de place réservée aux responsables de l'association, et aux délégués des sections de l'Abako.

Les dirigeants de l'Abako se donnèrent le mot : désamorcer la bombe et évacuer la foule. Au pied levé, aucun texte en main, Kasa-Vubu prit la parole au milieu du terrain de basket-ball. Faute de micro, il ne pouvait être entendu que des rangs immédiatement proches. Les témoignages concordent. Kasa-Vubu parla en français. Le rédacteur en chef des Actualités Africaines nota: « *Chose vraiment inattendue et pour la première fois dans sa vie de leader politique et de président général de l'Abako, M. Kasa-Vubu en prenant la parole au cours de ce meeting du dimanche 4 janvier, a lancé un appel solennel au calme, ce qui n'est pas du tout son genre, il faut le souligner* ».

Le président général de l'Abako annonça que la réunion était reportée. Le peuple congolais demandait l'indépendance ; le gouvernement belge allait faire sa déclaration le 13 janvier; les dirigeants de l'Abako l'étudieraient. L'assistance devait garder son calme et faire confiance à ses représentants. Les Congolais devaient resserrer leurs rangs et s'unir. L'Abako et le M.N.C. poursuivant les mêmes buts, il n'était pas hostile à la double appartenance. L'Abako était ouverte aux non Bakongo.

Edmond Nzeza-Nlandu, fondateur de l'Abako, traduisit le discours en lingala, et en appela à l'union des Bangala et des Bakongo. Le secrétaire général Kingotolo répéta ces propos en kikongo et en munukutuba. Ces déclarations furent très applaudies.

Les «*Vive l'Abako*», «*Vive l'indépendance*» fusèrent et furent repris en chœur. La manifestation dura tout au plus un quart d'heure. Les dirigeants de l'Abako sortirent de l'Y.M.C.A. sous les acclamations, et la foule commença à se disperser très lentement. Kasa Vubu prit son temps pour convaincre les partisans qu'il était convenable que le meeting n'eût pas lieu, sachant que l'autorité était prête à mater toute manifestation. Il quitta l'YMCA vers 17 heures et la foule l'accompagna vers chez lui.

Les esprits étaient toujours tendus. A l'annonce du report, les Abakistes réagirent en insultant les Blancs, principalement les Flamands, et en proférant des menaces à l'encontre de tout représentant de l'Etat. A la sortie, M. Duvivier et son adjoint furent bousculés et insultés: « *Macaque* », « *Nyama-Flamand* », « *Les indigènes en Belgique* », « *Appliquez l'indépendance* », « *F... le camp* », « *Bande de salauds* ». La grosse partie de la foule resta en bordure de l'avenue prince Baudouin, aux alentours de l'Y.M.C.A. Elle recommença à lancer des pierres et à invectiver les Européens qui passaient en voiture.

Au même moment, une masse de supporters sortait du stade où Vita Club venait de se faire battre par Mikado. Les Vita-clubiens, pour la plupart des Kongo et des Zombo, fâchés, rencontrèrent leurs frères de l'Abako, également les nerfs à vif.

Un commissaire de police, voyant le grand attroupement sur Prince Baudouin, l'actuelle Avenue Kasa-Vubu, décida de disperser la foule en tirant en l'air. Surchauffés qu'ils étaient, les Abakistes, renforcés par les supporters, renversèrent sa jeep et y mirent le feu.

Ici, se placerait un fait historique qu'on n'a jamais relevé et qui est cité par le seul M. Kimasi (président général de l'Abako): « *Kasa-Vubu fait demi-tour pour protéger le commissaire de police et l'évacuer. Avec sa connaissance scientifique, le Prof Ndaywel aurait dû le dire, mais je ne sais pas s'il était au courant de ce détail important* », commente M. Kimasi.

Le coup de feu et la jeep en feu dispersèrent la foule, qui s'orienta vers la ville et la cité de Foncobel, où habitaient beaucoup de Blancs. Certains de ceux-ci, qui avaient une arme chez eux, commencèrent à tirer, croyant ainsi intimider les Congolais surexcités, qui passèrent alors au pillage. Des milliers de Congolais s'opposèrent à l'action de la police, détruisirent des magasins, des églises dans la cité indigène (Le Belge !). La foule des manifestants grossissant sans cesse et de plus en plus menaçante marcha sur la ville européenne

Il avait d'abord été décidé que la Force Publique resterait dans ses quartiers et que la police urbaine, seule, essaierait de contrôler la situation. Mais les agents de police furent d'emblée dépassés par les événements. L'administration coloniale réagit alors en réquisitionnant la Force publique pour circonscire les émeutes. Mais la situation resta incontrôlable au cours des journées des 4, 5 et 6 janvier. La ville européenne ne dut son salut qu'à une intervention extrêmement brutale de la Force Publique aux ordres du général Janssens.

Janssens devait être résolu, dès le départ, à « *ne pas faire dans la dentelle* » Il exigea en effet de la part de l'autorité civile une réquisition écrite. On peut bien sûr n'y voir qu'une précaution contre d'éventuelles critiques a posteriori. Mais cela lui donnait aussi licence de se comporter à peu de choses près comme en situation de guerre. Les « journées » firent plus de 40 morts officiels. Probablement plusieurs centaines dans la réalité, les familles enterrant discrètement leurs morts de peur d'être suspectées d'avoir participé à l'émeute. Et nous n'avons connaissance que des blessés qui furent enregistrés par les hôpitaux. Beaucoup sans doute furent soignés chez eux en cachette, et sans doute que certains moururent de même.

Il est à remarquer que si des Blancs furent blessés, il n'y eut aucun mort parmi eux. Ils subirent surtout des saccages et des pillages.

Quant à la suite, le journaliste Francis Monheim, écrit : « *Dès le lendemain des émeutes du 4 janvier, l'Abako, le principal parti de Léopoldville où la majorité de la population est d'origine mukongo, est dissoute. Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza, les trois leaders historiques de l'Abako, sont arrêtés et mis en prison* ». Les leaders de l'Abako seront en effet arrêtés et ce parti dissout, mais après une série d'épisodes rocambolesques par lesquels cette tragédie touche à la mascarade.

Kasa-Vubu, en effet, disparut dans la nature et fut introuvable pendant plusieurs jours. Il se cacha entre autres chez l'abbé Jean Loya et lui emprunta même une soutane pour pouvoir circuler plus facilement. Mais il finit par rentrer paisiblement chez lui et par se laisser arrêter. Le Parquet de Léopoldville emprisonna les leaders de l'Abako comme « fauteurs de troubles » alors que tout le monde admettait, témoins européens compris, qu'ils avaient tenté de calmer la foule surexcitée.

Si l'on parcourt la série des événements de ce qui allait être connu comme « les émeutes de Léopoldville », puis comme « les martyrs du 4 janvier », on y distingue nettement deux moments-clés où une personne a eu à prendre une décision qui déterminerait le cours des événements.

Le premier, c'est le moment où Tordeur eut à répondre à la lettre de l'Abako. Il aurait très bien pu répondre qu'il autorisait un rassemblement, même si la question ne lui était pas explicitement et officiellement posée. Une entorse au formalisme aurait peut-être permis qu'au lieu d'une explosion, il y ait au contraire ouverture d'une soupape de sûreté. Quelques heures à gesticuler et à brailler des slogans permettent souvent de ne pas en arriver au moment où l'on se met à jeter de pierres.

Compte tenu de ses fonctions, Tordeur ne pouvait pas ignorer que Léopoldville connaissait une difficile situation de récession. L'exaltation des sentiments nationalistes et

indépendantistes, au moment d'Accra était, elle, connue du monde entier. Il y avait donc de fortes raisons, tant sociales que politiques, pour considérer que la situation était tendue. Tordeur avait aussi assez d'expérience pour pouvoir deviner sans peine que les dirigeants abakistes n'auraient pas le temps ni les moyens de prévenir leurs militants de la suppression de la réunion déjà annoncée.

La réponse qu'il a faite revenait à « pousser à la faute » les gens de l'Abako. De là à supposer que des troubles (dont il ne pouvait bien sûr prévoir qu'ils seraient aussi longs et aussi graves), et une occasion de sévir n'avaient rien pour lui déplaire, il n'y a qu'un pas. Toutefois, si c'est là une hypothèse en faveur de laquelle il y a des arguments, il n'y a pas à l'heure actuelle de témoignages ou de sources documentaires permettant de franchir ce pas.

La même chose vaut, ou à peu près, pour l'intervention de la Force Publique.

Janssens a fait tout ce qu'il a pu pour avoir une réquisition formelle et écrite qui faisait de son intervention une opération militaire et non un simple appui à une opération de police. Et, cela fait, la « performance » de la FP a été ce qu'elle était d'habitude.

Faut-il voir dans l'attitude de Janssens simplement un côté « culotte de peau » qui désire ne pas s'encombrer d'un contrôle civil (ce qui serait assez dans le caractère du personnage) ou a-t-il voulu saisir aux cheveux une occasion d'appliquer les « bonnes méthodes », c'est-à-dire celles de Léopold II (autre trait de son caractère). La aussi, les éléments pour trancher nous font défaut.

En tous cas, le résultat de ces deux initiatives intempestives fut que le Congo allait se trouver précipité dans une indépendance hâtive et parsemée de chausse-trappes.

D'un « martyr » à l'autre.

L'histoire abonde en « martyrs » de diverses causes qui, pris individuellement, n'ont guère eu conscience de ce qui se passait exactement. Les Parisiens à la prise de la Bastille, les excités qui, le 25 août 1830, se répandirent dans les rues de Bruxelles en braillant les airs de « la Muette de Portici » et bien d'autres semblent tirés du même tonneau que les kinois du 4 janvier. Il s'agit d'événements qui n'ont pas, en eux-mêmes, de sens clair. On leur attribue un tel sens par après, parce qu'ils marquent le début d'un processus qui leur donne, a posteriori, un sens. Ce sont en quelque sorte des « événements originaires », qui sont perçus comme le point de départ de quelque chose. En faisant des morts de janvier 1959 les « martyrs de l'Indépendance », le Congo est donc en belle et nombreuse compagnie.

Si l'on cherche des martyrs au sens plein du terme, c'est-à-dire des gens qui sont morts en sachant pourquoi et en manifestant leurs convictions, il y en a bien eu en 1959, mais non à Léopoldville en début d'année. Ceux qui tombèrent à Stanleyville en octobre de cette même année mériteraient bien davantage ce titre.

Et les « incidents de Stanleyville » sont liés à l'homme qui va devenir le symbole de l'Indépendance congolaise : Patrice Lumumba. Celui-ci, en effet, s'est distingué par une carrière politique qui tient du météore et par une évolution de sa pensée qui a également un caractère fulgurant. En moins d'un an, Patrice Lumumba a réussi à s'imposer comme une figure emblématique du nationalisme congolais et, bien entendu, à se faire un grand nombre d'ennemis, tant parmi les membres de l'« establishment » colonial que parmi les autres leaders congolais.

Lumumba plante son parti à travers le pays et fait de Stanleyville son fief politique. Partout où il passe, il défend l'unité nationale contre ceux qui prônent un fédéralisme à base tribale ou ethnique. Grand manipulateur d'hommes et de mots, doué d'un charisme personnel

que même se adversaires reconnaissent, il voit sa popularité dépasser celle, régionale, d'un Kasa-Vubu.

Il suffit, pour s'en rendre compte de consulter les renseignements qui émanent d'une seule et même source : la police belge. Le rassemblement du MNC, pour rendre compte de la Conférence d'Accra a été estimé à 10.000 personnes. Celui de l'Abako, le 4 janvier, à propos duquel se déclenchèrent les « événements », et qui avait en principe le même objet, a été estimé à 4.000 personnes. Cette différence ne saurait tenir à une appréciation du risque puisque les abakistes ne savaient pas que le rassemblement où ils se rendaient n'avait pas été autorisé. Le MNC n'avait pas alors plus de quelques mois d'existence, et attirait plus du double de l'audience de l'Abako, organisation ancienne, sur le terrain très favorable de Léopoldville, où de plus le parti de Kasa-Vubu comptait plusieurs élus.

Pourtant, Lumumba est contesté au sein du MNC. Ses amis l'accusent d'autocratie¹⁶² et de gestion peu orthodoxe. Ils proposent une présidence collégiale. Lumumba n'est pas d'accord : le parti nationaliste éclate en deux ailes, l'une dirigée par Lumumba, l'autre par Albert Kalonji.

Un homme qui galvanise les foules ne pouvait qu'attirer sur lui l'attention de la Sûreté. Il est bientôt « interdit de meeting ».

Les premiers démêlés politiques entre Lumumba et la colonie eurent lieu en octobre 1959. Vers la fin de ce mois, le MNC et d'autres partis indépendantistes organisent une réunion à Stanleyville. Le leader du MNC, interdit de meeting à Stanleyville, passe outre. Le 30, le meeting se tient. Malgré un fort soutien populaire, les autorités belges tentent de s'emparer de Lumumba. La population se retrouve face aux forces de l'ordre, ce qui provoque une émeute qui fait une trentaine de morts. (Comme on peut s'en douter, ce chiffre officiel est contesté tout autant que celui de janvier 59 à Léo, et pour les mêmes raisons).

Quelques jours plus tard, Lumumba est arrêté. Le 21 janvier 1960, il est condamné à six mois de prison pour incitation à la haine raciale. Transféré au Katanga le 22, Lumumba est libéré le 25 et participe, à Bruxelles, à la table ronde politique du Congo.

Il existe sur le procès Lumumba de janvier 60 une étude exhaustive du CEDAF¹⁶³ à laquelle je prends la liberté de renvoyer ceux de mes lecteurs qui désireraient avoir à ce sujet des analyses plus approfondies.

Cet ouvrage contient entre autres les textes qui ont été utilisés par le Tribunal et reflètent plus ou moins ce que Lumumba a dit. « Plus ou moins », pour deux raisons.

Il s'agit de la transcription d'enregistrements au magnétophone réalisés durant un meeting avec tout ce que cela implique de brouhaha, d'acclamations, de chants, de cris et d'interruptions. Les parenthèses du genre (*confusion*) ou (*remous en sens divers*) sont légion.

Lumumba a improvisé son texte alors qu'il était évidemment très nerveux et il l'a fait en swahili, ou plus exactement en un mélange de kingwana, swahili populaire de Stanleyville, et de français. Outre les fréquentes interruptions du texte dues au hourvari en cours, il y a carrément des phrases sans queue ni tête. Evidemment, certaines d'entre elles n'expriment pas beaucoup de sympathie envers les Belges qui, à ce même moment, essayaient de l'arrêter. Il est toutefois exagéré de les percevoir comme s'en prenant à eux non comme « colonisateurs »,

¹⁶² Conscient de ses capacités, et sachant que le succès du MNC était avant tout son propre succès personnel, il avait considéré normal d'être le chef d'un parti qui était avant tout un regroupement autour de sa personne. Il n'a donc jamais été élu à la direction du MNC. Il sera donc l'un de leaders africains à qui l'on reprochera de s'être « auto-proclamés ».

¹⁶³ Edwine Simons, Roupin BOGHOSSIAN, Benoît VERHAEGEN : *Stanleyville, 1959: le procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, Bruxelles, CEDAF, Cahiers Africains/Afrika Studies, n°17-18, décembre 1995

ce qui est de la politique, mais comme « Belges » ou comme « Blancs », ce qui pouvait être du racisme. On y a trouvé de « l'incitation à la haine raciale » parce qu'on voulait l'y trouver. Le jugement aurait pu être libellé : « Attendu que *'qui veut noyer son chien l'accuse de la rage'*, le Tribunal, après en avoir délibéré, condamne, etc... »

Les morts de Stanleyville au aient sans doute de meilleurs titres à faire valoir, pour la qualification de « martyrs », que ceux de Léopoldville. Du fait qu'il s'est agi d'un « événement originaire », c'est pourtant le 4 janvier qui a été choisi pour les commémorer tous, en non le 30 octobre.

Réaction à Bruxelles

Et il semble bien, en tous cas que, pour ce qui est de la pagaille et du chaos, on soit assez bien servi.

Dès ce moment, comme frappée de stupeur, l'administration coloniale va perdre les pédales. Son moral va tomber d'autant plus bas que sa conviction et sa bonne conscience s'étaient situées à un niveau plus élevé.

La Belgique officielle réagit dans un parfait désordre; après un flottement très perceptible, c'est le Parlement qui se réunit quatre jours après, le 8 janvier. Le journal *Le Soir* parlera d'« *une assemblée désorientée, avec des députés comme frappés d'impuissance devant l'ampleur du problème à résoudre* », à l'occasion d'une séance chaotique, où tous les partis politiques fuyaient leurs responsabilités. Le Parlement va décider l'envoi dans la colonie d'une Commission parlementaire, presque inutile, qui débarque au Congo le 14 janvier.

Qu'il y ait eu choc et affolement, cela va de soi. Cela ne veut pas dire que les événements de Léopoldville étaient totalement inattendus, de manière égale, pour tout le monde. Il faut toutefois ajouter aussi que, même dans l'hypothèse que nous examinons présentement, de troubles voulus et provoqués, l'on n'avait jamais désiré un massacre de 32 morts officiels, et encore moins celui de 300 morts officieux. Le plan devait donc être qu'il y ait de la violence et de la casse, certainement, un peu de sang, c'est presque certain, voire même un ou deux morts, c'est assez probable. On ne pouvait prévoir le bain de sang dû aux « renforts » surgis du terrain de basket qui augmentèrent subitement la foule des émeutiers, ni la brutalité de la répression ordonnée par Janssens.

Voilà pour le Parlement. Mais c'est évidemment l'Exécutif qui nous intéresse au premier chef. Là, ça se corse : la réaction du gouvernement est au moins aussi étrange que la lettre de Tordeur !

Mais il faut d'abord préciser la nature de ce gouvernement. Il s'agit d'une coalition « bleue/romaine », réunissant PSC et libéraux. Une telle coalition ne peut trouver sa raison d'être et sa cohésion que dans ce qui est commun à la droite du PSC et aux libéraux : la défense des grands intérêts financiers, notamment coloniaux. Il comporte trois victimes de la purge qui fit suite à la Question royale : Eyskens, De Vleeschauwer et Wigny. Le premier est un allié naturel des Libéraux, les deux autres sont d'anciens détenteurs du portefeuille des Colonies, mais aussi des royalistes convaincus.

C'est aussi un gouvernement où l'on jouera perpétuellement aux « chaises musicales », les ministres n'arrêtant pour ainsi dire pas d'entrer, de sortir ou de changer d'attributions.

Composition du gouvernement Eyskens-Lilar
(novembre 1958 à avril 1961)

Ministres -		
DATES DES ARRÊTÉS DE NOMINATION	FONCTIONS	NOMS,
1958 6 nov.	Premier Ministre	G EYSKENS
"	Vice-Président du Conseil de Cabinet	A. LILAR
"	Ministre des Affaires culturelles	P HAMEL
"	Ministre des Affaires économiques	J VAN DER SCHUEREN
"	Ministre des Affaires étrangères	P WIGNY
"	Ministre de l'Agriculture	A DE VLEESCHAUWER Ch. HÉGER
1960 18 nov (1)		
1958 6 nov	Ministre des Classes moyennes	P VANDEN BOEYNANTS
"	Ministre du Commerce extérieur	J VAN OPKLEN
"	Ministre des Communications	P W SEGERS
1960 3 sept.	Ministre des Communications et de la Coordination sociale	P W SEGERS
1958 6 nov. 1959 3 sept. 1960 3 sept.	Ministre du Congo Belge et du Ruanda Urundi, Affaires Africaines le 29.5.1960 Ministre des Affaires africaines	M. VAN HEMELRICK A. DE SCHRIJVER H. D'ASPREMONT-LYNDRN
1958 6 nov	Ministre de la Défense nationale	A GILSON
"	Ministre des Finances	J VAN HOUTTE
"	Ministre de l'Instruction publique	C. MOURHAUX
"	Ministre de l'Intérieur	R LEFEBVRE
1960 3 sept	Vice-Président du Cabinet et Ministre de l'Intérieur	R LEFEBVRE
1958 6 nov. 1960 3 sept.	Ministre de la Justice	L. MERCHIER A LILAR
1958 6 nov.	Ministre de la Prévoyance sociale	L. SERVAIS
"	Ministre de la Santé Publique et Famille	P MEYERS
"	Ministre du Travail	O BEHOENE
1960 3 sept.	Ministre de l'Emploi et du Travail	Y URBAIN
1958 6 nov.	Ministre des Travaux publics et Reconstruction	O VAN AUDENHOVE
1959 17 nov	Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda Urundi	R SCHIETVEN
1960 16 mai,	Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires générales en Afrique (du 16 5 60 au 20.7.60)	GANSHOFF VAN DER MEER
1960 3 sept.,	Ministre de la Coordination économique	A DEQUAK
"	Ministre de la Coordination des Réformes institutionnelles	R VAEVEN
"	Ministre de la Fonction publique	P. HAMEL
"	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat au Budget	W. DE CURCQ
"	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat aux PTT	A. DE GRUYE
"	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles	R. VAN ELSELANDE
"	Ministre-Sous-secrétaire d'Etat à l'Energie	R DE LOOZE

(1) Le 17 février 1961, les ministres libéraux offrent leur démission, elle n'est pas acceptée

Pour apprécier la bizarrerie des réactions de ce gouvernement, il faut tenir compte des précédents. A une exception près, celle de Charles-Ferdinand Nothomb¹⁶⁴, qui refusa de

¹⁶⁴ Charles-Ferdinand Nothomb Né à Bruxelles le 5 mars 1936. Docteur en droit (1957), Licencié en Sciences Economiques (1958).

Carrière professionnelle, de 1958-1959, Chargé de recherche en Sciences Economiques à l'UCL 1959-1963, Fonctionnaire au service d'études du Ministère des Affaires Economiques. 1963, Prof. d'Histoire Diplomatique à l'ISTI. 1964-1965, Chargé de recherche en Sociologie à l'UCL. 1968, Prof. de Politique économique comparée à l'ICHEC. 1980-1986, Prof. de Politique des Relations internationales aux Facultés universitaires de Mons. 1991, Prof. à la Fucam. 1992-1998, Prof.r de Management public à l'UCL.

Carrière politique, mandats et fonctions communaux : Conseiller communal d'Habay-La-Neuve le 1 janvier 1965 au 30 avril 1999. Président de l'ALE d'Habay depuis 1994.

Mandats et fonctions parlementaires : Député (PSC) de l'arrondissement d'Arlon - Marche-en-Famenne -

démissionner après le drame du Heysel¹⁶⁵ en 1985, l'usage veut que la démission, si pas de tout le gouvernement, au moins du ministre directement concerné, soit la sanction d'un scandale grave, en particulier quand il y a mort d'homme. Ainsi, nous avons vu le gouvernement Duveusart démissionner « en bloc » après l'affaire de Grâce-Berleur et la démission de Léopold III. Or, le Ministre Van Hemelryck va effectivement démissionner, mais ce ne sera que neuf mois après le 4 janvier, au mois de septembre 59. Bien plus, en janvier, le ministre des Colonies menacera même de déposer sa démission auprès du premier ministre Gaston Eyskens. On ne formule évidemment une telle menace que si l'on est sûr que ce que l'interlocuteur désire, c'est que l'on ne démissionne pas !

La seule information sûre qu'on puisse en tirer c'est que Gaston Eyskens ne désirait pas la démission de Van Hemelryck à *ce moment-là*. Et le personnage Eyskens, plutôt tortueux, autorise à penser que cela pouvait ne pas être dépourvu d'un zeste de machiavélisme. Il est tout de même assez étrange, de la part du Premier Ministre, de manifester sa confiance à Van Hemelryck et simultanément, ou peu après, de faire vérifier son travail par un membre de son cabinet, comme ce fut le cas pour les enquêtes au Congo du Ministre des Colonies. Cela serait cohérent, par contre, si Eyskens tenait à ce que Van Hemelryck soit amené à renier lui-même sa propre politique et à porter la responsabilité de son échec. Autrement dit, plus que garder un ministre, Eyskens peut avoir voulu avoir un bouc émissaire à portée de la main.

La politique de Van Hemelryck a été la dernière tentative pour appliquer une politique d'accès planifié et préparé du Congo à l'indépendance. Après lui, on abandonnera toute prudence, désormais vue comme « attermoiments funeste », au profit d'une précipitation si inconsidérée qu'elle était carrément suicidaire... mais pour le seul Congo. Comme on le sait, une déclaration gouvernementale sur la future politique belge au Congo était prévue depuis la fin de 1958, mais les événements du 4 janvier 1959 vont lui donner une dimension dramatique. Le ministre des Colonies estimait en âme et conscience que la Belgique devait annoncer clairement sa résolution d'accorder l'indépendance à sa colonie. Son espoir était, bien sûr que, le mot-fétiche étant prononcé, il y aurait une certaine baisse de la pression exercée par les Congolais et que cela favoriserait la mise en route du processus qu'il envisageait.

L'opposition à ce que le grand mot soit lâché était avant tout le fait d'Albert Lilar (le chef de file au gouvernement des Libéraux, c'est-à-dire des alliés préférés d'Eyskens) et des deux anciens Ministres des Colonies : De Vleeschauwer et Wigny. Tous deux peuvent être perçus comme inclinant vers le « colonialisme de service », même s'ils n'ont pas la lucidité et

Bastogne à partir du 31 mars 1968. Représentant effectif à la Chambre des représentants le 31 mars 1968 et le 21 mai 1995. Président de la Chambre des représentants du 3 avril 1979 au 18 mai 1980 ainsi que du 10 mai 1988 au 21 mai 1995. Vice-président de la Chambre des représentants du 28 octobre 1986 au 10 mai 1988. Sénateur élu direct du 21 mai 1995 au 13 juin 1999. Président du groupe PSC du Sénat du 27 juin 1995 au 23 mai 1996. Fonctions exercées au sein du Pouvoir exécutif national et fédéral : Ministre des Affaires Etrangères du 18 mai 1980 au 17 décembre 1981. Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et de la Fonction Publique du 17 décembre 1981 au 28 novembre 1985. Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et de la Fonction Publique et de la Décentralisation du 28 novembre 1985 au 18 octobre 1986. Ministre d'Etat depuis le 30 janvier 1995.

¹⁶⁵ Le drame du Heysel survenu le 29 mai 1985 à Bruxelles, l'une des tragédies les plus marquantes liées à une manifestation sportive, eut lieu à l'occasion de la finale de Coupe d'Europe des clubs champions 1984-1985 entre le club de Liverpool Football Club et la Juventus Football Club. Il y eut affrontement entre les supporters des deux équipes avant le match. Les tifosi de la Juve, Fighters en tête, qui suivent les événements depuis la tribune opposée, tentent alors d'envahir le terrain afin d'en découdre avec les fans anglais. La police intervient et évite de peu l'affrontement direct. Un fan italien exhibe même un pistolet et le pointe en direction des policiers belges. Un mur s'effondre sur les spectateurs paniqués. Il y a quelques 90 morts. Les TV de l'Europe entière diffusent ces images en direct. Elles ont un impact considérable, même si les décriptages qui en sont faits sont souvent erronés.

le mordant d'un Ryckmans et que les vues exprimées, notamment, par Wigny n'ont jamais dépassé l'idée d'autonomie interne. Mais tous deux sont aussi des royalistes convaincus avec même, chez De Vleeschauwer, un brin de fanatisme. La position du Roi sera pour eux déterminante.

Enfin, sans insinuer que les politiques seraient des hommes vindicatifs, il faut rappeler qu'Eyskens, De Vleeschauwer et Wigny, tous trois du PSC/CVP, ont tous trois été « crossés » en 1950 et qu'à cette époque, Van Hemelryck était au contraire bien vu par l'appareil du parti. Le voir à son tour « sous la douche » ne devait pas déplaire aux trois autres.

La déclaration du 13 janvier

La situation, comme on le voit est assez complexe, pour ne pas dire embrouillée, ce qui se prêtait fort bien à la pêche en eau trouble. Et, fait qui mérite d'être noté, les Congolais on, au contraire, de ces faits une perception manichéenne et simpliste, et elle tend même à persister. On peut le voir par cet échantillon, repris à un quotidien kinois¹⁶⁶.

« Malheureusement, plusieurs ministres belges font sur lui (Van Hemelryck) une pression démentielle pour ne pas utiliser le mot « indépendance » dans la Déclaration prévue pour le 13 janvier.

« Ce dernier (Eyskens), qui épousait déjà les vues progressistes de son ministre des Colonies, va avertir le Roi Baudouin des difficultés rencontrées par Van Hemelryck auprès d'un noyau dur des ministres ultraconservateurs conduits par le vice-Premier ministre libéral Albert Lilar (qui, curieusement, présidera plus tard la Table ronde) et le ministre social chrétien flamand Albert de Vleeschauwer, un ancien ministre des Colonies. (Wigny semble avoir échappé à l'attention de l'auteur)

« Le Roi Baudouin, acquis aux thèses d'une émancipation inéluctable de la colonie, décide de doubler le gouvernement et d'agir dans le grand secret ; il enregistre lui-même un autre message, où il utilise clairement le mot « indépendance ». Il ne soumet son message qu'à deux personnes : Gaston Eyskens et Van Hemelryck. Aucun autre ministre n'est mis au parfum. ...

« Le Roi envisage nettement, dans son message, l'indépendance du Congo-Belge, dans une expression restée célèbre et historique : « Notre résolution est aujourd'hui de conduire sans attermoiments funestes, mais sans précipitations inconsidérées, les populations congolaises à l'indépendance, dans la prospérité et la paix ».

Cette vue brouillée des choses consiste à considérer avant tout que les « colonialistes obstinés » se recrutaient avant tout parmi les Belges du Congo et de l'administration coloniale, ministres des colonies compris et que les « amis des Congolais » se trouvaient tous parmi les Belges de la métropole et ceux qui n'avaient pas été touchés par la « mentalité coloniale », comme Van Hemelryck ou Baudouin I^{er}. Ce dernier se voit de plus attribuer un rôle entièrement positif qui est loin de coller aux faits.

La Déclaration gouvernementale devant être lue le 13 janvier à 14h, le Roi décide que son message sera diffusé une heure plus tôt par la Radio belge. A partir de là, un certain nombre de récits vont cultiver l'interprétation de la moindre circonstance à une sauce épicée qui tient un peu du roman de cape et d'épée ou d'espionnage. Selon Francis Monheim, par exemple, *« quelques minutes avant la diffusion de son message, le roi recevait encore au château de Laeken les ministres et leurs épouses à l'occasion de la nouvelle année. Et le Roi n'avait soufflé mot de son message »* (comme si dans tous les salons bruxellois, le Congo

¹⁶⁶ « La Table ronde s'ouvrait à Bruxelles le 20 janvier 1960 » (journal « Le Potentiel ») par Tshilombo Mulyengayi, Assistant à la Fac. de Droit de l'UNIKIN

avait été le sujet le plus ordinaire de conversation). Ailleurs, on apprend que « *assez méfiant envers l'administration de la Colonie, le Roi Baudouin charge un de ses officiers d'ordonnance, le major De Heusch, d'amener à Léopoldville une copie de l'enregistrement et de faire passer ce message à la même heure qu'à Bruxelles* », qui donne à penser que l'officier d'ordonnance avait pour l'occasion revêtu son manteau couleur de muraille, alors que le transport des bandes d'actualité entre Bruxelles et Léopoldville était simple routine et que passer à la même heure dans les deux villes n'est en rien un exploit, puisqu'elles sont dans le même fuseau horaire et ont donc la même heure en permanence.

La déclaration gouvernementale lue une heure plus tard, sera déjà assez rétrograde face à la hardiesse du message royal. Ce hiatus, ajouté à la tension due au procès intenté dès le 23 janvier 1959 contre les leaders de l'Abako pour les événements du 4 janvier : Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza sera à la base des malentendus dramatiques entre les nationalistes congolais et la métropole. Décidé à prendre la température des réactions sur place au Congo, le ministre des Colonies part le 16 janvier pour Léopoldville. Les Belges de la colonie sont mécontents de la déclaration gouvernementale, qui les ignore. Lumumba est d'accord en principe, mais réclame l'amorce d'un dialogue dans le cadre d'une commission politique. Décidé à obtenir l'appui de l'Abako, Van Hemelryck revient dans la colonie le 11 mars 1959. Il tient mordicus à tirer les leaders de l'Abako des griffes de la justice, mais la justice coloniale passe outre à ses injonctions... Le Bas-Congo est en quasi-rébellion contre l'administration. Seuls, les leaders emprisonnés pourraient calmer la situation. Ils seront libérés le 14 mars 1959 et voyageront pour Bruxelles, où débarque aussi Lumumba, qui sort du Congrès MNC de Luluabourg. Dans une interview à « Présence africaine », Lumumba exige un gouvernement provisoire pour 1961, quelques jours après il l'exige hic et nunc pour 1959.

Van Hemelryck démissionne le 3 septembre 1959, à la suite de multiples incompréhensions, d'une part avec les nationalistes, d'autre part au sein du gouvernement belge. Une fois le ministre indésirable hors-course, la dernière chance de voir naître le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas s'efface dans les brumes de l'oubli.

Le roi, puis le gouvernement belge feront donc des déclarations promettant l'indépendance. On assistera à un durcissement brusque et inattendu de nombreux milieux congolais. Au Bas-Congo notamment, des régions entières coupent tout contact avec l'Administration. Le cri de l'indépendance immédiate va bientôt dominer tous les autres. On réclame et surtout on exige : si la Belgique n'accorde pas l'indépendance immédiate, toute collaboration avec elle sera impossible. Ce refus de collaboration est d'ailleurs proclamé officiellement par certains partis, qui décident notamment, à la fin de 1959, de boycotter les élections. Plus on s'exalte à l'idée de l'indépendance, plus on tend vers elle en la voulant tout de suite. Les leaders politiques prennent de plus en plus contact avec les masses, et ce contact est loin de les inciter à la modération.

Il faut prendre une décision, improviser une politique. Comment rétablir l'autorité ? On ne pouvait laisser pourrir une région aussi importante que le Bas-Congo, région clé pour la colonie, notamment du point de vue des communications, c'était la région du rail Matadi-Léopoldville. Le gouvernement belge se trouvait là devant un problème doublement insoluble. Le recours à la force lui était interdit, l'emploi des troupes belges au Congo était pratiquement exclu : étant donné l'état de l'opinion en Belgique, toute tentative dans ce sens eut été un suicide politique.

De 1908 à 1959, les Belges avaient dans l'ensemble accordé au Congo... tout le bénéfice d'une colossale indifférence. Les rares fois où ils y pensaient, ils avaient tendance à croire ce qu'on leur avait dit à la reprise et que les feuilles missionnaires (seules publications

sur la colonie à être largement diffusées) leur répétaient : les Belges y étaient pour le bien des Noirs et étaient largement acceptés. Il semblait soudain que ce n'était plus vrai, puisqu'à présent on leur jetait des pierres... (Et le « Belgicain » ne s'en étonnait qu'à demi, car il n'avait pas, en général, trop bonne opinion des coloniaux). Puisque c'était ainsi, il n'y avait qu'à quitter le Congo qui était, après tout, le pays des Congolais.

Les Belges, d'une manière générale, étaient opposés à l'emploi de la force au Congo. Tout ce que les métropoles coloniales avaient tenté pour se maintenir par la force avait mal tourné. « *Mon fils n'ira pas risquer sa peau pour Kolwezi...* », était une autre façon de résumer l'avis de l'opinion publique.

Des mesures intermédiaires, consistant, sans engager l'épreuve de force, à essayer de mater malgré tout le mouvement de désobéissance, par exemple en s'en prenant à ses leaders, se heurtaient à des obstacles qui n'étaient pas moindres. En prenant contre des leaders politiques jouissant d'une solide popularité, ou même idolâtrés, comme Kasa-Vubu, des mesures coercitives, le gouvernement aurait perdu d'un seul coup tous les bénéfices de la politique qu'il avait menée et qui, depuis plusieurs années, même si elle était lente, hésitante, maladroite et trop tardive, allait tout de même dans le sens de rencontrer les revendications africaines. Mais les perspectives que le groupe de travail ouvrait au Congo, et qu'il définissait concrètement, étaient celles de l'« autonomie ». Il est bien certain que, sans les troubles de Léopoldville, le gouvernement s'en serait tenu à cette notion.

Le gouvernement fut donc acculé aux grandes résolutions. Le mot qu'attendaient les Africains, le mot magique était celui d'indépendance. Si on ne le prononçait pas, on risquait de voir les troubles se prolonger. Si on le prononçait, on pouvait tout sauver. On décida de le prononcer. On décida donc de le prononcer et même de le faire prononcer par le Roi.

C'est là, dans les habitudes belges, quelque chose de tout à fait exceptionnel. En dehors du Nouvel An, de la fête nationale et de quelques autres circonstances prévues à l'avance, le Roi qui à l'improviste « parle dans le poste », c'est une chose ne se produit que si la guerre vient d'éclater ! La procédure normale aurait été une communication du Ministre des Colonies, ou à la rigueur du Premier Ministre.

Pousser en avant le pion royal était une précaution contre des réactions irrationnelles des Belges du Congo. Rien ne peut donner une idée, du désarroi dans lequel les milieux coloniaux plongèrent après le 4 janvier. C'était pour eux comme un coup de massue. Mais le désarroi peut être mauvais conseiller. Ce qui acheva de les paralyser fut, le 13 janvier, l'intervention personnelle du Roi.

Les paroles du Roi portant sur une matière essentiellement politique, étaient couvertes par la responsabilité ministérielle. Que le Roi parlât ou le gouvernement, la seule et unique responsabilité était toujours celle du gouvernement. Cette intervention a pourtant eu d'immenses conséquences. S'il n'y avait eu, le 13 janvier, que la déclaration gouvernementale, des Belges du Congo et de la métropole auraient certainement maudit « *le gouvernement d'abandon* ».

Ceux qui auraient été prêts à le faire appartenaient précisément, en général, aux groupes sociaux les plus royalistes, et royalistes aux vieux sens du mot, c'est-à-dire où le respect dû au Roi est encore considéré comme un devoir d'obéissance. Le Roi ayant parlé, ils se mirent au garde-à-vous.

En ce qui concerne l'opinion publique Belge en général, elle ne voulait pas de lutte. Le nationalisme congolais venait de leur être révélé de manière soudaine et brutale : les Belges l'acceptaient comme un fait contre lequel on ne pouvait rien. Ils avaient d'ailleurs eu, de bout en bout, l'impression que le Congo ne les concernait pas vraiment. C'était tout au plus

l'affaire d'une poignée de missionnaires et d'un quarterons d'hommes de banque et d'industrie... Impression qui, au fond, n'était pas loin de la réalité.

Le choc de janvier une fois passé, les mois suivants de 1959 pourrait être caractériser par la formule : « de plus en plus vite ».

Le gouvernement dans sa déclaration du 13 janvier, parlait de l'indépendance du Congo, mais s'abstenait soigneusement de dire dans quels délais il envisageait de la réaliser. Le gouvernement insista sur les éléments préalables à l'indépendance : institutions solides et bien équilibrées, cadres administratifs expérimentés, une formation intellectuelle et morale de la population sinon, il y a de grand risque de passer de la démocratie à la tyrannie.

Un texte révélateur à cet égard est celui du Congrès du Parti Libéral qui se tint à Bruxelles du BRUXELLES, du 6 au 8 novembre 1959. On peut lire, parmi les résolutions qu'il a prises les lignes suivantes, sous le titre :

« PROBLÈMES DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI - I. Problèmes politiques »

« *Le Parti Libéral affirme:*

- *que le sort du Congo doit être déterminé par la volonté que les Congolais exprimeront librement, par le suffrage universel et non par celle de certains leaders qui ne voient dans l'indépendance qu'un moyen de prendre le pouvoir et de s'y maintenir par la menace et l'intimidation;*

- *qu'il faut: rétablir la confiance, tant des Congolais que des Européens, par la protection de leur personne et de leur biens, rassurer les Européens quant à leur avenir, notamment en donnant aux pensions des agents, tant des entreprises privées que de l'Administration, la garantie de bonne fin de la Belgique, rétablir la confiance des investissements et permettre au Congo, en lui donnant la garantie de la Belgique, d'emprunter à des taux acceptables, en modifiant par une loi l'article premier de la Charte Coloniale.*

Il affirme: l'impérieuse nécessité de liens très étroits entre la Belgique et le Congo, dans l'intérêt même des populations africaines.

Il émet le vœu que, sur le plan international, le Gouvernement belge prenne l'initiative d'établir des contacts permanents en vue de résoudre les problèmes africains, étant donné le danger d'un assujettissement économique et ensuite politique du Congo par certains pays dominés par une idéologie totalitaire. »

Il est inutile, je crois, de souligner encore une fois que les ambitions personnelles condamnables, de même que le « totalitarisme » ne pouvaient se situer qu'à gauche...

Les prévisions pour l'indépendance demeuraient assez vagues, il s'agissait en tout cas, dans l'esprit de tous les responsables, de « délais longs ». Le 16 octobre 1959, le successeur de M. Van Hemelrijck au ministère du Congo¹⁶⁷, M. De Schryver, annonce dans un message : « *la voie de l'indépendance est ouverte et l'émancipation politique du Congo qui y mène entre dans une phase définitive d'exécution* ». Il précisa le calendrier qui sera suivi pour les différentes étapes : 1) élections au suffrage universel en décembre 1959 2) constitution aussitôt après, d'institutions provinciales 3) dès 1960 mise en place d'un gouvernement congolais et de deux assemblées législatives pour l'ensemble du Congo. 4) élaboration par les assemblées législatives, du « projet de constitution définitive » du Congo, ce qui débouche directement sur l'indépendance. Des « délais long », on est passé aux délais courts.

¹⁶⁷ Depuis 1958, le Ministre compétent ne portait plus le titre incongru de Ministre *des* Colonies. On l'appelait dorénavant « Ministre du Congo et du Ruanda-Urundi ». Il y eut ensuite brièvement des Ministres des Affaires Africaines, puis le portefeuille disparut, ces affaires-là relevant désormais des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement.

Il est fort dommage qu'il y ait eu, durant cette période, une sorte de « valse hésitation » au niveau du portefeuille ministériel (encore que l'on puisse comprendre qu'aucun homme politique n'ait été fort attiré par la perspective de recevoir un commandement à l'heure précise où il s'agit de battre en retraite). Cela semble attribuable à des conflits de personnes au sein du gouvernement Eyskens, et à des désaccords entre le gouvernement et la Cour. Toujours est-il que sur un laps de temps assez court, les affaires du Congo vont passer entre les mains de trois titulaires : Van Hemelryck, De Schryver et enfin d'Aspremont-Lynden.

Agir ainsi est toujours dangereux, même aujourd'hui alors que l'on a affaire à des interlocuteurs africains indépendants de longue date et ayant pris de l'assurance. La mentalité africaine répugne au contact impersonnel, à voir la même institution, la même fonction représentée au fil du temps par toute une série de « têtes » différentes. Tout contact a tendance à devenir un lien de personne à personne, ce qui suppose évidemment la permanence. Inutile de dire que ce qui est vrai aujourd'hui encore l'était encore bien plus lors qu'on avait affaire à des colonisés à la foi méfiants et peu sûrs d'eux-mêmes.

La Belgique a gaspillé, de cette manière, le capital de sympathie qu'avait réussi à s'attirer le Ministre Van Hemelryck. Le ministre du Congo démissionnaire était par chance un homme de bonne volonté qui, n'ayant pas vécu dans le sérail colonial, n'en avait pas subi les déformations et il avait obtenu l'adhésion de tous les leaders congolais sur un plan (certes plus rapide que les trente ans de Van Bilsen, mais sans rapport avec la « précipitation inconsidérée » dont on fera finalement preuve) qui aurait accordé l'indépendance au Congo de manière progressive.

Les Congolais auraient fait successivement l'expérience du pouvoir au stade inférieur de la commune, puis au niveau de la région, ensuite de la province. Et enfin, pour couronner le tout, une fois que ces diverses institutions auraient fonctionné, des élections législatives auraient doté le Congo d'une représentation à l'échelle du pays et un gouvernement central aurait été constitué par des hommes ayant eu l'occasion de faire leurs preuves dans les institutions de rang inférieur. Le délai prévu pour l'exécution complète de ce plan était d'environ quatre ans.

Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était bafoué par les Blancs du Congo. A Bukavu, les résidents belges lui avaient lancé des tomates à la tête. A Léopoldville, des slogans hostiles avaient été tracés sur le macadam.

L'hostilité des blancs les plus colonialistes¹⁶⁸ avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur assurer une indépendance réelle. Aussi, lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint moralement à donner sa démission par la méfiance que lui témoignaient la Couronne et son Premier ministre, allant jusqu'à mettre en doute le rapport qu'il avait fait et à faire interroger par le comte d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du Premier ministre, toutes les personnes qu'il avait lui-même rencontrées et entendues au cours de son voyage d'enquête, les Congolais furent convaincus que la politique du ministre était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie.

Le parti de Patrice Lumumba, le Mouvement National Congolais¹⁶⁹, notamment, déclarait aussitôt : « *La démission de M. Van Hemelryck prouve que la vague promesse d'indépendance incluse dans la déclaration du 13 janvier n'était rien d'autre qu'un instrument de propagande* ».

¹⁶⁸ Les difficultés rencontrées par Van Hembrijck trouvaient leur origine auprès d'un noyau dur des ministres ultra-conservateurs conduits par le vice-Premier ministre libéral Albert Lilar (qui, curieusement, présidera plus tard la Table ronde) et le ministre social chrétien flamand Albert de Vleeschauwer, un ancien ministre des Colonies.

¹⁶⁹ Cité par Crawford YOUNG dans *Introduction à la politique congolaise*, p. 104

Cette conviction, partagée par tous les partis congolais constitués entre-temps à la bâte, allait avoir pour conséquence que, par la suite, il n'y eut plus aucune confiance dans le gouvernement belge et que l'indépendance complète que M. Van Hemelryck avait prévue en quatre ans allait être octroyée en six mois par son successeur, M. de Schrijver¹⁷⁰.

La proposition de « Plan de trente ans » de Van Bilsen avait le défaut de ne tenir compte que d'un seul paramètre, celui auquel pense un pédagogue : le temps nécessaire à la formation des cadres. La politique est malheureusement un brin plus complexe que la pédagogie ! Le délai de quatre ans de Van Hemelryck aurait supposé de la hâte, des formations accélérées, du bâclage, mais aurait sans doute permis, quand même, d'aboutir à quelque chose qui aurait tenu à peu près debout. Au lieu de quoi, on aboutit à une pantalonnade¹⁷¹.

Personne en Belgique ne s'était enthousiasmé pour la politique du 13 janvier. On se rendait compte de tous ses inconvénients. Ces inconvénients, ces dangers même, étaient visibles, manifestes : on allait conduire à l'indépendance, dans des délais bref, des populations très mal préparées à se diriger elles-mêmes. Personne ne croyait les Congolais mûrs pour l'indépendance ; on sentait les risques que l'on courait.

Mais ces inconvénients étaient compensés par un avantage, un seul : on construirait le Congo nouveau dans l'amitié avec les Congolais ; on ferait une décolonisation fondée non sur la lutte comme cela avait été si souvent le cas ailleurs, mais sur la collaboration. Tel était le sens de la politique belge. Si la lutte s'engageait au Congo, la raison d'être même de cette politique disparaissait.

Ce raisonnement explique certes que l'on ait « tout lâché ». Il n'explique pas qu'on ait choisi de le faire en six mois. Lors de la conférence belgo-congolaise de la table ronde, qui se réunira au début de 1960, la date de l'indépendance sera fixée au 30 juin 1960. C'est sans le vouloir, que la marche, s'est transformée en course. Pourquoi ? De tous les problèmes que pose l'histoire de la décolonisation du Congo, celui-ci est sans doute le plus important.

Le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas n'était pas une question de drapeau. Ce qu'ils refusaient, c'était un Congo qui aurait imposé des lois de justice et de sécurité sociale, défendu les droits des travailleurs (quelle que fût par ailleurs leur couleur de peau), taxé sérieusement les profits des entreprises, usé de son pouvoir là où il s'était toujours servilement incliné devant les possédants. Il leur fallait un Congo à la façon de Léopold II. La Colonie s'en écartait de plus en plus et il fallait donc la liquider. Mais il fallait que la liquidation se fasse d'une manière acceptable pour leurs intérêts. C'est pourquoi il fallait se presser, se hâter, se précipiter...

Cette hâte s'explique sans doute en partie par l'exigence de plus en plus pressante des leaders congolais mais aussi par un calcul machiavélique imaginé par une partie du personnel

¹⁷⁰ Luis Lopez ALVARO. dans *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, p. 48, qui recevait à cette époque les confidences de Patrice Lumumba, confirme que « quand Van Hemelryck [qu'il qualifie plus haut de « personne honnête, courageuse, lucide » abandonné par son propre président du Conseil, M. Eyskens, se voit enfin obligé de démissionner, Patrice tira publiquement les conclusions qui s'imposaient : Bruxelles refusant le dialogue, il ne restait qu'à poursuivre la lutte. Ce que l'on refusait aux Congolais à *un moment où il aurait été possible de ménager une transition réussie* devait leur être accordé avec empressement quelques mois plus tard, trop tard déjà !

¹⁷¹ D'après un employé au Gouvernement Général, qui se trouva travailler dans le service chargé de l'africanisation des cadres, on commença par examiner soigneusement les candidatures, titres et diplômes des impétrants. Ensuite, on aurait dû les convoquer pour des examens. On interrompit alors le travail faute de temps, et ce même employé fut chargé de l'acquisition des drapeaux pour pavoiser les rues le 30 juin. La sélection n'eut, en fait, jamais lieu. (Témoignage de Jena Van Hees)

politique de la métropole et par de nombreux représentants des milieux d'affaires belges. Du côté des Héritiers, on s'est dit: A quelque chose, malheur est bon. Les Congolais veulent leur indépendance tout de suite. On va la leur donner immédiatement, à un moment où ils ne savent pas encore s'en servir. Aucun cadre n'a été africanisé, comme le ministre Van Hemelrijck voulait le faire progressivement.

Ils n'ont pas d'administration et leur gouvernement devra s'appuyer nécessairement sur l'administration belge. Ils n'ont pas d'armée non plus et leur seule armée sera la force publique, qui ne compte que des officiers belges avec, à leur tête, le général Janssens.

Le « Plan B » ou l'explosion provoquée



Au vu des événements que l'on vient de relater, il me semble qu'il ne fait aucun doute que la « Journée des Martyrs » du 4 janvier 1959 a joué, en précipitant les événements vers une indépendance bâclée, improvisée et chargée d'hypothèques, un rôle très négatif dans cette phase cruciale de l'émancipation du Congo.

Il est donc légitime de se demander si les événements qui vont se bousculer, depuis janvier 89 jusqu'à janvier 1961 et à l'assassinat de Lumumba, ont été simplement un empilement de hasards, de maladroites, de bévues et de malchances ou si, au-delà des apparences, il faut y chercher une intention directrice ; si, derrière le plan A d'indépendance dans l'amitié et la coopération, il a eu un plan B, occulte, de sabotage de cette même indépendance.

Certes, les « théories du complot » sont devenues une manie. Et ce qui va suivre a au moins un point commun avec ces récits qui ramènent à des causes occultes et fantastiques : il s'agit avant tout d'un certain nombre de déductions et d'indices convergents. Je précise : d'un grand nombre de déductions et d'indices, les premières n'étant pas tirées par les cheveux et les seconds étant bien visibles. Mais je dois ajouter aussi que les preuves documentaires font défaut. Est-ce, au demeurant, étonnant ? Les parties les plus nobles de cette histoire relèvent déjà de la conspiration, où il n'est pas d'usage de conserver des archives à l'usage des historiens de la postérité. Les plus basses, elles, relèvent au moins des services secrets pour ne pas dire des tueurs à gage, profession dans laquelle « on ne laisse pas de traces ».

Quand on a le choix entre laisser certains faits inexplicables, donc absurdes, ou une explication qui pour rationnelle qu'elle soit, paraît fantastique, ne faut-il pas malgré tout choisir la raison contre l'absurde ? C'est là tout le débat

Mais revenons au mois fatidique de janvier 1959.

Jusque là, on pouvait espérer qu'une certaine convergence allait apparaître entre l'opinion belge – en réalité celle d'une très petite minorité de Belges se souciant du Congo ; la majorité de la population s'en « battait l'œil » - et les revendications congolaises – elles aussi portées encore par le petit groupe des « évolués » et pouvant s'accommoder d'une émancipation progressive, pourvu que certaines revendications sensibles, notamment relatives aux inégalités et à la discrimination raciale, soient satisfaites rapidement. C'est probablement dans ce sens que se serait orienté Maurice Van Hemelryck, même si l'on peut être sceptique quant à la possibilité d'achever en quatre ans tout ce qu'il se proposait...

Dans cette hypothèse, les « victimes » d'une réussite de l'indépendance auraient principalement été les Compagnies, pour autant que le mot « victime » puisse convenir à propos d'un acte de justice élémentaire.

Ces mêmes intérêts des grands groupes d'affaires pouvaient au contraire tout attendre d'une Indépendance purement formelle, accompagnée du maintien de leurs privilèges. (Que beaucoup de leurs attentes aient finalement été déçues n'entre pas, ici, en ligne de compte. Nul ne pouvait avoir le moindre soupçon à propos d'événements encore imprévisibles). Cela exigeait que l'indépendance soit précipitée, hâtive, bâclée. Toute transition graduelle comportait des risques.

En 1955, à la veille du voyage royal au Congo, Charles d'Ydewalle voyait en imagination un Congo toujours belge en l'an 2000 mais avec, il est vrai, un GG de race noire, citoyen belge et, à son heure, sénateur coopté. La même année, Van Bilsen proposait de mettre en chantier un « plan de trente ans ». En 1958, certes, le mot « Indépendance » a remplacé tous les autres (communauté, union, autonomie interne...), mais même le MNC, que l'on diabolisera bientôt car son leader est le « démon communiste » Lumumba et qui, objectivement, avait une attitude assez « Plus nationaliste que moi, tu meurs... », admettait des délais. Le but de ce mouvement proclamé par ses fondateurs en cette même année 58, est en particulier, de « mettre tout en œuvre pour libérer le Congo de l'emprise du colonialisme impérialiste, en vue d'obtenir, dans un délai raisonnable et par voie de négociations pacifiques, l'indépendance du pays ». Bien sûr, tout le monde, sans doute, ne serait pas tombé d'accord sur ce qu'était « un délai raisonnable » mais il en ressort tout de même une convergence non négligeable avec les intentions de Van Hemelryck qui comptait proposer une émancipation en quatre ans. Cela ne pourrait avoir lieu sans qu'il y ait ouverture d'un espace d'expression, où se feraient entendre des revendications qui auraient dû être en grande partie satisfaites. On se trouverait donc une fois de plus devant le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas !

Une indépendance formelle, sans aucune concession sur le plan social exigeait une date rapprochée, les mois à passer avant le jour fatidique devant être remplis par des exercices de politique pure, tels que les Tables Rondes, les élections, la formation et la mise en place d'un gouvernement... Et sans doute est-il opportun de rappeler ici que la date du 30 juin 60 a été choisie par les seuls Belges ! La raison même de choisir ce jour-là et non un autre était d'ailleurs très « belge » : Léopold II ayant été autorisé le 1^{er} juillet 1885 à devenir le Roi/Souverain de l'Etat Indépendant du Congo, cette date avait toujours été célébrée dans la colonie comme une sorte de « fête nationale ». Le 30 juin 1960, il y aurait donc exactement 85 ans que la Belgique était, d'une manière ou d'une autre, présente au Congo.

Pour qu'il y ait un « Lâchez-tout ! » soudain, si possible suivi d'un « Sauve qui peut ! » général, il fallait un événement choc. Précisons :

Il devait s'agir d'événements violents. Par violent, il fallait entendre qu'il y aurait du sang et au moins quelques morts. Plusieurs précédents dans l'histoire belge autorisaient à le penser, comme le drame de Grâce-Berleur, pour ne citer que le plus récent. Les « Martyr du 4 janvier » sont donc tombés à pic.

Or, qu'il y ait eu ces morts a tenu à deux décisions, et chacune a été prise par un seul homme. Tordeur a créé le problème du rassemblement public non-autorisé. Janssens a lâché ses troupes. Tout en a découlé. Et puisque cela tombait si bien pour certains intérêt, on est amené à se poser la question : « Etait-ce voulu ? ».

La question

L'interprétation qui en est le plus souvent donnée de ces événements suppose qu'il y avait chez les Belges (étant entendu que cela désigne ici le gouvernement et les milieux dirigeants) une volonté unanime de construire le Congo nouveau dans l'amitié avec les Congolais ; de faire une décolonisation fondée non sur la lutte comme cela avait été si souvent le cas ailleurs, mais sur la collaboration. Cela implique que, si des mesures ont été prises pour mettre la Belgique en mesure de paralyser le jeune état en manipulant quelques « clés » (cadre de fonctionnaires belges, sécession katangaise, armée), il s'agissait de précautions, en quelque sorte de « canots de sauvetage », au cas où les choses tourneraient mal. Et qui, bien entendu, suscite aussitôt une autre question : que veut dire « tourner mal » ?

Il est suffisamment établi que le Congo belge a été d'abord et avant tout au service des « Héritiers de Léopold II », c'est-à-dire des grands intérêts d'argent, pour que l'on réponde sans hésiter que « tourner mal » signifiait « aller contre leurs intérêts ». Et l'attitude du gouvernement métropolitain, qui ne fut qu'obséquiosité envers les Héritiers pendant 85 ans, ne pouvait être que de s'incliner une fois de plus. « Le Congo dont les Héritiers ne voulaient pas » n'était pas une question de drapeau. Encore moins de couleur de peau des dirigeants. Un Blanc comme le GG Pierre Ryckmans l'incarnait aussi bien qu'un Patrice Lumumba. Ce qu'ils refusaient, c'était un Congo qui aurait imposé des lois de justice et de sécurité sociale, défendu les droits des travailleurs (quelle que fût par ailleurs leur couleur de peau), taxé sérieusement les profits des entreprises, usé de son pouvoir là où il s'était toujours servilement incliné devant les possédants.

Le « colonialisme de service » leur était bien plus redoutable qu'un gouvernement noir. Celui-ci, en effet, n'aurait pas les mêmes raisons que le colonisateur pour traiter le prolétariat congolais avec cette « générosité » que réclamait Ryckmans. Car un gouvernement africain n'a pas à justifier sa présence en Afrique ! Il n'a pas à étaler ses bienfaits pour justifier ses droits. Il lui suffit d'être là et de forcer au silence ceux qui ne sont pas d'accord.

Il fallait aux Héritiers un Congo à la façon de Léopold II. La Colonie s'en écartait de plus en plus et il fallait donc la liquider. Mais il fallait que la liquidation se fasse d'une manière acceptable pour leurs intérêts. C'est pourquoi il fallait se presser, se hâter, se précipiter... Cette hâte s'explique sans doute en partie par l'exigence de plus en plus pressante des leaders congolais mais aussi par un calcul machiavélique imaginé par une partie du personnel politique de la métropole et par de nombreux représentants des milieux d'affaires belges.

Question de savoir

Une des raisons de se hâter était que les leaders congolais avaient encore sur l'Indépendance des illusions naïves que la pratique risquait de leur faire perdre bien vite.

Toute leur expérience, en matière de contacts internationaux, se réduisait à avoir été colonisés par le Belges. Tout ce qui était multilatéral dépassait leur expérience et peut-être même leur imagination. De plus, leur expérience même était faussée, les Belges jouant souvent le rôle de l'arbre qui cache la forêt. Ainsi, les affirmations de Lumumba sur sa volonté de coopérer avec tous les pays, pourvu qu'ils respectent le Congo et les Congolais, et de vendre les matières premières congolaises de la même manière, sonne fort bien politiquement mais est économiquement fort naïve.

Naïve, parce que derrière la façade de sociétés belges ayant leur siège à Bruxelles dans un « bel immeuble qui en jette », le Congo était déjà exploité par un conglomérat multinational dont les origines remontaient à Léopold II. La mise en valeur du Katanga était l'affaire de sociétés belges, mais aussi anglaises et américaines. Certes, la Société Générale en était le chef d'orchestre, mais la SGB était elle-même une multinationale, et les étrangers (non-belges) n'étaient pas absents. Toute tentative congolaise pour diversifier ses partenariats se heurterait au fait que les groupes financiers respecteraient un certain partage du gâteau et que, du fait de la guerre froide, les intérêts occidentaux feraient montre d'une étroite solidarité. Cette idée de diversification ne pouvait mener qu'à une chose : prendre des contacts avec l'Est et signer ainsi sa condamnation.

Les dirigeants congolais auront également tendance à surestimer la Belgique (encore aujourd'hui, on a par moments l'impression que la RDC est le seul pays au monde où l'on prenne la Belgique pour une grande puissance) ou – ce qui revient au même – à sous-estimer les autres puissances impérialistes. Ils surestimeront aussi la valeur d'un concept comme la souveraineté. Ils ne vont pas tarder à s'apercevoir que les nations plus puissantes font aisément litière de ce genre de notion, et que la Belgique, dans ce cas, plie humblement l'échine.

En fait (et il faut se rappeler que les Congolais avaient émis tant de fois le souhait d'être traités conformément à leur dignité d'êtres humains), ils avaient leur propre version de l'équation du Général Janssens « Après l'Indépendance = Avant l'Indépendance ». Ils s'attendaient à ce que la fin de la colonisation consiste à traiter avec les mêmes (les Belges) mais désormais d'égal à égal. On a eu grand soin de ne pas leur dire que l'indépendance signifiait le départ d'un colonisateur et l'arrivée de multiples néo-colonisateurs bien plus puissants.

Indices

Si l'on veut examiner l'hypothèse d'un « plan B », il faut l'examiner sous un éclairage correct, en prenant en considération ce qu'il s'agissait d'éviter. Un plan des Héritiers, s'il y en a un, doit être un plan conforme à leurs intérêts, c'est-à-dire un plan dirigé, moins contre l'indépendance du Congo, qui pourrait même tourner à leur avantage, que contre « Le Congo dont les Héritiers ne veulent pas », même sous sa forme coloniale. Leur idéal, c'est la république bananière. Formulons-le de façon plus imagée pour être clairs : entre le Congo colonial de Ryckmans et celui, indépendant, de Mobutu, ils choisissent le deuxième, sans l'ombre d'une hésitation.

Il leur a bien fallu tolérer de 1944 à 1950 une gestion désastreuse (pour leurs intérêts) beaucoup trop inspirée par le « colonialisme de service ». Cela découlait du virage à gauche de la politique belge, mais aussi de la constatation, partagée par les Américains, que si, à ce moment là, les colonisateurs se retiraient d'Afrique comme le souhaitait une majorité croissante à l'ONU, les Africains, encore insuffisamment occidentalisés pencheraient, sous l'influence de leurs cultures traditionnelles vers des formes d'organisation collectives, solidaires et non-capitalistes. (Ce qui, à Washington, se prononçait « tomber sous l'emprise du totalitarisme soviétique »).

L'obstination de Léopold III empêcha pendant plusieurs années la température de cette « poussée à gauche » de retomber. Aussitôt l'abdication acquise, la « purge » du PSC a pour résultat d'éliminer Wigny et De Vleeschauwer, suspects de pencher vers le « colonialisme de service ». C'est au fond le seul résultat bien clair de cette « épuration », où l'on voit beaucoup de bruit et de fureur et fort peu de résultats correspondant à une logique quelconque. Par contre, on perçoit fort bien que, les élections gagnées par le PSC, et deux « coloniaux de service » éliminés, l'horizon est à nouveau serein pour les Héritiers jusqu'en 1954.

En effet, si l'on met entre parenthèses l'inclination intempestive de certains de leurs membres vers le « colonialisme de service », les Catholiques continuent, dans l'ensemble, à être unanimes dans le soutien à la colonisation, parce que celle-ci est favorable aux Missions. A droite, ce zèle missionnaire couvre de plus matériels appétits, qui sont ceux des Héritiers. A gauche, on espère que les dernières années de la colonisation vont permettre l'implantation d'un mouvement ouvrier calqué sur la CSC et l'on compte aussi, pour cela, sur l'appui des missionnaires. Au PSC, la poursuite de la colonisation arrange finalement tout le monde, et par conséquent un gouvernement unicolore PSC ne dérange personne.

Faut-il penser que les Héritiers se sont contentés de rester dans un optimisme béat de 1950 à 1959 ? C'est peu probable. Les états-majors des grandes firmes transnationales ne sont généralement pas peuplés d'imbéciles et la gestion de sociétés industrielle suppose le sens de la prévision. C'étaient de plus des gens de la bonne société, de ceux à qui les auteurs offrent un exemplaire de leurs livres, avec une dédicace flatteuse...

Or, c'est précisément pendant cette période, les années '50, souvent dans l'orbite du voyage royal au Congo de 1955, que vont paraître divers écrits qui ont en commun d'être des ébauches d'émancipation de la Colonie, et que j'ai qualifiés parfois de « nouvelle pensée coloniale »... Sauf le célèbre « Plan Van Bilsen », aucun de ces textes ne parle d'indépendance : ce sont les utopiques projets de « communauté belgo-congolaise ». Toutefois, on peut penser que les milieux d'affaires, plus réalistes ou plus cyniques que les politiques, non seulement n'ont pas aimé la formule de la « communauté belgo-congolaise », mais en ont discerné d'emblée le côté utopique.

On a tendance à critiquer ces divers « plans » plus ou moins explicites, d'un seul point de vue, parce qu'ils ne prévoyaient pas une indépendance complète, ou envisageaient celle-ci avec de longs délais. Délais qui étaient nécessaires, suivant leurs auteurs, pour africaniser l'administration, former des cadres, faire l'apprentissage de la démocratie... Et la Belgique se vit par après reprocher, tantôt d'avoir voulu des délais, tantôt de ne pas avoir formé de cadres... Sans cela, prédisaient ces « coloniaux en chambre », ce sera le chaos, suivi de la dictature. Bien sûr, quand des Van Bilsen, Wigny et autres disaient cela, il s'agissait, dans leur esprit, d'une mise en garde. Ils considéraient le chaos et la dictature (qu'ils assimilaient bien entendu à un « totalitarisme rouge ») comme des dangers graves, contre lesquels ils mettaient en garde en indiquant divers moyens jugés propres à les éviter.

Mais il en allait de ces écrits comme des médicaments : ce sont souvent tout autant des poisons que des remèdes. Tout est question de dosage. Et une lecture « à l'envers » était possible. Autrement dit, la liste de tout « ce qu'il ne fallait pas faire » pouvait aussi se lire comme un petit manuel de subversion. « Faites tout ce que je déconseille, et vous obtiendrez le chaos, puis la dictature ». Et le totalitarisme est souvent le régime politique des républiques bananières... On recommandait quelques délais et la formation de cadres africains. Il fallait donc faire le contraire : se hâter et amener une indépendance rapide avec des cadres improvisés.

Le gouvernement Collard (1954 – 1958) fut une période décisive. C'était un gouvernement « violet » (socialiste – libéral), union aberrante avec pour seul ciment

l'anticléricalisme, qui se manifesta surtout par une reprise de la guerre scolaire en Belgique et par son exportation au Congo, à la suite de la création de l'école officielle.

Cette guerre scolaire montra, cette fois si clairement que plus aucun doute n'était possible, que les Blancs n'étaient pas unanimes. Elle fut aussi l'occasion pour les deux camps de demander aux Congolais de manifester leurs opinions, de soutenir le réseau de leur choix. On leur reconnaissait donc explicitement le droit de penser et d'avoir une opinion ! Et on les invitait à l'exprimer en leur assurant qu'elle comptait ! Van Bilsen évoquait tout un contexte international peu favorable à la colonisation, jusque là inconnu des Congolais. Le Ministre Buisseret, sans doute parfois par un sincère désir de démocratie, à d'autres moments par démagogie, multiplia les « filières parallèles » tant parmi les coloniaux que parmi les indigènes. Le mur étanche qui séparait le Congo du reste du monde faisait eau de toute part et la rigidité traditionnelle de la pyramide hiérarchique était ébranlée. Le mot « Indépendance » cessait d'être tabou.

Cela avait déterminé une accélération des choses. On passait des trente ans de Van Bilsen aux quatre ans de Van Hemelryck, mais c'était simplement un pas accéléré, non une course folle. Or, les Universités avaient commencé à fonctionner et on n'allait pas tarder à voir les premiers diplômés congolais en sortir. Le pays allait donc sous peu avoir des cadres. Buisseret avait d'autre part dû autoriser les syndicats¹⁷² et les écoles syndicales produisaient elles aussi des cadres formés. Il fallait s'attendre à des revendications sociales difficiles à contenir.

On en est là lorsque le gouvernement de centre droit d'Eyskens succède à celui de Collard, en juillet 58¹⁷³ et si le pas s'est accéléré, ce n'est pas encore la course folle, ni la panique. Or, si l'on veut le chaos, il est impératif que l'on aille plus vite et que cela se fasse dans l'affolement. Malheureusement, on se heurte à un double obstacle : les Belges sont trop imbus de leur qualité exceptionnelle de colonisateurs, et les Congolais sont trop patients. Même Lumumba, sur qui l'attention malveillante de certains commence à se concentrer, évoque encore des « délais raisonnables ». Il faut secouer cela. Sinon, le Congo dont les Héritiers ne veulent pas pourrait se mettre en place.

A l'orée de l'année 1959, cette menace devient même plus précise avec la fin du Plan 49/59. Celui-ci avait comporté la construction d'importantes infrastructures, notamment hospitalières. Le Congo a pris alors ce visage ultramoderne qui fut le sien dans les dernières années de la colonie. Les dépenses considérables de ces énormes chantiers furent en grande partie couvertes par la fiscalité qui avait frappé les énormes profits de guerre réalisés par les Héritiers. Il s'agissait d'une taxation exceptionnelle et temporaire, justifiée par le conflit et disparue avec lui. Ryckmans, qui y voyait une œuvre de justice fiscale frappant des bénéficiaires excessifs aurait voulu la maintenir, mais ne fut pas suivi. La récession dans laquelle se trouvait le Congo fin 58 ne laissait pas prévoir de gros bénéfices dans un futur proche, mais il fallait continuer à assurer les frais de fonctionnement de toutes ces infrastructures. Cela amènerait probablement un nouvel accès de « rage taxatoire » et peut-être même la colonie se verrait-elle contrainte de faire appel financièrement à la métropole ! (Appel qui n'aurait été nécessaire, en fait, par aucune pénurie réelle de moyens dans la colonie, mais seulement par la « nécessité » de protéger les superbénéficiaires de la SGB et de ses actionnaires contre... la plus

¹⁷² Sous pression, rappelons-le, d'une menace de voir le Parlement régler la chose en votant une loi les autorisant au Congo. Le Parlement, et non plus « l'oligarchie des 16 » ! Une menace que l'on n'avait plus craint de puis la Question royale.

¹⁷³ Mais c'est à l'origine ; le 05.07.1958, Léon Pétillon extra parlementaire (il a été GG du Congo/RU de 1952 à son accession au Ministère) qui détient le portefeuille des colonies. Van Hemelryck le remplacera le 06.11.1958. Le gouvernement Eyskens compte donc dans ses rangs, au départ, deux ex-ministres des colonies (De Vleeschauwer et Wigny) et un Gouverneur sortant !

élémentaire justice fiscale). Situation, bien entendu, inacceptable. Il était impératif qu'un choc vienne mettre fin à cette situation.

Il va de soi que ce n'est pas de Belgique, où la population est dans son ensemble indifférente aux affaires congolaises, que viendra un choc quelconque. Il faut que l'opinion mondiale soit secouée par un événement percutant se passant au Congo. Il faut du bruit venant de « l'Empire du silence ». Du bruit et, si possible des morts. A-t-on songé au précédent de Grâce-Berleur, qui s'est produit même pas dix ans auparavant ? Ou a-t-on simplement envisagé une règle générale qui s'est vérifiée maintes fois dans l'histoire belge : quand il y a des morts, on lâche tout ? Impossible de le dire.

Mais une chose est claire : si l'on veut saboter l'Indépendance, il faut que les Congolais manifestent pour elle (ou du moins en aient l'air) et que les Belges les répriment de façon sanglante. Aussitôt, l'opinion internationale criera « Haro sur le colonialisme », et ce sera panique et pagaille.

Cela mène à penser que les morts de janvier 1959 ont été voulus.

Le déclenchement du 4 janvier

Les troubles graves qui éclatèrent à Léopoldville le 4 janvier 1959 furent une surprise pour tous, aussi bien pour les leaders politiques congolais, qui n'y prirent d'ailleurs aucune part, que pour l'autorité coloniale. Cela ne veut pas dire qu'ils furent une surprise pour absolument tout le monde !

Et tout d'abord, les services de police de Léopoldville n'ignoraient pas que le feu couvait et qu'une éruption violente était possible. Depuis 1957, la capitale du Congo connaissait une forte récession économique. Les éléments explosifs, à Léopoldville étaient multiples : raciaux, économiques, politiques. Les Africains de cette grande ville ressentaient de plus en plus de mépris que nombre d'Européens continuaient à leur manifester, les humiliations qu'ils subissaient dans la vie courante. La disparité des rémunérations entre Noirs et Blancs, le contraste entre la ville européenne et la cité indigène étaient pour eux autant de raison d'amertume. À cela s'ajoutait le nombre de chômeur toujours croissant à Léopoldville. A la fin de 1956 un homme sur vingt était sans travail ; vers la fin de 1958, un homme sur quatre était sans emploi. Non seulement, aucune indemnité n'était versée aux chômeurs, mais de plus, au moins à terme, ils risquaient l'expulsion en direction de leur territoire d'origine. Des incidents violents étaient à craindre, et ils pouvaient faire boule de neige parce qu'ils seraient des occasions de pillage. Mais on pouvait prévoir que ce serait exactement ce que furent les « journées » de janvier 59 : une explosion de fureur populaire, aveugle, sans préparation, sans chefs, sans buts. Il n'y aurait pas de lien évident avec l'indépendance. Il fallait donc le créer.

Ce ne serait pas facile. Un processus d'émancipation du Congo était en cours. Il était d'ores et déjà acquis que la Belgique allait essayer de se dégager en douceur. Les Belges le savaient et les Africains ne l'ignoraient pas. Tout le monde, le 4 janvier, a entendu Kasa Vubu dire que les Belges étaient en train de parler entre eux de l'indépendance, et qu'ils feraient connaître leur position le 13 janvier. Il ne faut donc pas accorder de crédit à la thèse suivant laquelle « à la suite des événements de 4,5, 6 janvier, des décisions ont été prises dans l'affolement et annoncées par le message royal du 13 ». Ce message était prévu, attendu et il avait été précédé de la visite et des consultations de Van Hemelryck. Jusque là, les leaders congolais, bien évidemment, ne pouvaient avoir qu'une position : l'expectative.

La lettre écrite par l'ABAKO le 30 décembre 58 pour annoncer le rassemblement du 4 janvier tombe à pic dans cette situation. La « trêve des confiseurs » permet en effet de ne pas

y répondre, ou de faire une réponse qui ne veut rien dire et arrivera trop tard. La même trêve permet aussi, tout en répondant apparemment par retour du courrier, d'avoir quelques jours pour se concerter, par un de ces circuits parallèles qui foisonnent depuis Buisseret.

Même si Tordeur n'était pas un aigle, il ne pouvait ignorer que, dans la ville où il était Premier Bourgmestre, la tension était extrême. Créer l'équivoque et amener un attroupement illégal sur la voie publique, lié au parti « indépendantiste » le plus connu à l'époque à Léo, l'Abako, avait beaucoup de chance de donner naissance à des mouvements violents, qui seraient attribués à ce parti. Ecrite le 2 et reçue le 3, la lettre ne laissait plus le temps de décommander les militants. Il aurait fallu pour cela des escadrons de cyclistes parcourant les rues des cités. Il était donc certain qu'une partie d'entre eux seraient là et que, nerveux et frustrés, ils feraient du chahut.

Rappelons les termes de Tordeur, car sa lettre est d'un style totalement inusité par rapport aux correspondances administratives belges en ce genre de matière : *« Celle-ci (votre lettre) ne sollicitant pas d'autorisation, je suppose que vous considérez la réunion projetée comme privée. Si elle devait avoir un autre caractère, la responsabilité des organisateurs serait engagée »*. Pourquoi, si la lettre n'avait pas pour but de pouvoir organiser une réunion publique, aurait-on pris la peine de l'écrire ? Mr. Tordeur n'était selon toute vraisemblance pas membre de l'Abako ! La lettre de l'Abako, si elle ne sollicitait pas au moins implicitement l'autorisation de tenir une réunion publique, n'avait aucun sens. Et la réaction NORMALE quand on reçoit une lettre dépourvue de sens est tout simplement de ne pas répondre !!! Cela saute tellement aux yeux qu'il a soin de s'expliquer d'avoir refusé de comprendre et ajoute : *« Toutes les associations ont suffisamment été mises au courant des règles en matière de réunions publiques pour qu'une erreur ne soit plus possible »*. Tordeur créait là une situation très dangereuse, et il le savait car sa lettre prend soin de dégager clairement sa responsabilité. Sans formuler explicitement le mot « interdiction », il mettait les dirigeants de l'Abako devant le choix d'annuler eux-mêmes le rassemblement non-autorisé ou de se trouver responsables d'une manifestation « sauvage ». D'autre part, il créait une situation où il y aurait fatalement déception, frustration, incertitude et flottement ce qui, pour une foule nerveuse, est une situation lourde de menace et de dangers.

On peut supposer que la situation voulue fut atteinte le 4 janvier vers 17 heures, quand 4.000 personnes s'entassaient dans, autour et alentour de l'YMCA, criaient des slogans indépendantistes, conspuaient les Blancs et jetaient des pierres sur les Européens et les policiers. Jusque là, on n'en était qu'aux conséquences prévisibles de la lettre de Tordeur. Il y a un attroupement illégal et tumultueux et il est bien imputable à l'Abako. On crie « Indépendance » et il y a des gestes de haine envers les Blancs. Sans doute ne s'attendait-on qu'à un incident local, que la FP maîtriserait au prix d'une effusion de sang limitée. (Il était fatal que la FP intervienne, la police de Léopoldville n'étant pas équipée ni entraînée pour la répression des émeutes. La FP était d'ailleurs autant, sinon plus, une gendarmerie qu'une armée). Cela aurait suffi pour qu'il y ait ce qui a sans doute été cherché : un « Grâce-Berleur congolais ». Les proportions que vont prendre et l'émeute, et sa répression n'avaient certainement pas été prévues.

L'embrassement des cités indigènes a dû dépasser toutes les prévisions. La « glorieuse incertitude du sport » fournit aux mécontents le renfort imprévu des supporters de Vita-club, eux aussi de mauvais poil parce que leur club avait perdu. On en vint alors aux voitures incendiées et aux coups de feu en l'air, puis à la ruée vers le quartier Foncobel. Laquelle déclenche alors la riposte de Janssens, qui n'est pas l'homme de la délicatesse et des nuances.

Faut-il imaginer qu'outre Tordeur, Janssens était également impliqué dans le complot ? La brutalité de l'action militaire était assez dans la ligne du personnage pour qu'on

puise supposer que, à partir du moment où on ferait appel à la FP, il y aurait du sang. Un seul détail inclinerait dans ce sens : non seulement Janssens exige un ordre écrit de l'autorité civile, mais il prend la précaution de l'amener tout rédigé avec lui et de le présenter à la signature dès qu'on le convoque. C'est cependant fort mince !

La réaction au bain de sang fut, comme on l'a dit, énorme, et dans la presse et dans l'opinion publique belge. Le Congo fit la Une des journaux, non seulement en Belgique, mais à l'étranger et les journalistes de toutes nationalités se mirent à affluer à Léopoldville.

C'était gagné ! On avait enfin la panique et l'on allait se lancer dans de tardives et incohérentes improvisations.

Le Général Janssens a-t-il provoqué délibérément la révolte de la Force Publique?



Chercher délibérément l'incident, c'est de la provocation. Et, si la lettre de Tordeur a été l'étincelle qui a mis le feu aux poudres, c'est le général Janssens qui soufflera sur le feu pour l'activer. Or, le même individu, l'année suivante, sera l'auteur d'une autre provocation. N'est-il pas logique de l'examiner ci ?

La scène est célèbre : le 5 juillet 1960, cinq jours après l'indépendance du Congo, face aux gradés de Léopoldville (Kinshasa) et de Thysville (Mbanza Ngungu) assemblés dans une salle de cours du camp Léopold, le général Janssens, commandant la Force Publique, écrit au tableau noir : « *Avant l'indépendance= Après l'indépendance* ». Le jour même, la garnison de Léopoldville se révolte ; le lendemain, la garnison de Thysville fait de même. Les jours suivants, toutes les garnisons de la Force Publique se rebelleront tour à tour, prenant en otages leurs officiers et sous-officiers belges et créant des troubles partout dans le pays. La conduite du général Janssens a été jugée de diverses façons par les contemporains et les historiens. Certains évoquent certains traits de caractère confessés par l'intéressé lui-même : amour maniaque de la discipline, goût de la provocation. D'autres croient à une action délibérée : il savait que son intransigeance provoquerait une rébellion qui permettrait sans doute une

reprise en mains du pays par les forces métropolitaines présentes au Congo. Avec le recul du temps, il n'est pas sans intérêt de préciser son rôle dans les événements.

Avant l'indépendance

L'annonce de l'indépendance par le roi Baudouin, le 13 janvier 1959, après des troubles sanglants à Léopoldville, avait étonné la plupart des Belges qui savaient que rien n'était prêt à cet égard : il n'existait pas d'élites noires, pas de médecins, de juristes, d'officiers etc. La date butoir du 30 juin 1960, fixée par la Table Ronde tenue à Bruxelles avec les représentants des partis congolais, semblait une gageure. Le 'pari congolais' d'amener le Congo Belge à l'indépendance dans la prospérité et la paix imposait une ambiance souriante et optimiste. Mais, sous les sourires de façade, le doute régnait et chacun prenait ses précautions. Les élections législatives de mai 1960 avaient donné la victoire au MNC Lumumba, ce qui ne paraissait pas très favorable aux industriels et colons belges, qui se demandaient s'il était bien raisonnable de poursuivre leurs activités en Afrique. Certains rapatriaient leur famille et leurs capitaux. Les fonctionnaires belges au service du Congo exigeaient et obtenaient par la voie de leurs syndicats des garanties de réintégration en Belgique en cas de départ prématuré.

Les forces métropolitaines sous commandement du général Gheysen, casernées à la base de Kamina (au Katanga) et dans les bases de Kitona et de Banana (près de l'embouchure du fleuve Congo) renforçaient leurs effectifs et leurs moyens. Au début du mois de juin 1960, la Force Navale belge envoyait à Banana quatre algériennes armées ainsi qu'un transport de troupes. Le 30 juin, les effectifs des forces métropolitaines atteignaient 3.800 hommes sans compter les 3.000 volontaires belges, sorte de garde civique répartie dans tout le pays, auxquels des armes seraient distribuées en cas de nécessité.

L'indépendance, telle qu'elle était présentée par les politiciens belges, ne plaisait pas au général Janssens, petit homme sec et autoritaire qui avait passé toute sa carrière à la Force Publique. Présent au Congo durant la Seconde Guerre Mondiale, il était du nombre des officiers qui avaient monté un complot assez ridicule contre le GG Rijckmans. Complot et action subversive ne sont donc pas des notions qui lui sont étrangères.

N'ayant côtoyé que des gradés et des soldats noirs dont l'éducation était fruste, il partageait les préjugés de nombreux coloniaux au sujet des capacités intellectuelles limitées des Congolais¹⁷⁴. Une bonne sélection aurait pourtant permis de former des officiers valables. Mais le temps pressait et le général Janssens estimait qu'après l'indépendance, il était plus sage de maintenir en service les 600 officiers et sous-officiers (adjudants) belges qui commandaient aux 20.000 hommes de la Force Publique. Aucune objection à ce sujet n'avait été soulevée lors de la Table Ronde de Bruxelles durant laquelle le ministre des Affaires Africaines De Schrijver avait déclaré : « *La Force Publique a servi l'administration belge ; elle servira le gouvernement congolais dans un même esprit de loyauté.* » Quelques nouveautés avaient pourtant été introduites. Une école d'adjudants congolais créée à Luluabourg en 1959 avait produit sept adjudants en 1960. Une école de pupilles (fils de militaires) triait sur le volet les candidats les plus doués auxquels elle offrait un enseignement moyen du degré supérieur (les trois dernières années d'humanités scientifiques) et une préparation au concours d'entrée à l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles. Elle n'en était encore qu'au niveau de la 2^{ème} scientifique. Même si l'un ou l'autre candidat réussissait le

¹⁷⁴ Il existait, pourtant, dans la société congolaise, des sujets doués qu'on avait envoyés dans les universités belges, comme Thomas Kanza (à l'UCL en 1952) et Justin Bomboko (à l'ULB en 1955) ou dont on avait fait des prêtres et des évêques. Les universités Lovanium (Léopoldville, fondée en 1954) et d'Elisabethville (Lubumbashi, fondée en 1956) avaient formé en 1960 une vingtaine de diplômés noirs.

concours en 1960, il ne sortirait de l'Ecole Militaire qu'en 1964. Ces initiatives paraissaient insuffisantes aux gradés congolais qui demandaient en vain la création de passerelles leur donnant l'accès au rang d'officiers. En outre, la Force Publique maintenait la disparité des traitements entre Blancs et Noirs. Elle n'avait pas annoncé d'augmentation des soldes après l'indépendance alors que les employés noirs de l'administration calculaient, sans se tromper, que le départ des blancs après l'indépendance leur permettrait d'occuper des postes plus élevés et de multiplier leur traitement par quatre. Le mécontentement régnait dans les garnisons. Certains gradés avaient noyauté secrètement les différentes unités en prévision d'une révolte qui se ferait après l'indépendance, contre le gouvernement Lumumba coupable d'avoir accepté le maintien des Belges à la Force Publique. La Fraternelle des anciens militaires congolais écrivait à Lumumba : « *Cher Lumumba, N'oubliez pas que le gouvernement est digne de ce nom grâce à l'armée. Si nos revendications ne sont pas écoutées, le gouvernement s'attendra à une révolte militaire dans tous les camps de la Force Publique.* » Des responsables belges, comme le professeur Van Bilsen, préconisaient la constitution d'une force des Nations Unies au Congo avant l'indépendance. D'autres suggéraient d'adjoindre des officiers des Nations Unies à l'Etat Major de la Force Publique durant les premiers temps de l'indépendance. Aucune mesure de ce genre ne fut prise, le gouvernement belge mettant toute sa confiance dans le jugement et l'expérience du général Janssens.

Le général de Cumont, Chef d'Etat Major belge, avait ordonné aux unités casernées en Belgique et en Allemagne de mettre sur préavis de 48 heures des compagnies de marche pour une intervention éventuelle au Congo ou au Ruanda-Urundi. Il y en aurait en tout 26 soit environ 6.000 hommes.

La révolte de la Force Publique

La révolte de la Force Publique le 5 juillet à Léopoldville avait surpris et indigné les coloniaux et l'opinion publique belge. Le 30 juin, les cérémonies de l'indépendance s'étaient mal passées. Le 1^{er} Ministre Lumumba, en réponse au discours protocolaire du roi Baudouin, avait évoqué les souffrances des Congolais sous le régime colonial. La presse belge, sur ordre comme nous l'avons vu, le diabolisait et l'accusait d'avoir injurié le roi.

Dès la révolte du 5 juillet, le général Janssens avait ordonné à la 4^{ème} Brigade de Thysville d'envoyer des détachements de maintien de l'ordre à Léopoldville. Elle s'était révoltée à son tour, suivie par d'autres garnisons. Le 6 juillet, sans en informer le gouvernement congolais, le général Janssens réclamait au général Gheysen l'intervention des forces métropolitaines.

Le président Kasavubu et le 1^{er} Ministre Lumumba prenaient des mesures pour mettre fin à la révolte: l'africanisation des cadres - ce qui signifiait le départ des officiers et sous-officiers belges- , la nomination de tous les militaires congolais à un grade supérieur et une augmentation des soldes de 30%. Ils parcouraient les différents camps pour calmer les esprits mais à Elisabethville (où la sécession avait été proclamée la veille) et à Stanleyville (Kisangani), des officiers belges leur interdirent d'atterrir.

Le 8 juillet, le gouvernement belge, en conseil de cabinet restreint, ordonna l'envoi des cinq premières compagnies de marche. Le 9 juillet, il décida de mobiliser deux bataillons para-commandos et d'envoyer au Congo les ministres De Schrijver et Ganshof van der Meersch pour tenter de convaincre Lumumba de la nécessité de mettre en œuvre des troupes belges. Le 10 juillet, il insista sur la nécessité de rétablir le fonctionnement du port de Matadi (150 Km en amont de l'embouchure du fleuve Congo) et la liaison ferrée Matadi-Léopoldville. Dès le 10 juillet, la compagnie de marche du commandant Weber avait atterri à

Elisabethville et le 11 juillet Moïse Tshombe avait proclamé la sécession du Katanga. Le gouvernement belge était divisé à ce sujet. Fallait-il reconnaître le nouvel état katangais ? Le ministre de la Défense Gilson était pour. Le ministre des Affaires Etrangères Wigny était contre, ainsi que le ministre Harmel et Théo Lefèvre, président du parti social chrétien. Il fut décidé de ne pas reconnaître le Katanga mais de l'aider par tous les moyens. Le général de Cumont, Chef d'Etat-Major Général, présent à Elisabethville, déclarait dans une conférence de presse que le gouvernement sécessionniste obtiendrait toute l'aide nécessaire des forces métropolitaines. Le gouvernement belge lui recommanda plus de discrétion à l'avenir.

Le 11 juillet, l'opération aéronavale 'Mangrove' sur Matadi par les forces métropolitaines fut considérée, malgré son échec, comme une agression de la Belgique contre l'Etat congolais, qui n'en avait pas été informé. Kasavubu et Lumumba firent immédiatement appel aux Nations Unies, qui invitèrent la Belgique à retirer ses troupes, et qui envoyèrent dès le 16 juillet des détachements de casques bleus.

Le 14 juillet, le Congo rompit ses relations diplomatiques avec la Belgique. Cette dernière, vu l'urgence, maintint pourtant son ambassade et ses consulats. Le gouvernement belge de l'époque n'avait manifestement aucun respect pour la souveraineté du Congo. On ne parla plus pendant longtemps de l'amitié belgo-congolaise.

L'opération Mangrove

A Kitona, le 10 juillet au soir, un ordre d'opération aéronavale fut donné aux forces métropolitaines afin de s'emparer du port de Matadi et de son port pétrolier (sur la rive gauche, 6 Km en aval de Matadi à hauteur d'Ango-Ango). Il fallait au préalable neutraliser à Matadi le camp Redjaf de la Force Publique et l'artillerie anti-aérienne qui en dépendait (des Bofors 40 mm et des Oerlikon 20 mm). L'appui aérien était constitué par quatre chasseurs à hélices T6 (Harvard) venus de Kamina ; ils étaient équipés de mitrailleuses et de roquettes. L'appui naval était constitué par quatre algériennes dont l'armement principal était un canon de 102 mm. Trois d'entre elles emportaient des fantassins appartenant soit à des compagnies de marche soit à une unité para-commando, en tout environ 400 hommes. La Task Force, placée sous le commandement du capitaine de vaisseau Petitjean, se mit en mouvement à partir du port de Banana durant la nuit du 10 au 11 juillet.

Dès le 8 juillet, la population civile de Matadi s'était réfugiée dans les bateaux de commerce amarrés dans le port, en particulier dans la malle congolaise Jadotville où avait pris place le gouverneur Cornelis dont la fonction avait pris fin avec l'indépendance. Le jour même, des mutins du camp Redjaf avaient perquisitionné les maisons pour confisquer les armes, en particulier celles des volontaires blancs et quelques incidents avaient eu lieu. Selon les directives du gouvernement belge, l'opération Mangrove n'avait pas pour but de porter aide aux civils belges de Matadi, tous évacués, mais de s'emparer du port et de rétablir son fonctionnement ainsi que celui de la ligne de chemin de fer vers Léopoldville.

L'attaque du 11 juillet fut un échec. Les gradés et soldats du camp Redjaf sous les ordres de l'adjudant Ingila utilisèrent leur armement comme ils l'avaient appris à l'instruction, l'autorisation d'ouvrir le feu ayant été donnée par radio par l'adjudant Bobozo qui commandait désormais la 4^{ème} Brigade de Thysville. Les éléments belges débarqués ne purent s'emparer de leurs objectifs insuffisamment neutralisés. Les Harvard soumis à un tir antiaérien intense ne purent attaquer l'objectif avec toute l'efficacité nécessaire. Un d'entre eux, endommagé par les tirs, dut se poser dans la savane. Les autres réussirent à immobiliser une colonne de renfort de la 4^{ème} Brigade partie de Thysville en direction de Matadi. Dans la soirée, l'Etat Major métropolitain ordonna le rembarquement et le repli vers Banana.

L'opération était parvenue à reprendre au passage le contrôle de la ville de Boma, vidée comme Matadi de sa population belge. C'était le seul succès notable. Cette agression belge provoqua l'indignation de tous les Congolais, en particulier des soldats mutinés de la Force Publique. Elle entraîna des voies de fait contre les officiers belges otages de la rébellion et leur famille. Il y eut par exemple des viols à Thysville et Léopoldville et des incidents divers dans le district de la Tshuapa en Province de l'Equateur (Boende, Djolu, Ikela..) Un détachement marocain des Nations Unies vint s'établir à Matadi dès le 23 juillet.

Les moyens de l'opération Mangrove étaient insuffisants pour conquérir un objectif bien défendu. L'Etat Major métropolitain croyait sans raison que les mutins se débanderaient aux premiers coups de feu. Les événements démontrèrent que sans leurs officiers blancs, les Congolais étaient capables d'une défense efficace, malgré des pertes estimées à plusieurs dizaines de morts suite aux tirs des algériens et aux attaques aériennes. Un tir malencontreux d'une algérienne avait mis le feu à une des énormes cuves de produits pétroliers à Ango-Ango.

En Belgique le ministre Gilson justifiait l'opération par la nécessité d'éviter la paralysie de l'axe Matadi-Léopoldville et l'asphyxie de Léopoldville. La Belgique agissait donc comme si elle exerçait encore le pouvoir dans son ex-colonie. Or, les mutins de la Force Publique ne voulaient nullement bloquer l'axe Matadi-Léopoldville ; leur objectif était l'africanisation des cadres et le départ des Belges. Ils auraient pu empêcher le départ des bateaux de commerce chargés des civils belges de Matadi ou même les prendre sous leur tir mais ils s'en étaient abstenus puisque cette fuite correspondait à leurs plans et qu'ils n'avaient aucune intention de tuer des Belges. Le port était effectivement à l'arrêt suite à une grève temporaire du personnel des chemins de fer et des dockers mais il reprendrait bientôt ses activités.

Le rôle du général Janssens

Le général Janssens n'ignorait pas le mécontentement de ses troupes ni le risque d'une rébellion. Le 2^{ème} Bureau de la Force Publique qui entretenait un réseau d'espionnage dans toutes les unités avait dû l'en avertir. Pris au premier degré, son discours du 5 juillet aux gradés sur le thème '*avant l'indépendance = après l'indépendance*' paraissait un effort désespéré pour maintenir son autorité et celle des officiers blancs.

On pouvait aussi le comprendre comme une provocation à une rébellion qui servirait de prétexte à une intervention militaire belge. Une partie des effectifs et des moyens belges était déjà disponible dans les bases de Kamina, Kitona et Banana et les premières compagnies de marche pouvaient arriver dans un délai de trois jours après en avoir reçu l'ordre. Le général Janssens n'avait que du mépris pour les politiciens belges qui avaient organisé l'indépendance favorisé la constitution de partis politiques, de syndicats et introduit la démocratie. Une reprise en mains rapide par les militaires belges permettrait de stabiliser la situation et de redéfinir les conditions de l'indépendance, peut-être dans un cadre fédéral. Le général connaissait évidemment les tendances sécessionnistes de Tshombe au Katanga et de Kalonji au Kasai qui paraissaient favorables aux intérêts belges.

Dès le 6 avril, il invite le général Gheysen à intervenir dans les deux centres de rébellion, Léopoldville et Thysville- Matadi. Il insiste très certainement sur la nécessité de contrôler l'axe Matadi-Léopoldville. Il n'avait pas prévu certaines évolutions : Pas plus que le gouvernement belge, le général Janssens n'a témoigné le moindre respect à la souveraineté du Congo ni aux représentants de son gouvernement. Il a agi comme si le Congo appartenait encore à la Belgique.

Après son départ, le goût de la provocation ne l'avait pas quitté. Lorsque Léopold II avait été forcé de remettre l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique, il avait murmuré :

« *J'espère qu'ils ne vont pas me le cochonner !* » Le général Janssens convoqua les médias devant la statue équestre de Léopold II à Bruxelles, près du Palais Royal, déposa une gerbe et s'écria : « *Sire, ils vous l'ont cochonné !* »

On admettra que le personnage prête à toutes les suppositions, surtout les pires...